ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

A-v
36 a

A-5
36a

CHARTREUSE de **BONNEFOY**

Notre-Dame

PROVINCE D'AQUITAINE

Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

1615. - La Chartreuse de Bonnefoy (XII[e] siècle)
(Sur la Route du Mézenc au Gerbier)
Ruines imposantes entourées de magnifiques et sombres forêts

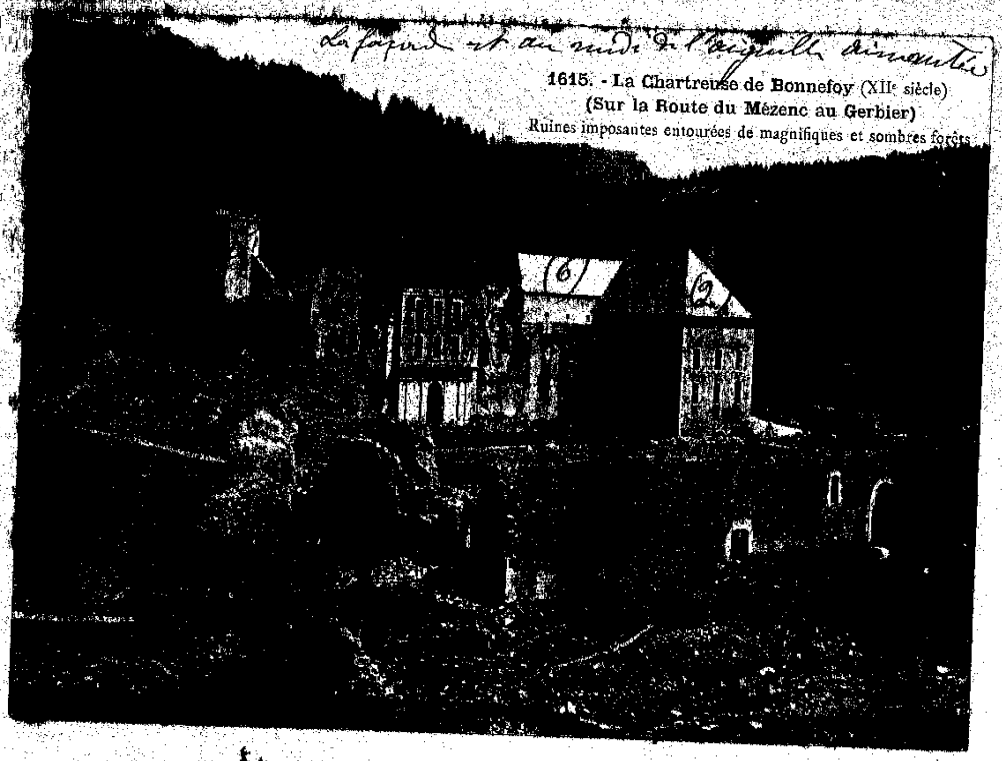

1615. - La Chartreuse de Bonnefoy (XII[e] siècle)
(Sur la Route du Mézenc au Gerbier)
Ruines imposantes entourées de magnifiques et sombres forêts

Vichy 29 août 19

Hôtel Volay et des Anglais

Bien cher ami.

Quelle douce surprise que ce réveil dans ma retraite (une retraite parmi 20.000 étrangers!) à la lecture de la lettre que tu as eu l'amabilité de m'écrire et qui me procure une vraie joie.

C'est, je crois, le 9 juin, ou le 10 juillet 1871, au débarquer en gare de Villefranche où j'arrivais avec Guilhaud, Paul Roche et Arcis je crois, en troisième!

que c'est lointain ; mais que
c'est bon ce souvenir, au jour
de la fête du P. Recteur où après
les terribles jours de l'hiver de
la guerre on était heureux de
se retrouver, pas tous, hélas !

Depuis, nous ne nous sommes
plus rencontrés.

Lors de nos deux visites
que j'ai faites à la Grande
Chartreuse, tu n'y étais pas.
Lors de la première visite, en
1898, je crois ? j'espérais revoir
quelques détails dans la Chartreuse
de Bonnefoy.

En terminant la visite des couloirs j'exprimai mon étonnement au père visiteur, de ne pas trouver le plan de la Chartreuse de Bonnefoy. Il me répondit très-nettement qu'on avait beaucoup cherché, mais que l'on n'avait rien trouvé.

Je lui demandai si depuis le mois de septembre 1888... ou 1887, le R.P. Général avait fait rechercher des documents récents

Le R. Général est l'aimable attention de vous faire remettre dimanche à la chapelle St Bruno par le R. P. X [illegible] Bruno Besançon

Dernière réponse: toutefois après un instant d'hésitation, puis de réflexion très-concentrée,

Un Père visiteur

4 ᵉ M. Edouard de Varin de Lafarge † 1891
son gendre est M. de Bournet (château de Bournet à Ruoms (Ardèche)

puis enfin d'examiner ensuite de la tête de l'entrepreneur.

Le renseignement dont je parlais était un plan, qu'en 1874 ou 1875 mon beau-père avait fait relever par un architecte (dont j'ai pas encore acquis la propriété et les ruines) et qu'il avait remis au Génie Général.

Actuellement déjà, tout ce qui, en fait de ruines de taille pouvait s'enlever sans trop de difficultés, avait été vendu et les ruines de proche en proche avaient une effrayante rapidité.

En 1884, un M. Lourasse excellent homme
de Cheylard dont le père Octavie avait acheté
la petite propriété des ruines lors de
la mort du premier acheteur, comme
bien de la Nation!!!, la nommé
Gérubert. [Il m'avait Montbrun, du Bizac]: 5 f. 00 c.
Mon beau-père et mes acheteurs
ont reconnu qu'il était matériellement
impossible de conserver ces ruines
le cachet qu'elles avaient encore.
En 1890, il fit consolider le clocher
et y placer une grande Croix en métal
de 6 m de hauteur. L'inauguration
solennelle en fut célébrée Vers le 20
août, je crois. Le R. Général avait
promis, pour présider la cérémonie
l'envoi d'un père Chartreux.
C'était convenu, le père désigné.
Mais une dépêche arrivant deux jours

avant la fête annonça qu'il en pourrait venir.
Mon beau-père mourut deux mois après et pendant quatre ans je continuai les réparations destinées à conserver le clocher et le fronton de la façade.
Je crois me rappeler que le C. Général avait remis 3.000 l pour la réparation pour montrer combien il était reconnaissant de la conservation de ce beau clocher.

Autant que j'ai pu en juger à l'examen de quelques pièces de bois portant des dates, c'est en 1797 que fut posée une des premières clefs de ceintre de portes.
Le travail considérable, en grès

très-exact à l'obligation de prendre la
ligne de faîte à 10 m 25 kilomètres,
et de suspendre toute construction du
15 mai au 1er novembre, en raison de
la rigueur du climat, fûrent qu'en
1789 tout n'était pas terminé.
On achevait le pavillon qui faisait
pendant avec celui que représente
la photographie et qui me sert
actuellement de logement.
Au 1er étage sont les appartements
de S. Brieux, intacts avec leur ameublement
boiserie Louis XV.
Dans le lit de S. Brieux, sur le panneau
du fond existe encore, mais bien
abîmée par cette vandale de Gambetta,
une gravure de Sacré Cœur, avec
en bas, imprimé : Hilarion Robinet
éditeur le nom de Brieux.

8 ① C'est à la sortie du cloître

OBIIT
1791
R.P.D.
Hilario Robinet

Le jour où j'visitai la Gde Chartreuse
j'ai pris soin de faire cimetière des pères
Généraux, une croix portant leur
nom, avec la date : 1804-1806, je crois
et ce ne fut pas sans émotion !

Venons-en enfin à la question
de ta lettre !

Les dix fenêtres —

C'est tout ce que j'ai pu conserver
de la façade : il en était temps,
une partie était dégingolée et
j'ai tout fait rétablir.

Tu vois là le fronton en saillie
de la façade du monastère,
dans la cour intérieure —

Pour te faciliter la compréhension
de l'état des lieux, j'ai fait mes
ces N°7 aux points principaux

En outre, si l'on dans les yeux, reporte-toi au plan ci-joint où l'on a relevé [illegible] de l'époque, très rudimentaire.

(4) Entrée du monastère par les dépendances :

A droite était la loge du portier dont la fenêtre est cachée par un hêtre. C'était avec la porte d'entrée, la seule ouverture dans ce long mur de 90m de façade.

A gauche se trouvait les chapelle des étrangers.

Tous ces bâtiments ont deux de bâtiments de ferme jusqu'en 1899 où le mauvais état des murs et de la toiture nous obligèrent à reconstruire la ferme figurée N°(6)

Le pan de cheminée que l'on voit appartenait à la Porterie.

Dans la dépendance à droite de l'entrée du XVI^e^ siècle, on voit encore [illegible] pour [illegible]

(2) Pavillon de S. Brieuc — Regard du mur. Les 3 fenêtres du bas devaient appartenir aux logements du service des étrangers.
Les 3 fenêtres du 1er étage — En venant du devant (S. droite à gauche) cabinet de S. Brieuc; celle du milieu: Bibliothèque de S. Brieuc; celle de gauche devait être la chambre de la Caisse, précédé d'un couloir la chambre du caissier, qui ne pouvait arriver là qu'en par la salle de réception de S. Brieuc.
(3) Fronton central principal du monastère. Il devait y avoir dans le péristyle un grand escalier accédant à un grand dégagement au 1er étage et distribuant, à droite et à gauche, aux galeries conduisant aux cellules, et en face à la Chapelle.
(4) Fronton de la Chapelle qui émergeait au dessus des bâtiments à droite et à gauche

J'aurais voulu arrêter la chute des murs latéraux de la chapelle et de ce mur de fond, mais le mal était trop considérable, et des gens d'armes, ce fronton (1) de deux effondré, comme les murs latéraux entre

(1) et (5)

(5) clocher 22m. hauteur qu'il a fallu reprendre depuis la base.

A droite et à gauche, on voit les pieds des murs de la Chapelle, qui devaient être à l'origine.

Les voûtes entre le niveau de la porte d'entrée et celui du 1er étage tiennent encore, malgré de nombreuses dégradations. — —

(4) Ferme actuelle nouvellement bâtie en 1899 — —

A mon entrée à Domfront le 5 septembre

Mon [illegible] a épousé, [illegible] Bonnefoy, [illegible]
[illegible] Bonnefoy [illegible]
[illegible] Bonnefoy [illegible]
[illegible] Bonnefoy

X

Mémoires

de la Fondation, des Prieurs et autres choses mémorables

de la chartreuse de Bonnefoy,

tirés des anciens tiltres de la maison et de quelques chartes des chapitres généraux de l'Ordre. —

Copie d'un manuscrit de chartreuse, qui se trouve avec d'autres choses dans un volume relié sur le dos duquel on a mis : Miscellanea Cartusiensia. M. S. —

— 1895. —

I

Dans ce Miscellanea le format du papier n'est pas absolument
le même partout. Ce qui concerne Bonnefoy le papier mesure 0,240 mill.
sur 0,190 millim. — belle écriture du 17e siècle. — J'ai copié textuellement
j'ai seulement ajouté quelques accents. — J'ai vérifié la copie. —

Vals ainé 3 nov. 1895.

J. Pal. B.

p. 1. # Mémoires de la fondation, des Prieurs et autres choses mémorables de la chartreuse de Bonnefoy, tirés des anciens titres de la maison et de quelques chartes des chapitres généraux de l'Ordre. —

La maison de Bonnefoy ayant esté pillée et saccagée par les gens de la Religion au temps des guerres civiles du royaume et entièrement brulée par un incendie generalle, elle se trouve despourveue de beaucoup de documents dont on auroit peu tirer de beaux mémoires pour en illustrer son hystoire. Ce qui en sera raporté icy est fidellement tiré des anciens titres qui y restent et de quelques chartes des chapitres généraux de l'ordre, dont on a eu communication.

Cette maison est située dans la province de Languedoc eu esgard à la carte de France, et en celle d'Aquitaine selon l'ancienne disposition de l'Ordre. Elle est aux montagnes du haut Vivarez, située proche la source de la fameuse rivière
p. 2. de Loyre, | précisément sur l'extremité du diocèse de Viviers, et dans le ressort de la sénéchaussée de la ville du Puy en Velay, qu'on nomme communément le Puy, en Auvergne. Elle prit naissance en l'année mille cent cinquante six (1156) et reconnoit pour fondateur Willelmus Jordani petit fils de Raymond de Saint-Giles, comte de Tholose, et a eu pour son premier Prieur Robert, religieux profez de la grande Chartreuse ainsy qu'il se justifie par un ancien document qui reste dans la maison, lequel apparamment a esté tiré du préambule d'un ancien cartulaire qui n'est plus en existance, on le raporte icy mot à mot. —

Fundatio cartusiæ Sanctæ Mariæ Bonæfidei in Vellauniâ, et diœcesi Vivariensi, sub anno 1156. —

Robertus magnæ sanctitatis et virtutis vir princeps Prior Bonæfidei eremi et constantissimæ fortis, ita pari bonæ fidei magnæ cartusiæ censetur monachus, qui cum decessorem ampliandi ordinis a sanctissimo cartusiæ archimandrita Basilio facultatem migrandi ex Cartusiâ in Aquitaniam accepisset, ad potentissimum quendam Vellauniæ militem, Guillelmum Jordani, ex occa-
p. 3. -sione devertens; cupidissimum illum penes se retinendi | invenit, nisi quod cupidus ille secretum sibi dari ostendique petebat. Evictus precibus, Guillelmus

Jordani

Deduci illum in locum circa Mezenciam montem planum solum, longe-
que ab hominibus semotum, jubet, quem ille qualem optabat sedes-
sum, mansus in eo, non longe ab illius clarissimi Ligeris amnis sinu-
-ligine, qui inde exceptis ingentibus et navigiorum patientibus fluvius
Elaver ipsi cumulo, neque magnitudine cedente, et magis pisculen-
-to caro vel cane (ut habet Fortunatus) vulgo le Cher vigenna, vicinc,
aliisque praterea multis, constanti cursu, et nomine in occeanum
Britannicum influit tuguriolum, ejusque accolum ex ligneis coagmenta-
-tum sibi sociisque constituit; quorum haec nomina: Joannes,
Guillelmus de Forcata monachi presbiteri, Giraldus de Podio Bosonis
et Armandus de Sauzet conversi quinque. Igitur istorum sanctis-
-simus frugalitatis, innocentiae et continentiae institutum non fuit, quod
non solum ab omni magno peccato, sed ab omni prorsus specie mala
abstinebant, quod famem sapiens pane solo, coque furfureo, vel horde-
p.4. -aceo raro olere adjuncto, quod sua sibi manus in frigidissimis tergoris
severant legerantque explebant, quod sitim semper sola aqua seda-
-bant; quod denique tractis humi corporibus, vel super asserem nudo som-
-num ante mediam noctem interruptum habebant, et quasi jam aurora
illis illuxisset reliquum noctis perpetuo in hoc vigilabant, ut Deum pec-
-catis hominum offensum assiduis deprecationibus placarent, quoniam autem
rumor de bona eorum conversatione et vitae consuetudine ad nobiliores
quosque patriae de die in diem major perveniebat, instabatque multos
cupidos vivendi et alloquendi, non parci quotidie ad eorum latebras prepera-
-bant, qui quamprimum sacellum, in quo sacros psallebant hymnos in-
-troierunt, offusa subito oculis et animis religione, perinde permordean-
-tur, atque si introissent penetrale numinum, non hominum, denique
illos vel sua praesentia numina venerati tractabant liberaliter ab agris,
p.5. et pecuniis, quas ab euntes illis etiam invitis relinquebant praedii non
futurum inopiae, quam summam adesse curabant; sed enim illi qui
non adumbratam, non coactam, sed solidam, atque ultroneam, colebant
paupertatem, et continentiam, magisque pietatis officiis, quam ullis
divitiis

divitiis ditescere quaerebant. Potius eligebant deserta quaedam, et inculta prodia humiliter et cum gratiarum actione ab afferentibus suscipere profanis et clerum sufficientia, quam exactiales pecunias in tam infausti lethalibusque Scirorum praeruptis ad insontium fratrum perditionem utraque pietate et liberalitate in pios insigniorum hoec extant monumenta in archivis domus post tot et furora reliqua facta.

In margine hujus cartae sic scriptum est: Guillelmus Jordani filius Raymundi, filii Alphonsi Jordani, comitis Tholosatis, quem pater Raymundus pro catholica fide pugnans in Syria Jordanis aquis tinxerat, et Jordanum inde vocari praecepserat. Unde Guillelmus hic non vocatur Jordanus, sed Jordani, quasi filius Jordani. Guillelmus Malmesburi lib. 4. — Henricus Hentindon lib. 6. — et Gestorum Dei per Francos autores omnes.

Pendant que Robert estoit prieur de Bonnefoy, le pape Alexandre 3e estant venue en France, alla rendre ses vœux a Notre Dame du Puy, qui n'est esloignée que de cinq lieues de Bonnefoy, et y ayant apris l'establissement de cette maison, il voulust bien le confirmer par une bulle du mois de novembre de l'année 1176 adressée: Roberto priori sanctae Mariae Bonaefidei, par laquelle il met tous leurs biens soubz la protection du Saint Siege, et les favorise d'ung grand nombre de fort beaux privilèges. Ledit Robert prieur paroit encore aux actes de la maison de l'année 1179. —

1183. — Jean 2en Pri

Jean l'un des premiers compagnons de Robert luy succéda et est nommé prieur ez actes de l'année 1183. Il y a beaucoup d'actes de son temps, mais ils sont sans datte.

1187 et 1189. — Jorenton, 3e Prieur. —

Jorenton de Scriviss a paru prieur ez actes de 1187 et 1189.

1190. Odilo. 4e Pr.

p. 7. Odilo paroit prieur en 1190. De son temps Raymond duc de Narbone, comte de Tolose, marquis de Provence, fils de la reyne Constance, fit des grands biens à Bonnefoy, et luy accorda des grands privilèges en toutes ses terres

terres. Voicy les termes de cet acte: Omnes res illius loci scilicet Bonefodi in securitate nostra, protectione et ducatu recepimus, quia domum illam, et omnia bona ipsius, tanquam nostram diligimus, et ecclesiam ibi de nostris eleemosinis propriam, facimus edificare etc... Les hystoriens marquent que ce duc nasquit en l'année 1156 et qu'il mourut en 1222.

1197-1215.— D. Guillelmus de Forchada — 5e Pr.

Guillaume de Forchade l'un des premiers religieux de la maison paroit prieur ez titres de l'année 1197. Forchade est une fort ancienne maison aux environs de Bonnefoy. De son temps la maison avoit fait un notable progrès, il y avoit treize religieux de chœur et un grand nombre de convers, lesquels avoient (ajouté) leur cloistre et une eglise séparés de celle des religieux, dont il reste encore quelques vestiges à deux ou trois cent pas de la maison, en laquelle il y avoit un dortoir pour les loger quand ils y moientoint les festes. — Guilhaume de Forchade présida
p. 8. jusqu'en 1215. | Et ayant esté un des compagnons de Robert qui commença la maison en 1156, il appert que Guillaume de Forchade a vescu dans Bonnefoy environ soixante ans.—

1215.— Odilo Alferaut. — 6e Pr.—

Odilo Alferaut gouverna la maison en l'année 1215 seullement.

1216-1220.— Joannes Lauterius. — 7e Pr.—

Jean Lautier paroist dans les actes de 1216 et de 1220, par lesquels il appert qu'il y avoit des frères donnés et des convers.—

1222-1223.— Jancelinus. — 8e Pr.—

Jancelinus paroit prieur ez actes de 1222 et de 1223.—

1225.— Gibertus. — 9e Pr.—

Gibert ou Geranton paroit prieur en 1225. (Autrefois Bonnefodi, a été ordinairement de la coutumier.)—

1227.— Armandus. — 10e Pr.—

Armand paroit en 1227.—

1228.— Guillelmus d'ais. — 11e Pr.—

Guillaume d'ais paroist prieur dès l'année 1228, il ne conte pas du temps qu'il est mort.—

1240-1252.— Guillelmus Dalcornat.— 12e Pr.

Guilhaume Dalconat paroît prieur ez actes de 1240. De son temps Philippe
p. 9. comtesse de Valentinois), fille unique et héritière de feu Guillaume Jordan,
fondateur de Bonnefoy, confirma en 1249, les dons que son père avoit
fait à la maison. Les termes de cette acte sont si pieux qu'on a jugé
à propos de les rapporter icy : « Philippa comitissa etc... salutem. Ad
« universitatis vestre credimus notitiam pervenisse qualiter a sancta
« domo carthusiensi, quae divinis exercitata virtutibus, vitam octernam
« redolet, examen prisci[sic] fratres, ejus dem domus sive religionis quon-
« dam, advolavit in loco qui dicitur Bonafides, ubi ex alto positi inter
« concava montium cum ad modicum terram possint respicere, altitudinem
« circumadjacentium montium, celestium beatitudinem liberius contemplantur
« et intus in arcto recluti, velut apes in alveolo, ejusmodi, vigiliis et orationibus
« celestis melle dulcedinem non desinunt operari. Cum igitur servi Dei in dicto
« loco degere non valeant nisi nostris et aliorum vicinorum domus ipsius suffulti
p. 10. « subsidiis et helemosinis; nos sequentes vestigia) viri nobilis et venerabilis Guil-
« -lelmi Jordani, patris nostri, qui quondam fundator extitit dicte domus, secun-
« -dum quod asserunt ipsi fratres, ut ejus anime misereatur et nostre ac omnium
« nostrorum successorum, Ille qui preest principibus terre, cui celestium, terrestrium
« et infernorum genua flectantur, perquem reges regnant et principes jura decer-
« -nunt, cui servire intendimus, et nostri nominis[sic] titulos ampliare et peccata nostra
« redimere, cum Dei ecclesias et personas ecclesiasticas, ejus intuitu, donis augea-
« -mus, et pio favore foveamur, predicte domus Bonefidei fratribus et pro eos
« Guillelmo Dalconac priori concedimus etc... » - Il paroit encore prieur en
l'année 1258.—

1256.— Lioutaudus.— 13e Pr.—

Lioutaudus paroist prieur en 1256. (Il estoit prieur du Val Ste Marie en 1250, ajouté
J. Lacoutenture.)

1260.— Stephanus.— 14e Pr.—

Etienne paroit prieur en 1260.

1267.— Antelmus.— (de Turey) 15e Pr.

Antelme paroist prieur en 1267. Antelmus prior Bonae fidei assista au chap. gen. de 1269. Annales. IV, 281, 16e R.—

1270.— Martinus.—

Martin paroit en 1270, qui est la dernière année de sa prédidence.—

p. 11. 1270.— Reymundus Richard.— 17e R.

Reymundus Richard commence à paroistre sur la fin de l'année 1270.—

1276.— Lambertus.— 18e R.

Lambert paroit prieur en 1226.—(Et depuis à Renol en 1281, ajoute D. le Couteulx.)

1279-1284.— Reymundus Oliverii.— 19e R.

Reymond Oliverii paroit prieur en 1279 et encore en 1284. D. le Couteulx a ajouté ce qui suit: « Procuerat 1o Domui Vallis fidei, (1269-1273) deinde Burbonis, postea Vernae quam regebat anno 1226. Under victor assumptus ad priorat. Bonae fidei usque ad annum 1284, quo iterum reparitur prosuissa Vernae. » — est à Verne 12 Mars 1284 (1285 st. n.) —

1289-1290.— Pontius de Salatas.— 20e R.

Pons de Salatas paroit prieur en 1289 et 1290.

1292-1298.— Hugue de Modiaco.— 21e R.

Hugue de Modiaco paroit prieur en 1292 et 1298.

1299-1302.— Antelmus de Raval.— 22e R.

Antelmus sive Ancelinus de Raval paroit prieur en 1299 et 1302.—

1304.— Joannes de Cremalen.— 23e R.

Dom Jean de Cremalen paroit prieur en 1304.—

1306.— Hugues Guinenan.— 24e R.

Dom Hugue Guinenan paroit en 1306.—

1307-1308.— Giraud de Salenia.— Salencie 25e R.

Dom Guerin de Salenia paroit en 1307 et 1308.—

p. 12 1310-1315.— Guillelmus de amplo pasteo.— 26e R.

Dom Guilaume d'ample feuy fut changé de priorié de Valbonne, où il prédidoit en 1299 à celui de Bonnefoy environ l'an 1310 et y paroit encore en 1315.—D. le Couteulx a ajouté: « Je trouve dans le catalogue des prieurs de Valbonne que depuis l'année 1285 jusques en 1321 Hugue d'Amplefeuy et Barthelemy d'Amplefeuy y furent prieurs, mais je ne trouve point de Guillaume. » —

1315-1332.— Reymondus de Goscal.— Gouchac 27e R.

ch. 1309. D. Jacobus, monachus Allionis, qui ab hospes de Bonnafidei, revertatur ad domum suam.

ch. 1321. Dño Episcopo Vivariensi conceditur trienarium per tot. ordinem.
Excusatio Prioris Bonafidei de non veniendo ad capitulum, admittitur ob reverentiam Dni Episcopi Vivariensis. —

1331, Vendredi av. arch. S. Joan Bte, R. et P. Prieurs de Bonnafoy et de Glandiat, donnent au Port Ste Maria une parmellian à la communauté. Hist. du Port p. 201.

Dom Reymond de Goscal commença à présider en l'année 1315 et paroit encore en 1332.

1333.— Joannes de Cremial.— 28e Pr.

Dom Jean de Cremial paroit prieur en 1333, et en 1335 il visita la province de Genève avec le prieur de Valbonne.

1340-1341.— Joannes Faynus.— 29e Pr.

D. Jean Fayn paroit prieur pour la première fois ez actes de 1340 et 1341.

D. le cout. a ajouté: « Il fut tiré du vicariat de Rémol pour estre fait ici prieur. Il avoit esté auparavant prieur de Valbonne. »

1344-1345.— Guigo Raillati.— 30e Pr.

D. Guigue Raillati paroit prieur en 1344 et en 1345. — D. le cout. ajoute: « Antea prior Stæ Crucis an. 1329 et 1330. »

1353-1355.— Joannes Faynus.— 2° 31e Pr.

D. Jean Fayna paroit prieur pour la seconde fois ez actes de 1353, et son obit est en la carte du chapitre de 1355.

1358-1359.— Reymondus Coquisselli.— 32e Pr.

D. Reymond Coquisselli ne commence à paroistre qu'ez actes de 1358, et fust absous en 1359. Son obit est en la carte de 1369. — D. le cout. ajoute: « Il fut fait prieur de Valbonne en 1359. »

p. 13. 1359-1360.— Joannes de Brollio.— 33e Pr.

D. Jean du Breil paroit prieur en 1359 et 1360.

1363-1366.— Guillelmus Loup.— 34e Pr.

D. Guilaume Loup paroit en 1363 et 1366. — D. le cout. a ajouté: « Il estoit auparavant Prieur de Valbonne, où il fut renvoyé en 1367. et depuis fut prieur d'Avignon en 1382. — et D. Reymond Coquisselli fut fait de rechef prieur en 1367 et mourut en 1368 ou 69. »

(1367-1368-69.— Raymdus Coquisselli.)— (34e Pr bis)—

1370-1373.— Martinus Reymond.— 35e Pr.

D. Martin Reymond paroit prieur pour la première fois en 1370 et 1373. D. le cout. a ajouté: « Depuis il fut prieur d'Val Ste Marie en 1374 et 1375. »

1373-1377.— Guillelmus de Montarel.— 36e Pr.

D. Guilaume de Montarel paroit ez actes de 1373, et son obit est en la carte de 1377.

D. le cout. a ajouté: « Hac ait esté Prieur du Val Ste Marie depuis 1362 jusques à 1370. »

1377-1378. — Nicolaus de Metis. — 37e Pr.

D. Nicolas de Metis profez de chartreuse fust institué prieur l'année 1377. Son obit est dans la carte de l'année suivante 1378. —

1379-1382. — Martinus Raymond. — 38e Pr.

D. Martin Raymond paroit pour sa deuxiesme fois prieur en l'année 1379 et 1382. — D. le cout. a ajouté: « Et decessit au Val Ste Marie en 1385, 86. 87, et 1388. Il mourut simple religieux en 1397. » —

1383-1384. — Dominicus de Podio. — 39e Pr.

D. Dominique du Puy vicaire de Bonpas fust institué prieur par la carte de 1383, et présidoit encore en 1384. — D. le coutelier a ajouté: « Prior Vellis bonæ annis 1394. — il avoit mis aussi, mais l'a ensuite effacé « olim Prior Vellis Mcc an. 1354. » 1391-1394

1391. Bertrandus de Horto. — 40e Pr.

D. Bertrand de Lhort profès de la maison fust institué prieur par la carte de 1391 nonobstante quod fuerit de ordine mendicantium, primus auctoritate apostolica dispensando ad ipsum officium. — D. le cout. a ajouté: « Hic fut ensuite vicaire de Chef du Pont en Allois. »

p. 4. 1395. — Dominicus Reynerii. — 41e Pr.

D. Dominique Reynier gouvernoit la maison en 1395 en qualité de Recteur.

1396. — Galterius de Castro. — 42e Pr.

D. Gautier de Chasteauneuf profès de Villeneuve d'Avignon, fust institué prieur par la carte de 1396. D. le cout. a ajouté: « Son obit est marqué dans la charte de 1397. »

Etant prieur d'Avignon (continuelense) au temps du schisme de Pierre de la Lune, dit Benoit XIII, il eust (son successeur dont on ne sait pas le nom, ajoute D. le cout.) quelques intrigues à Rome qui ne furent pas avantageuses à l'ordre et pour cella il fust absous par le chapitre de l'année 1398. Voicy les termes de la carte: Prior D. Bonæ Deæ fit mira, et propter scripturas quas de carthusia secum portavit, Domno Carthusiæ ignorante, et in scandalum Ordinis ad curiam Romanam misit, sit per annum, in disciplina Ordinis generali, et singulis mensibus semel condat ad terram, et inhabilitamus eum ad singula Ordinis officia per quinquennium etc. . .

1398 — Bertrandus de Horto. — 43e Pr.

D. Bertrand de Lhort estant alors sacristain en la maison de Bonne fust institué prieur pour

ch. 1383. D. Dominicus vicarius Ts Bonispatrus fit prior Bonacsidei, ex ch. 1383, J. C. et meus de Villan.

ch. 1391. Priori Ts Bonacsidei fit mia, et professimus in priorem dictae D. Bertrandum de Orto monachum dictae T., non obstante quod fuerit de ordine mendicantium, prius auctoritate Apostolica dispensando ipsum ad officium praedictum.
ch. 1394. Priori Bonacsidei fit mia. —

ch. 1396, In domo Bonacsidei professimus in Priorem D. Gaufridum de Castro monachum, vallis benedictionis.

ch. 1398. Priori Bonacsidei fit mia etc. (voir au face) et professimus in priorem dictae T. D. Bertrandum de Orto, sacristam Bucie. (La Bastide près de Voiron, prieuré uni à la grande Chartreuse, qui y entretient quelques religieux durant quelque temps). —

pour la douziesme fois par la susdite carte de 1398. —

1406-1407. — Guilelmus de Rumphon Rugnone. — 44e P.

D. Guilaume de Romilhon commence à paroistre prieur dans les titres de Bonne-foy de 1406 et 1407. Est vicaire à Bertaud 22 Mai 1404-1406, 11 Mars. —

f.15. 1409. — Joannes Vincentius. — 45e P.

D. Jean Vincent paroit en qualité de Recteur ez actes de la maison de l'année 1409 avant le chapitre. —

1409 Joannes Sarraceni. — 46e P.

D. Jean Sarasin profez d'Arignon, fust institué prieur par la carte de la mesme année 1409. Il fust fait visiteur de la province avec le prieur du Port Ste Marie par la carte de 1410 et 1411, ajouté D. le court: qui continue: et peu après il se retira à Arignon, d'où il fut retiré par la charte 1412 et fait prieur de Montrieu, d'où il fut déposé peu après et remis, et derechef déposé en 1416, et fait prieur de ~~chapitre Lunis ch. 1417-1419 ch. de Verne ch. 1419-1436~~ Bonpas, mais il quitta sur la fin de 1417. En 1423 il fut remis prieur de Montrieux et fut déposé en 1425.

Nous ne savons pas son successeur qui fut déposé en 1413. -» ita D. Le Court. N. de Montmar.

[1413-1416. — (Guillelmus de Regnone). —] 47e P.

La carte de l'année 1413 a institué à Bonnefoy le prieur de Montemare, Montemarés et ne l'a pas nommé, lequel ayant demandé sa déposition en 1414, il fust dit ut haberet patientiam usque ad sequens capitulum. — D. Le court a ajouté: « C'estoit Guillaume de Regnone qui fut fait prieur de Montemar en 1411 ch. par la carte de 1411, absous du vicariat de Prémol 1408-1411 ch. Il fut absous en 1416, et en 1417 fut fait prieur de Bonpas ch. 1417-1419 ch., et en 1419 de la Verne 1418-1424 — hospes Pratimollis ch. 1426 fin, et en 1426 de Bonnefoy. Sed vide. »

1416-1421. — Joannes Vincentius. — 2° 48e P.

D. Jean Vincent paroit prieur dans les titres depuis l'année 1417. (Il fut fait prieur en 1416 tiré du prioral de Port Ste Marie, ajouté D. le court). Apparemment c'est luy qui fust tiré du prioral du Port Ste Marie et envoyé en celluy de Bonnefoy par la carte de 1416, il y paroit encore ez titres jusques à 1421. La carte de 1418. 19. 20 et 1421: Priores domorum, Bonaspei et Vallis benedictionis visitabunt provincias Aquitaniæ. Il fust déposé et institué vicaire de la maison dont il estoit profez, et par la carte de 1427 il fust institué prieur de Castrets. à 1429 ch.

ch. 1409. Domui Bonassidi praficimus in priorem d. Joannem Baracanum, professum
et valles Conditionis. —

p. 16. 1424-1426.— Petrus Ferreoli.— 49e P.

D. Pierre Ferreol procureur du Pont Ste Marie fut institué prieur par la carte de 1424, et par celle de 1426 il fut institué vicaire de la maison de Bertandi (et depuis de Pont Ste Marie par la charte de 1427, ajoutée d. le contenu), et en 1430 prieur de Glandier dont estoit profez.

1426-1428.— Guillelmus de Rugnone.— 50e P.

D. Guilaume de Rumilhon fut institué prieur par la carte de 1426 et par celle de 1428 il fut envoyé simple religieux (Prieur dit le cant.) 1re Cahors ch. 1428 — à Cahors, celle de 1426 est chargée de son obit, il estoit profez de Bonnefoy, il avoit été prieur de la Perne, de Bonpas, de Cahors et vicaire de Bertandi et de Brémond.—

1428- Bernardus de Monteferrario.— 51e P.—

D. Bernard de Montferrand profez de Villeneuve d'Avignon fut institué prieur par la carte de 1428.—

1431-1438.— Joannes Vincentii.— 52e P.

D. Jean Vincent fut pour la deuxième fois remis au prioré de Bonnefoy par la carte de 1431 ad instantiam conventus, et paroit y tenir de la maison jusques à 1438, qu'il fut déposé.—

1438-1444.— Joannes Bolleti.— 53e P.—

D. Jean Bolleti profès de Montmeale fut institué prieur par la carte de 1438 pour la première fois jusques à 1444, (qu'il fut fait prieur de Ste Croix, dit D. le cont. qui dit encore: « On voit par la charte de 1441 que Jean Bolleti estoit hoste à Bonnefoy et fut envoyé hoste à Ste Croix. Il faut donc qu'il y en ait eu un autre qui ait été prieur en 1441, et après lequel Jean Bolleti fut encore prieur jusques en 1444, qu'il fut fait prieur de Ste Croix. » — ita D. le contenu.—

p. 17. 1444-1446.— Joannes Vincentius.— 54e P.—

D. Jean Vincent fut remis au prioré de Bonnefoy pour la 3e fois par la carte de 1444. Son obit est en sa carte de 1453, il avoit été prieur du Pont Ste Marie et de Castres.—(1427-1429.)

1446-1449.— Georgius Guinament.— 55e P.

D. George Guinament profès du Pont Ste Marie fut institué par la carte de 1446, ex monacho prof. Cartus. par ch. 1446. et par celle de 1449 ad suam fiant et devotam instantiam et fit mia. envoyé à Ste Croix Son obit est en celle de 1470

– 1431. ch. D. Guillaume Regnon. ch. 1431. Et D. Guillelmum Regnon nuper absolutum a domo Bonæfidei præficimus ibidem (in Dei Calesii) in Priorem. – nommé prieur de Leon par ch. 1428 – n'y est pas resté jusqu'au chap. de 1431. Prior Calesii ch. 1431 – 1432 ch.

ch. 1441. (in Dei Bonæfidei). Et D. Joannes Boliete ibidem hospes vadat ad domum Stæ Crucis in Tarasio ad hospitandum ad ordinis voluntatem. – D'le cout. à donner raison. Il faut nécessairement qu'un autre ait été prieur au moins de 1440 à 1442 ou 1443. Ce doit être D. Jean Vincent ou D. Guillaume Regnon.

de 1420, il avoit esté prieur de Ste Croix et vicaire de Durbon. - D. Lecourt ajoute: « En 1449 il fut déposé de Bonnefoy et envoyé hoste à Ste Croix, en 1449, où il fut esleu prieur la mesme année. » —

1449. — Jacobus Valentini. — 56e Pr.

D. Jacques Valantin fust transféré du prioré de Durbon à celluy de Bonnefoy par la carte de 1449, il n'y demeura que fort peu de temps, car son successeur paroit dans les tiltres de la mesme année. —

1449-1468. — Joannes Bolidi. — 57e Pr.

D. Jean Bollidi paroit pour la seconde fois dans les tiltres de la maison de 1449 en qualité de prieur, où il présida jusques à 1468, qu'il fust renvoyé à Montmerle, d'où il estoit profez, et où il mourust l'année suivante 1469; il avoit esté prieur de Ste Croix. —

1468-1492. — Stephanus Vole. — 58e Pr. —

D. Estienne Vole fust institué par la carte de 1468, et persevera en cette charge jusques à son trepas qui est dénoncé en la carte de 1492. —

p. 18. 1492-1501. — Antonius de Fraxino. — 59e Pr.

D. Anthoine du fraine, n'est pas nommé en la carte de 1492, dans laquelle est l'obit de son prédécesseur, quoyqu'il fust prieur de Bonnefoy, par la même carte il fust fait convisiteur de la province avec le prieur de Glandier et exerça cette charge jusques à la fin de ce siècle et mourut le 18 oct. 1501. Son obit est dans la carte du chapitre suivant, il estoit profez de la maison et avoit esté prieur de Pallerne.

1502-1517. — Petrus Talaronis. — 60e Pr. —

D. Pierre Talaron profez de la maison, commence à paroistre en qualité de prieur ez tiltres de la maison en l'année 1502. Il avoit esté professeur en theologie. Il gouverna jusques à 1517, qu'il fut absous à cause de sa vieillesse. Son obit est dans la carte de 1521. Il avoit esté prieur de Bonpas et de Pandaine, il fust convisiteur de la province. —

1517-1538. — Joannes Valé (sic) Vole. — 61e Pr.

D. Jean Valé fust institué prieur par la carte de 1517. Il gouverna jusques à 1538. Son obit est dans la carte de 1544. —

1538-1541. — Joannes de Basco (Bosco.) — 62e Pr.

D. Jean du Bois fust institué par la carte de l'année 1538. Son obit est dans la carte de 1541. –

p.19. 1541-1551. – Simon Chane (Chave) 63e P.

D. Simon Chane fust transferé du prioré de la Sibe bénitte à celluy de Bonnefoy par la carte de 1541, et fust renvoyé à son premier troupeau par la carte de 1551. Son obit est dans celle de 1557.

1551-1569. – Anthonius Chamard. – 64e P.

D. Anthoine Chamard, profez de la maison, fust institué prieur par la carte de 1551, il avoit esté employé aux affaires d'icelle dez l'année 1536, et en eust la conduite jusqu'en 23 d'aoust de l'année 1569, qu'il fust tué par les héretiques avec D. Laurent son vicaire et D. Jean Charnasac son procureur. Dom Chamard s'estant trouvé en charge dez le commencement et la naissance de l'hérésie de Calvin, qui a tant causé de désordres dans le royaume, en a souffert pendant sa vie des grands travaux, qui luy ont enfin causé la mort, ce qui arriva de la maniere que Theophile Raynaud Jésuitte la descrit in libro Trent Patriacchor stillit. mist. funcato 7e S, 5e ant. 4e. Mais comme il la descrit un peu trop succinctement sur les mémoires qui luy furent donnés par D. Robert des Marins, l'un des derniers profez et prieur de la maison, du quel | il sera parlé cy après, on a jugé à propos d'estendre icy un peu plus au long cette hystoire, sur ce qu'on en a pu apprendre par divers mémoires ou escritures qui sont dans la maison, et par le recit des anciens du pays qui ont esté tres proches du temps que la chose est arrivée.

p.20

L'hérésie s'estant glissée comme un venin presque partout le royaume monta jusques sur les montaignes de haut vivarez, ez quelles la chastellenie de Bonnefoy est scittuée. Dom Chamard voyant sa maison exposée aux courses et aux pillages des héretiques dans un dezert escarté des villes, dont il peust attendre del secours, se résolut de fortifier la maison et la mettre en estat de resister aux attaques des ennemis, et pour cella de destruire le grand cloistre lors basty à la façon de l'ordre, et d'en employer les matériaux à fortifier l'église et le petit cloistre et y faire un logement capable de contenir toutes les personnes qui composent une maison conventuelle. Avant les désordres de l'hérésie on avoit commencé a rebastir le grand cloistre, mais ayant abandonné ce dessein

ce dessein du grand cloistre, il s'applica entièrement à celluy qu'il avoit conceu
p. 21. de fortifier le petit. Son dessein ne fust pas approuvé des visiteurs ny du chapitre
général. Voicy les termes de la carte de 1561 : Priori S. Bonaf dei non fit mia, quem
serv are monemus ordinata per visitatores de non demoliendis aedificiis antiquis, sed inchoa-
ata non iter diligenter persicere. — Ce prieur persistant dans son dessein le couvent
fust obligé d'appeler les visiteurs pour en empescher la poursuite. Voicy les termes de
la carte du chapitre de l'année 1562 : Priori S. Bonaf dei pro nunc non fit mia licet merito
absolvendus sit, et si fieri (commode, chanoet) potest persiciatur visitatio incepta per priores
Glandeni et Valli clausae. Mais pour cella n'ayant pas désisté de son entreprise, le
chapitre de l'année 1565 fust contrein de ly obliger par un decret particulier com-
me on voit par les termes de la carte de cette année qui sont tels : Priori S. Bo-
naefidei non fit mia quamvis bene mereatur, cui praecipimus in virtute sanctae obedientiae
et sub poena absolutionis ab officio justa alias ordinata a visitatoribus nequiquam
p. 22. de cetero demoliatur sine consensu visitatorum, et claustrum quanto diligentius potuit ab
immunditiis repurgari faciat et in eo dirupta et destructa ad priistinum aut meliorem statum
simul et capellas reduci faciat. Cette ordonnance ayant obligé ce prieur de desister
à poursuivre ses batimens, la maison se trouva plus exposée qu'auparavant aux
incursions des hérétiques dont la rage et la furie estoient alors à l'extrême ; car le
grand cloistre estant en partie destruit, et les fortifications du petit n'estant point
en estat d'y loger, la maison estoit sans deffence. Il y a apparence que le prieur
ayant fait quelques remonstrances au R. Père de la pressante nécessité où l'on estoit
de pourvoir à l'assurance de la maison, le peu d'effet qu'auroit la restauration
du grand cloistre qui n'auroit pas esté capable de resister aux courses des hérétiques,
et l'assurance qu'on se promettoit des fortifications du petit cloistre qui estoient fort
avancés, peust estre on luy permit de les poursuivre, car assurement apres les
deffenses de continuer portées par cette ordonnance, il n'est pas croyable qu'il eust
p. 23. continué à destruire entièrement le grand cloistre et parachever les fortifications
du petit comme il fist, si les prohibitions de le faire n'eussent esté levées ; et mesme
il y a apparence qu'il avoit abandonné tout son dessein et qu'il demandoit sa
déposition avec instance. Mais comme en ce temps les religionnaires faisoient des
grands désordres partout et qu'on estoit bien empeiné de s'en deffendre on luy laissa
faire

faire ce qu'il voulut, on le peut colliger de la carte de 1568, dont voicy les termes: Prior & Bonos fideï non fit mia, quem rogamus bonam, habere patientiam, et boni animi esse et in Domino sperare qui neminem confundit. (Je ne trouve point cela dans la carte de 1568, il peut se faire que ces mots sont dans celle de 1569. f. P. B.). - Quoy qu'il en soit peu de temps après son ouvrage fut achevé, c'est-à-dire que le grand cloistre avec toutes ses appartenances ayant esté entierement destruict, et le petit fortifié, la maison ne parut plus exterieurement que comme une forteresse capable de résister aux attaques des ennemis. En voicy la description. La maison est scituée sur le declin d'une coline à l'aspect du midy au bas de laquelle est un ruisseau. Pour faire cette forteresse on a laissé le petit cloistre
f. 24. ancien pour luï donner la forme carrée. L'église ancienne fort belle et bien bastie a coupé en long la partie d'un septentrion, on la fortifié de ce costé d'une forte muraille qui ferme toutes les fenestres dont elle prenoit jour de ce costé. La sacristie qui est au mesme endroit et qui fait une salle a esté pareillement revestue de gros murs qui composent une forte tour carrée de la mesme hauteur de l'église. Et quoyque l'intérieur du sanctuaire de l'église soit d'une forme ronde, néanmoins elle port cette figure à l'extérieur par le moyen de la face externe de la tour de la sacristie qui a l'aspect au levant, laquelle remplissant la rondeur externe du sanctuaire de l'église, luy donne une figure carrée qui l'unit à la sacristie, qui extérieurement n'est distinguée de l'église en aucune façon. La partie du petit cloistre qui est à l'aspect du levant estoit occupée anciennement par le chapitre qui estoit voûté. on en a abattu la voute par laquelle occupoit trop de place en hauteur et sur les murailles d'icelluy on a élevé un bastiment duquel le plein pied du petit cloistre, où estoit le chapitre, est occupé par quelques chambres servant de boscher, et le haut a des chambres pour les reli-
f. 25. gieux. Et pour cella il y a un cloistre voûté au dessus de l'ancien. La partie du petit cloistre qui regarde le midy est occupée par la salle ou appartement des estrangers et au dessus il y a des chambres pour les religieux. Les deux angles de ce costé sont flanquez par deux grosses tours carrées. Celle qui est à l'aspect du levant et du midy a deux salles pour servir de défence. Le bas étage d'icelle est la chambre du procureur. et au dessus celle d'un religieux. L'autre tour de l'angle qui regarde le midy et le couchant a en bas la cuisine voûté et au dessus la chambre L

la chambre du prieur. - La partie du petit cloistre qui regarde le couchant est occupée par le refectoire en bas, sur lequel sont des chambres. Il joint par un bout à l'église avec le fond de laquelle il fait la face externe de cette forteresse qui regarde le couchant. L'entrée de l'église qui estoit là fust fermée par une grosse muraille. Il ne sorte que pour entrer dans ce fort il n'y a qu'un seul endroit fermé d'une porte de fer qui est à l'aspect du levant. Il y a une grosse tour ronde en l'angle qui regarde le couchant et le septentrion, mais elle ne fust bastie qu'environ l'année 1606 pour soutenir et appuyer l'église et toute la forteresse qui menassoit ruine de ce costé. -

p.26. Le cloistre d'en haut n'ayant pu suffire pour faire autant de chambres qu'il en falloit pour loger les religieux et les pères, il fallut faire un second estage sur le premier, duquel une partie fust occupée par des chambres au dessus des autres et le restant en des greniers. Pour descendre de ce cloistre dans l'église on pratiqua un degré à l'endroit d'une des ouvertures qui donnoit auparavant du jour à l'église du costé du midy, d'où elle n'en reçoit plus du tout, n'y ayant que deux fenêtres, l'une derrière le grand autel, et l'autre au fond de l'église. Le chapitre ayant esté employé à d'autres usages, la sacristie y supplée, ce petit cloistre ainsy basty en forme de chasteau est muny de tout ce qu'il luy faut pour se bien defendre.

Il n'est resté de l'ancien cloistre que ~~la muraille~~ de closture qui composoit la retrocelle; il ne reste du tout aucuns vestiges de cet ancien cloistre. La place où il estoit est occupée par le grand jardin potager de la maison d'un costé, et de l'autre par des jardins à fleurs cultivés par ceux des religieux qui ont de l'inclination a cella. La boulangerie, les equiries et les estables sont compris dans la closture du retrocelle. A l'aspect du midy le grand portal ou principalle entrée de la maison et à l'aspect du couchant. Tout ce grand bastiment fust parachevé en moins de sept ou huit ans et la maison reduite en forme de forteresse, p.27. / en l'estat où elle est aujourd'huy qui est environ cent ans après.

Pendant que la maison fust sans défense et bastie à la façon de l'ordre elle ne fust point attaquée par les hérétiques qui faisoit (sic) partout des horribles desordres, et incontinant qu'elle eust esté mise en estat de résister aux

aux attaques des ennemis, elle fust prise sans résistance. Dom Chamard s'estoit conduit avec tant de prudence avec ceux du pays qui avoint pris le party des rebelles qu'ils n'avoint faict aucunes insultes à la maison au temps mesme que la plus grande partie des villes avoint esté saccagées partout aux environs et ailleurs. La maison auroit bien moins esté exposée à la furie de ces rebelles estant très bien fortifiée qu'elle ne l'estoit estant sans défence s'y elle n'eust esté prise par trahison ce qui arriva ainsy.

Un nommé Charreyre du lieu de Mizillac à deux lieues de Bonnefoy, chef des rebelles de ce lieu, et d'ailleurs ami de Dom Chamard, vint à Bonnefoy le mardy 23 du mois d'aoûst, veille de St-Barthelemy de l'année 1569. Il estoit accompagné d'une
p.28. trentaine de personnes armées. Ces gens ne vindrent point ensemble ny attroupés mais les uns après les autres se rendirent autour de la maison à la faveur du vallon ou coulle le ruisseau couvert de bois de toutes parts. Charreyre fust le premier qui se présenta à la porte de la maison presque seul et demanda à parler à Dom Prieur, lequel s'estant trouvé par rencontre dans la basse court, vint à la porte pour parler à Charreyre. La porte estant ouverte sans qu'il parust personne que luy, il la tint en cet estat et pendant qu'il s'entretenoit avec Dom prieur ceux de sa compagnie commencèrent à paroistre. Dom prieur les voyant et ayant voulu fermer la porte, un de la compagnie luy tira un coup de pistolet dont il fust tué incontinent il resta sur la place. Dom Jean Chasnas ayant ouï le bruit sort promptement dans la basse court pour voir ce qui s'y passoit, et il y rencontra cette compagnie de rebelles, lesquels sans compliment luy dirent qu'il eust à leur remettre le trésor et les conduire en la grosse tour, où ils croyant qu'il estoit renfermé; car ils pensoint que tout ce que les catholiques des environs avoint de précieux eust esté transporté à Bonnefoy. Dom Procureur ne se voyant pas en estat de pouvoir resister
p.29. fust contraint par violence de les conduire au lieu qu'ils avoient désiré sçavoir au plus haut de cette grosse tour; mais n'y ayant rien trouvé et ayant changé le discours du butin en celluy de la religion, ils voulurent persuader à Dom prieur de se ranger du party qu'ils tenoint, luy leur ayant respondu fort hardiment en leur reprochant leur perfidie, ils le précipitèrent du haut de cette tour en bas, et estant tombé sur un monceau de pierre tout brisé il y mourut incontinent. Ces gens estant descendus dans

dans le cloistre n'y trouverent personne, tous les religieux estoint dans leur solitude. Le bruit extraordinaire de ces rebelles les obligea à sortir de leurs chambres. Ils commencèrent à les attaquer par des discours remplis d'impiétés, de blasphèmes et d'invectives contre les saincts et pratiques de la religion. Dom Laurent vicaire leur respondit pour tous avec une fermeté et une constance admirable. ceux ci ne pouvant pas souffrir la force de ses reponses se saisirent de luy et après l'avoir excedé de coups et de paroles, ils l'auroint tué sur la place s'il n'en eut de leur compagnie ne l'eust empesché. Après s'estre rendus maistres de la
p. 30. maison/ sans résistance et avoir reconnu tous les endroits d'icelle, ils fermèrent tous les religieux dans une prison qui est là, à dessein ou de les pervertir par les mauvais traitement qu'ils leur firent souffrir, ou pour dans la suite du temps en tirer les avantages qui se présenteroint. Quelques domestiques de la maison, attirés par la bonne chere et le libertinage restèrent avec eux. Entre ceux cy il s'en trouva un seul fidèlle et bien intentionné qui faisant comme les autres ne donna point lieu à le tenir suspect. Celuy cy ayant observé la conduite de ces iniques usurpateurs passa à des moyens fort pertinants pour delivrer les religieux et la maison de leur injuste possession. Ces gens ayant trouvé la maison bien munie de toutes sortes de provisions, tant pour vivre que pour se defendre, après quelques jours de garde et de vigilance fort exacte ne pensoint à autre chose qu'à faire bonne chère, et voyant que personne des catoliques ne se mettoit en estat de venir les attaquer dans cette forteresse, ils désistèrent à faire une garde aussy exacte qu'ils avoint fait pendant les premiers jours, quelques uns d'eux estant employés au dehors pour aller espier au Puy et ailleurs ce qui se passoit pour se tenir sur leurs gardes, les autres restoint dans la maison à faire la debauche. La plus grande occupation de ceux cy estoit de solliciter les religieux
p. 31. prisonniers à quitter leur habit et leur religion./ Mais s'estant tous constamment encouragez à plutost perdre la vie que la veritable religion, ils n'entroint jamais en dispute avec les hérétiques. Il n'y avoit que Dom Vicaire qui estant parfaitement bien instruit des articles en controverse les relançoit avec une constance et une vivacité admirable. L'un de ces rebelles, qui apparament estoit quelque apostat, se dépitant de ce que Dom Vicaire luy répondoit avec tant de vivacité d'esprit

d'esprit, notamment sur l'usage de l'abstinance perpetuelle de la viande, dont les chartreux font profession, tira ce bon père de la compagnie des autres en se jactant qu'il luy faisoit bien manger de la viande par force. Ayant donc fait resserrer ce bon père à part pendant plusieurs jours sans luy présenter autre chose à manger que de la viande, dont il ne voulust jamais manger, ils l'emmenèrent enfin dans la cuisine, où après luy avoir fait souffrir mille injures ils l'obligèrent à tourner la broche au feu chargée de viande et continuant les blasphemes qu'ils vomissoient continuellement contre les sacrés mysteres de la véritable religion; et des paroles venant aux effects, ils dépouillèrent ce bon père de tous ses vestemens, ils l'obligèrent à grands coups de verge de marcher
p.32. devant eux par le cloistre et en mespris des/ceremonies qu'on fait aux processions, faisoint porter à ce bon pere une broche chargée de viande elevée en haut par moquerie en dérision de la croix que les catholiques ont coutume de porter en telles sérémonies, et continuant ainsy le martyre qu'ils faisoint souffrir à ce bon religieux, ils passerent les veilles de quelques nuits à faire les mesmes choses. Enfin la constance de ce bon père à souffrir tant de peines, surmontant la furie de ces enragés, le plus animé contre luy ayant fait ses efforts pour luy faire manger de la viande, et n'en estant pas peu venir à bout, le saisit par le corps et le coucha sur un banc proche du feu, où luy ayant lié les bras, les jambes et le corps, sans qu'il peust se remuer; il prit de la viande et fit tous ses efforts pour luy en mettre dans la bouche avec la pointe d'un coutteau duquel il luy donna plusieurs coups sur la face et dans la bouche pour luy faire ouvrir les dents, mais n'en estant pas peu venir à bout, le malheureux bourreau se dépitant en jurant le saint nom de dieu, dit qu'il luy en feroit bien manger, et portant sa main impie à son coutteau plus bas luy coupa entièrement sa partie virille et la
p.33. mit dans la bouche de ce sainct moribond, qui avec son sang/rendit son âme à dieu. Cette funeste action estant arrivée la nuit ils jettèrent ce sainct corps sur un monceau de bois et des ordures qui restoint du débris du grand cloistre.

— Ayant donc ainsy passé quelques nuits à faire une garde très exacte pour

pour se garantir des surprises des catoliques, et estant advertis par leurs espions qu'il n'y avoit rien à craindre d'aucune part, que personne ne se mettoit en peine de retirer Bonnafoy de leurs mains, ils commencèrent à se relascher à ne point faire la garde si exacte notamment pendant la nuit. Ce qu'ayant observé ce serviteur dedda, qui estoit resté parmy eux, il pensa qu'on pourroit bien se défaire de ces briques detenteurs, garentir les autres religieux qu'ils tenoint prisonniers et remetre la maison entre les mains des catoliques: Mais pour cella il falloit premièrement entrer dans le clos de la maison, dont l'escalade n'estoit point trop facille. Il falloit ensuite entrer dans la forteresse, laquelle n'ayant qu'une seulle porte qui estoit de fer et très bien fermée, il n'y avoit pas apparance d'y pouvoir entrer que par quelque sur-
p.34. -prise. Ce bon domestique | qui estoit masson et qui avoit travaillé à l'élévation de ce bastiment, s'alla aviser qu'on avoit laissé une canonière en la tour de la sacristie par le bas pour défendre la maison en cas qu'elle fust attaquée par le costé de l'église, et se promenant seul dans l'église et estant entré dans la sacristie il considéra qu'il estoit facille d'arracher la pierre ou estoit le trou de la canonière, laquelle estant arrachée il restoit en la muraille une ouverture à passer une personne, ce qui suffisoit pour en faire entrer cent les uns après les autres. Il s'essaya à la sourdine de retirer cette pierre en quoy ayant bien reussy il la remit en sa place pour l'en retirer dans le besoin. Ayant ensuite remarqué dans la muraille du rochocelle l'ancienne porte de derrière par laquelle on faisoit entrer la charrette pour la provision du bois du cloistre quand il subsistoit, laquelle porte n'avoit esté fermée que avec des pierres seches il pensa qu'il n'y avoit rien de si facille que de faire sans bruit une ouverture en cette porte en arrachant quelques unes de ces pierres qui ne tenoint à rien. Ayant enfin pris garde que quand
p.35. ces gens s'estoient chargé | du vin le soir, ce qui estoit ordinaire, ils s'endormoint comme des porceaux sans faire garde pendant la nuit pensant estre en assurance après avoir bien fermé les portes par derrière. Il crut qu'il seroit facille de surprendre cette maison si l'on trouvoit des gens un peu bien résolus pour faire l'entreprise. Ayant donc ainsy formé ce dessein, il se derobla

addroitement

addroitement de la présence de ces injustes détenteurs, et sans qu'on s'apperceut de son absence, il s'en alla à la ville du Puy qui en est esloignée de cinq lieues, en laquelle dez le commencement des troubles on avoit toujours fait une garde fort exacte, soubz la conduite de Monsieur de Rochebonne, qui en estoit gouverneur pour le roy, et s'estant adressé à quelq'un amy de Bonnefoy dont il estoit cogneu, pour estre introduit chez Mr le gouverneur, afin qu'on donna créance à ce qu'il vouloit dire, il descouvrit à ce seigneur les moyens qui luy avoient semblez convenables pour deslivrer les religieux et la maison de Bonnefoy des mains des hérétiques, sans danger d'y perdre personne. La probité de ce domestique ayant esté attestée par beaucoup
p.36. des gens du Puy qui le cognoissoient, les moyens proposés ayant esté jugés exploytables, Monsieur de Rochebonne commit une trouppe de braves gens de plus assurés de sa garnison pour aller executer ce dessein soubz la conduite d'un sage commandant. Ces gens estant partis du Puy sur les quatre à cinq heures du soir les uns après les autres, se rendirent dans la forest de Bonnefoy, qui est au derière de la maison. Sur les dix à unse heures du soir sans que personne s'en apperceut le domestique ayant fait ouverture sans bruit en la porte formée de pierres seches, luy tout le premier entra dans la closture et après luy toute sa compagnie. Ayant ensuite espié tout doucement autour de la maison, ils trouvèrent que tout estoit dans le repos et qu'il ne restoit qu'à tanter l'entrée de la forteresse. Pour cet effet le domestique qui avoit disposé l'ouverture par la canonière de la sacristie fit sans bruit son opération, et estant entré par là dans l'église après avoir eu la prevoyance auparavant que de partir de tenir toutes les portes de l'église fermées qu'il les peut ouvrir sans
p.37. bruit, il alla seul par tous les endroits de la maison pour descouvrir si personne n'estoit esveillé; Et ayant trouvé un chacun ensevely dans un profond someil, il alla doucement ouvrir la porte de fer pour faire entrer sa garnison du Puy.

Ce domestique avant qu'aller au Puy avoit remarqué, que quand ces hérétiques s'entretenoient entre eux sur la deffense de la maison en cas on les vint attaquer ils disoient qu'il falloit faire la garde exacte du costé de la cave, ayant jugé

jugé entre eux que c'estoit le costé le plus foible, à cause que la maison estant bastie sur le penchant de la coline, la cave qui est la plus basse des bastimens n'est qu'à moitié dans la terre. Ils pensoint donc que s'y les catoliques les eussent voulu surprendre qu'ils seroint venus miner secretement par la cave. Ce domestiques sachant donc la crainte qu'ils avoint et ayant introduit ceux de la garnison du Puy dans le bas cloistre, chacun d'eux commença à froper dans le cloistre à l'endroit de la cave. A celuy le domestique commença à donner
p.38. l'alarme et crier à pleine voix: A la cave, à la cave, les catoliques sont entrés par la cave. La voix du domestique et le bruit confus que ceux de la garnison du Puy faisoint sur la cave eveillerent par surprise tous ces dormars ensevely dans le vin de leur debauche. Le domestique ayant exprès ouvert la porte de la cave et toutes celles qui y conduisent avant que donner l'alarme, il fut le premier à tirer son pistolet dans la cave pour les provoquer à aller de ce costé. Le stratagème reussy si bien que tous estant accourus dans la cave avec que leurs armes ils les lachairent les uns contre les autres, pensant les tirer contre leurs aggresseurs. Sur quoy les catoliques estant survenus ils acheverent de tuer ceux qui à la faveur des ténèbres avoint esté garentis sans qu'il en restat aucun.

Les religieux renfermés dans la prison voisine sans savoir rien de ce qui se passoit entendirent fort bien le bruit qu'on faisoit du costé de la cave, et comme ils avoint aprís le déplorable traitement qu'on avoit fait peu de jours auparavant
p.39. à Mon Vicaire, ils avoint pensé entre eux qu'il ne leur en arrivat pas moins, et s'estoint encouragés entre eux de souffrir genereusement toutes sortes de martires plutost que de renoncer à la veritable religion. Ayant donc ouï cette nuit ce bruit extraordinaire qu'on faisoit du costé de la cave justement au temps qu'ils psalmodioint par cœur l'office de matines et s'estant apperceus par les fentes de la porte de quelques rayons de la lumière qui parut un moment de temps après le bruit, et notamment entendant qu'une troupe de gens venoit à eux ils crurent tous que l'heure de leur mort estoit venue et s'encouragerent tous de ne rien faire chose sinon froper hardiment, mieux vault perdre la vie que la religion.

Cependant quand les gens du Puy se furent rendus assurés que pas un de ces hérétiques n'estoit eschapé, le domestique les conduisit à la prison pour en retirer ces pauvres

pauvres esclaves, lesquels entendant ouvrir la porte de leur prison crurent que c'estoit pour eux l'ouverture de la porte du ciel et qu'on les venoit tous massacrer. Le domestique d'eux cogneu s'estant mis à dire hautement: Ça mes pères voicy l'heure de la vostre délivrance venue. Eux ayant conceu que c'estoit l'heure de la délivrance de
p. 40. l'ame d'avec le corps dirent: Nous l'attendons aussy, frappez, frappez hardiment, mieux vault perdre la vie que la religion. Ils s'estoint tous jettés à terre pour recevoir la mort de la manière que les chartreux ont coustume de se prosterner avant de recevoir la saincte communion.

Les circonstances qui accompagnent cette heureuse conduite avoint si y loing esloigné de leur esprit la pensée de leur délivrance que tous ceux de cette compagnie avoint peine à leur persuader la vérité du fait. Laquelle enfin estant cogneue, et ces bons pères ayant esté remis en la paisible jouissance de leur maison après avoir remercié leurs libérateurs, ils se mirent à nétoyer la maison des immondices de ces malheureux hérétiques. Les cadavres desquels furent tous ensevelis dans un grand creus fait dans l'estable des vaches, lequel estant à l'extremité du penchant de la coline avoit un vide de costé de la rivière qu'on acheva de remplir de ces infames cadavres et des immundices de la maison pour rendre la situation de l'estable egalle. cette sépulture parmy les bestes estoit fort convenable
p. 41. à la vie brutalle qu'ils avoint mené en ce monde. La maison demura entre leurs mains environ trois semaines, car on trouve des mémoires du 17e septembre suivant escait par le procureur de Don Chamoud, il y eut un verbal fait par les officiers de la sénéchaussée du Puy des sacagement de la maison, des meubles commis en personnes de ces religieux, de l'incendie et ruine de la métairies faite par les corréligionaires, avec une exposition des despences extraordinaires faites ou à faire par les religieux pour l'entretien d'une grosse garnison pour la garde de la maison au service du roy, Bonnefoy estant la seulle place forte qui soict en ce pays de montagnes. Et de fait ensuite le pais fit des contributions pour l'entretien d'une garnison mise dans Bonnefoy pour conserver la place au service du roy. — Les religieux ayant donc esté remis en la possession de leur maison, se mirent en devoir de l'expurger des immundices de ces infames rebelles et de rendre les derniers devoirs de la religion chrestienne à leurs confrères qui avoint

avoint esté tués ; mais une chose surprit ces bons pères qu'estt qu'ayant fait
recherche des corps de ces trois pères qui avoint esté tués, ilz ne trouvèrent que ceux
f.42. de Dom Prieur et de Dom procureur, / et non pas celluy de Dom Vicaire quelque
diligence qu'ilz eussent apporté à en faire la recherche. Ilz pensérent bien
la vérité du fait qui estoit arrivé que ces malheureux hérétiques ayant
eux mesme horreur des cruautés exercées sur le saint corps de ce religieux
l'avoint caché en quelque lieu secret pour se garantir du reproche que leur
inhumaine brutalité leur faisoit à la représentation d'un object si barbare.
Ilz le trouvèrent enfin après quelques mois sur un monceau de bois du debris
de l'ancien cloistre. Mais ilz le trouvèrent dans un estat si pitoyable d'une
part et si illustre de l'autre qu'il excita en eux deux mouvements contraires,
celluy de la douleur accompagnée de larmes en y considérant les cruautés
exercées sur luy, et celluy d'une joye toute singulière en observant que ce
sainct corps paraissoit aussy vermeil et aussy frais sans avoir esté atteint
d'aucune corruption comme s'il n'eust esté mis à mort que depuis un
couple d'heures, nonobstant qu'il eust esté exposé aux injures du temps
pendant l'espace de quelques mois : Dieu ayant voulu faire paroistre par
cette marque d'incorruptibilité extraordinaire l'acceptation agréable qu'il /
f.43. avoit eue du sacrifice de ce saint homme, duquel l'incorruption intérieure
estoit reyalée à l'extérieur par l'incorruption materielle de son corps.

La carte du chapitre de l'année suivante 1570 est chargée de leurs obits.
Obierunt D. Anthonius Chamard prior et professus d. Bonaldi. D. Petrus Fazen-
dier et D. Joannes Charnas ac professi monachi ejusdem d. qui cum dicto priore
fuerunt ab hereticis occisi. Et D. Anthonius Chamard hab et missam de Bta Maria per
totum ordinem. — Il y a eu méprise en cette carte, Dom Pierre Fazandier
a esté là nommé pour Dom Laurent, Dom Fazandier estoit alors sacristain
et fust institué prieur de la maison par la carte de 1577. Dom Laurent
Robin profez de la maison en avoit esté institué vicaire par la carte de
1572. (Ce D. Laurent Robin mourut hoste à Vallonne, et l'on obit est dans la carte de
1584, ajouté D. La cout. en marge). Il est certain que le prieur, le vicaire et le procu-
reur furent tuez et il est asseuré qu'il n'y eust que trois religieux tuez, lesquels

quels estoit nommé D. Laurent, ce nom estant encore dans la mémoire des anciens
p.44. du pays ainsy que dom Desmarins en donna le mémoire a Théophile Reynaud
Jésuite, qui le rapporte dans son livre, où il a descrit cette hystoire comme layant
apris de ceux mesme qui en avoint esté les tesmoins oculaires. Il fait mention
des trois qui sont dans la carte du chapitre et encore de dom Laurent, mais
à ce compte il y en auroit un quatre de tués, ce qui n'est pas. Il se pourroit
faire que la mespris d'avoir mis dans la carte dom Pierre Fazandier pour
dom Laurens, vient de ce que dom Fazandier estant sacristain et apparam-
ment lancier, il avoit escrit et envoyé en chartreuse ces obits et que par
hazard celuy qui les escrivit prist le nom de celluy qui les avoit envoyé pour
le nom d'un des morts.

1570-1577. — Jean Barbe. — 65e Prieur.

D. Jean Barbe fut chargé de la conduite de la maison, incontinent après
qu'elle fust esté retirée de l'invasion des religionnaires, il estoit procureur
à Ste Croix, qui est la maison plus proche de Bonnefoy, il n'eust pour lors
que la qualité de Recteur qui fust changée en celle de prieur par la carte
du chapitre suivant 1570 (1571, ajoute D. Le Cart.). Il y présida jusques à 1577,
qu'il fust institué prieur de Pinsulaire. La carte de l'année 1594 est char-
gée de son obit arrivé le 23 novembre, cependant il estoit profez de Glan-
diers, il eust une messe de Beata par tout l'ordre. —

p.45. 1577-1578. — Petrus Fazandier. — 66e P.

D. Pierre Fazandier profez et sacristain de Bonnefoy en fust institué prieur
par la carte du chapitre de 1577, il ne présida que cette année, se
deschargea il du soin des affaires sur son procureur qui luy succeda.

1578-1583. — Matheus Malescot. — 67e P.

D. Mathieu Malescot paroit dans les actes de la maison soubz la qualité
de Recteur dez l'année 1578, jusques à l'année 1580, qu'il fust institué
prieur et présida en cette qualité jusques à l'année 1583, qu'il fust ab-
sous. Son obit est denoncé en la carte de 1604. —

1583-1584. — Joachim Bresenaut. — 68e P.

D. Joachim Bresenaut profez d'Avignon fust institué prieur par la carte de
l'année

l'année 1583, et par celle de 1584 il fust absous et institué ailleurs. Il avoit esté prieur auant son decez en plusieurs maisons de l'ordre, à la Verne, à Bonfas, à Valbonne, a Bomefoy, au val Ste Marie, à Silignac et visiteur de Prouence, comme il appert par la carte de 1600 qui est chargée de son obit auec le bénéfice d'un monachat par tout l'ordre.

1584-1587. — Antelmus Fournier. — 69e P.

D. Antelme Fournier fust appellé de prieuré du Repos oir à celluy de Bonne-
p.46. -foy par la carte de 1584, et en fust tiré pour celluy de Valbonne par celle de 1587,

1587-1588. — Joannes de Valle. — 70e P.

D. Jean de la Val premièrement profez de la Silve et puis de chartreuse, fust trans-
-féré du prioré de Montrieux à celuy de Bomefoy par la carte de 1587, et par celle de 1588 il fust enuoyé à celluy de Ste Croix où il présida jusques à 1609 qu'il mourust. —

1588-1591. — Reymundus Audiberti. — 71e P.

D. Reymond Audibert fust institué prieur par la carte de 1588, (et mourut en 1591, ajoute M. Blacas.)

1591-1595. — Antelmus Fournier. — 72e P.

D. Antelme Fournier fust pour la deuxiesme fois institué prieur de Bomefoy par la carte de 1591, de laquelle il résulte les domages irréparables que cette maison auoit receu en perdant sa forme cloustrale, qu'luy fust ostée en luy donnant celle d'une forterasse du temps de Dom. Anthoine Chamaud. Voicy les termes de cette carte:

Domùs Bonefidei proficimus in priorem, D. Antelmum Fournier, professum S-Rufi ausatorii, /
p.47. cui procipimus ut omnibus viribus suis conquisitis fust Dei opem, et gratiam, humanisq; undequaque fauoribus et auxiliis principum et magnatum, maxime vero illustrissimi principis Ducis Nemurensis et excellentissimi D. Ducis de Montmorancy et peculiarissimi domini comitis d'Aouuron conetur recuperare dictam domum demanibus alienorum, hereditate vo-
-luerunt fossedere sanctuarium, Deique diuino fauore recuperata tractet cum vicinis domi-
-nis et amicis domus maxime vero tum D. D. Episcopo Podiensi, de attrahendo portalitio dom-
-oque ad formam diuis reducenda, si cum seuritate tum patriae tum futurorum habitatorum monachorum id fieri possit. Sin minus de illa distrahenda sive commutanda sive vendenda cum vicinoribus suis terris, retentis sibi villis, grangiis, cellariis, vineis, decimis et cateris tam antiquis quam nouis; eaque transferenda ad dictam ciuitatem vel loc. illi vicinioren.

vicinioram, et securiorem. Adque omnia praestanda donamus illi nostram, autoritatem, ita tamen ut nihil in hujusmodi translationibus, dissolutionibus &c. definiat et determinet sine consilio et consensu R^di Patris prioris carthusiae. —

p. 48. Cette ordonnance fust confirmée par les chapitres des années suivantes, mais elle ne produisit aucun effet, ledit Dom Fournier fust déposé a son instance par la carte de 1595.

1595-1604.— Antonius de la Palu.— 73^e Pr.

D. Anthoine de Lapalu fust institué Recteur par la carte de 1595, il estoit profez de la maison de Bourgfontaine et fust institué prieur par celle de 1596.—

1604-1606.— Petrus Drusius.— 74^e Prieur.

D. Pierre Drus, procureur de Salette, fust institué prieur par la carte de 1604, il estoit profez de Chartreuse. Il mourut en 1638, il auroit esté prieur de Sallon, d'Aniere et Recteur de Montmerle et de Cariere.—

1606-1610.— Claudius Janot.— 75^e Pr.

D. Claude Janot, vicaire de Bonnefoy, fust institué prieur par la carte de l'année 1604. il estoit profez de Ste Croix; il y présida jusques à 1610, qu'on fit eschange du prieur de Bonnefoy avec celuy de Rodez.—

1610-1616.— Jacobus Bournot.— 76^e Pr.—

D. Jacques Bournot profez de Villefranche, fust transféré du prioré de Rodez à celuy
p. 49. de Bonnefoy par la carte de 1610, où il résida jusques à 1616 qu'il fust renvoyé à Rhodez, d'où on nous envoya pour remis à Bonnefoy, comme on dira cy dans la carte de 1638.—

1616-1620.— Claudius Janot.— 77^e Pr.

D. Claude Janot fust rappellé de Rhodez au prioré de Bonnefoy par la carte de 1616. Le dessein de transferer la maison dans un climat plus tempéré, formée l'année 1591, fust renouvellé au chapitre général de cette année. Sa commission fust donnée à ce nouveau prieur de taschar à faire réussir le dessein qu'on avoit eu d'en faire la translation en la ville du Puy, qui n'en est eloignée que de cinq lieues. Les habitans de cette ville tesmoignarent la satisfaction qu'ils avoient de recevoir chez eux les religieux de Bonnefoy par une délibération consulaire, par laquelle il fust arresté que la ville fourniroit la somme de trois mille livres pour employer à l'acquisition d'une place commode a y bastir la chartreuse; mais il se présenta tant

tant d'obstacles à l'exécution de ce dessein qu'il ne peut estre pour lors exécuté. La divine Providence qui en avoit un plus relevé et qu'elle fist esclorre quelques années après, ne l'ayant pas permis; on n'avoit pour lors en veue que de transferer Bonnefoy au Puy, et Dieu avoit dessein de laisser Bonnefoy en son ancien establissement et néanmoins
p.50. de faire deux autres maisons qui devoint tirer leur naissance de la translation de Bonnefoy proposée, qui sont Moulins et Brive proche du Puy. D. Tanot présida à Bonnefoy jusques à l'année 1620 (1619), qu'il fust confirmé au prioré de Caors, où il avoit esté transféré peu avant le chapitre de cette année, où il vescut jusques à 1626, que la carte raporte son obit. - + 1625, 4 sept.

1620-1622. — Franciscus de Lingendes. — 78e P.

D. François de Lingendes profez de Bonnefoy en fust confirmé prieur par la carte de 1620, il avoit esté institué auparavant, il n'y presida qu'environ une année et demy ayant esté absent pour la première fois. Il fust envoyé au cloistre du Port Ste Marie et de là vicaire à Villefranche et puis à Glandier, où il fust elu prieur et confirmé par la carte de 1629. —

1622-1630. — Petrus Magnet. — 79e P. —

D. Pierre Magnet l'un des derniers qui ont fait profession à Bonnefoy, en fust confirmé prieur par la carte de 1622. Le dessein qu'on avoit formé depuis 1591 et confirmé en 1616, de transferer la maison de Bonnefoy n'ayant peu avoir son effet à cause des grandes difficultés qui s'y estoint opposées, n'avoit esté que différé et non pas entièrement rejetté. Et n'ayant alors pu réussir du costé du Puy,
p.51. on torna | la veue du costé de Vienne sur le Rosne, où cette année 1622, on achepta une place au lieu nommé Ste Colombe à dessein d'y transferer la maison de Bonnefoy. Ce dessein ayant esté divulgué en divers lieux, il parvint jusques dans la ville de Moulins en Bourbonnois par le moyen des parents de deux religieux profez de Bonnefoy natifs des plus considérables familles de cette ville, ce qui fist naistre le désir à leurs compatriotes de procurer la translation de Bonnefoy en leur ville. On employa pour cet effect la médiation de Monsieur le Prince de Condé, lors gouverneur de la province, qui ayant entrepris ce dessein y réussit si bien que la chose fust délibérée par la carte du chapitre suivant 1623. Voicy les termes de l'ordonnance:

Quia propter magnam coeli intemperiem, Religiosi in domo Bonaefidei commorari non
possunt

possunt, nisi cum magno vitæ periculo, ita ut fere omnes in variis morbis incidentes reddantur inhabiles ad divinum officium ; Ideo ex his et aliis causis animos nostros justè moventibus, insequentes et renovantes ordinationes capituli generalis superius translationem dicti de Latas, licentiam, concedimus domum in locum mitiorem, et commodiorem, quæ nunc se offerra pia et christiana liberalitate illustissimi Principis
p.52. condei / transferendi et præfatæ translationis executionem R^do Patri relinquimus. —

Il y a beaucoup de circonstances singulières qui accompagnent l'éxécution de ce decret, mais comme elles appartiennent plutost à l'hystoire de la fondation de la chartreuse de Molins qu'à celle de Bonnefoy, on en renvoie le narré à ceux qui voudront prendre la peine de le descrire. —

La ville de Moulins estant eslognée de Bonnefoy d'environ cinquante lieues, on commit la conduite de tout ce qu'il convenoit faire à Moulins pour ce nouvel establissement à dom Anthoine Bretangles prieur de Port Ste Marie, qui n'en est eslogné que d'une dizaine de lieues, il en prit le soin jusques à l'année 1628 inclusivement, dom Magnet se trouvant chargé en ce temps de la conduite de Bonnefoy et des propositions qu'on fit de reprendre les premiers erremens du dessein formé en 1616, de faire un establissement au Puy soubz l'ombre de la translation de Bonnefoy, se trouva bien empesché pour pouvoir fournir à l'establissement de Moulins à cause de son eloignement : celuy là seul requeroit toute l'application et les soins d'un / homme bien entendu : ce qui obligea l'ordre à y pour-
p.53. voir de quelqu'autre manière, et pour cella on resolut d'establir le prieuré à Moulins et de laisser la conduite de Bonnefoy avec l'affaire naissant de l'establissement du Puy à un habile procureur. On crut qu'il falloit laisser Bonnefoy et le Puy à dom Magnet sous le titre de procureur, et de commettre l'establissement de Moulins à un autre qui avoit la qualité de Prieur. On a dressé des mémoires à part fort amples de la fondation de la chartreuse de Notre Dame du Puy, dite de Brive, dans lesquels on rapporte plusieurs choses de celle de Bonnefoy qui avoient esté obmises en ceux cy auxquels on a eu dessein que de rapporter simplement ce qui concerne les prieurs qui en ont eu la conduite jusques à présent. on renvoie le lecteur à ces mémoires de celle de Notre Dame du Puy pour . . . (coupé) . . . . . de celle de Bonnefoy.

1630-1632.— Franciscus de Lingendes.— 80e Pr.

D. François de Lingendes, profez de Bonnefoy, esleu prieur par les conventuels de Glandiers et confirmé en ce prioré par la carte de 1629, fust choisy sur l'année pour aller tant aller à l'establissement de Moulins, lieu de sa naissance, et par la carte de 1630 il fust confirmé en qualité de prieur de la maison de Bonnefoy transferée à Moulins. L'exécution de cette translation de Bonnefoy à Moulins n'ayant pas esté aussy facille que le dessein en avoit esté diligemment conceu, l'ordre fust obligé d'y pourvoir de quelqu'autre manière. Il se présenta tant d'obstacles en l'exécution de cette translation qu'il ne fust pas possible de la faire ny alors
p.54. ny depuis, en sorte qu'il a fallu que Bonnefoy soit restée comme elle estoit, et que Moulins ait esté un nouvel establissement. Cet article fournit le sujet d'une telle narration qu'on renvoie à ceux qui traiteront de l'establissement de Moulins, et pour ne pas escarter de Bonnefoy. L'ordre se trouva obligé de pourvoir la maison de Bonnefoy d'un chef qui eust l'authorité d'agir indépendament du prieuré, qui en portoit le nom et qui estoit obligé de faire sa résidence à Moulins. Voicy comme l'ordre y pourvut.

1632-1636.— Petrus Magnet.— 81e Rect.

D. Pierre Magnet qui de prieur de Bonnefoy en avoit esté fait procureur, fust derechef institué recteur par la carte de 1632, dont voicy les termes: « Prioratum Molinensis non fit mira. Et quia experientia docente, ipse prior Molinensis ob distantiam locorum non potest plene subvenire religiosis et negotiis Bonnaefidei singulis momentis occurrentibus, opportunum, imo necessarium, ducimus eidem loco de Rectore providere, qui plena autoritate et religiosis praesit et negotiis occurrat. Idcoinstituimus in Rectorem dicti loci Bonnaefidei D. Petrum Magnet illi dem professum, et procuratorem. » Et par la
p.55. carte du chapitre de l'année suivante 1633, ces deux maisons de Bonnefoy et de Moulins furent distinguées l'une de l'autre et ont continué depuis de l'estre. Dom Magnet se trouvant en ce temps fort avancé en aage et chargé de soin de la nouvelle plantation du Puy ne peust plus longtemps y fournir, pour cella il demanda sa déposition en l'année 1636 et ne resta encore jusques à 1644 dans la maison de Bonnefoy.—

1636-1644.— Robertus Desmarins.— 82e Pr.—

D. Robert Desmarins profez de Bonnefoy et procureur à Moulins fust ins-
-titué recteur par la carte de 1636. Les obstacles de la translation de Bonnefoy
à Moulins grossissant de jour-à autre par l'opposition que Monsieur l'év-
-esque de Vivier diocesin y fit, joint à celle qui fust formée de la part des
descendens des fondateurs et bienfaiteurs de la maison; l'ordre fust obligé
de désister entièrement de dessein de faire cette translation, et au lieu d'icelle
d'ériger Moulins en une nouvelle fondation distincte et séparée de celle de
Bonnefoy, et pour cella par la carte de 1639 la qualité de recteur qu'on
p. 56. avoit donnée à celuy qui gouvernoit Bonnefoy, fust restablie en celle de prieur
et le prieur de Moulins qui avoit porté celle de prieur de Bonnefoy transfé-
-rée à Moulins, n'en eust plus d'autre que celle de prieur de Moulins tout
simplement. Et pour la dotation de Moulins on convint que Bonnefoy luy
donneroit annuellement une pention, laquelle jusques alors n'avoit pas
esté establie; laquelle pention fust réglée sur le revenu de Bonnefoy par l'advis
des visiteurs de la province et de l'autorité du R.d Père général. Dom Robert
des Marins y présida jusques à l'année 1644. on luy donna l'administra-
-tion de la nouvelle plantation du Puy, qui est honorée d'un nom Beatæ Mariæ
de Anicio. Il fust ensuite institué prieur de Moulins et par la carte de 1649
il eust le prioré de Caors, où il vescut jusques à 1653, que la carte de
cette année est chargée de son obit. —

1644-1656. — Franciscus de Lingendes. — 83e Pr.

D. François de Lingendes, le dernier des profez de Bonnefoy, y fust transpor-
-té de Moulins sur l'année 1644, et confirmé par la carte de 1645. C'est un
et change qu'alors fist de dom Desmarins, prieur de Bonnefoy avec dom de Lingendes
prieur de Moulins, tous deux profez de Bonnefoy et les derniers qui y ayent fait
p. 57. profession. La cause de ce changement vint de ce que le prieur de Moulins se
pleignoit du peu d'assistance que celuy de Bonnefoy luy donnoit pour l'ar-
-ent de la fabrique de Moulins, et celuy de Bonnefoy se pleignoit au contraire de
ce que la maison s'estoit beaucoup engagée pour fournir des sommes consid'éra-
-bles à Moulins, et qu'elle faisoit plus qu'elle ne pouvoit. De sorte que pour
terminer ce différent on les changea. celuy de Bonnefoy fust envoyé à Moulins
et celuy

et celuy de Moulins à Bonnefoy ; mais la suite du temps fit connaistre (existe) que celuy de Moulins n'avoit pas eu raison de se plaindre, par ce qu'estant transféré à Bonnefoy il trouva autant de difficulté à s'accommoder à la pention réglée que son prédécesseur en avoit fait paroistre. Au commencement de l'année 1653, il arriva une incen-
-die à Bonnefoy qui consomma tous les bâtimens de cette maison. On crut que cet accident devoit avoir levé tous les obstacles qui empeschoient de faire l'entière translation de la maison ou à Moulins ou au Puy, conformément aux anciens projets qu'on en avoit eu, et de fait puis qu'on avoit commencé la fondation de ces deux maisons pour suppléer à l'intemperie de l'air de Bonnefoy et à l'irrégularité de ses bâtimens qui n'estoient pas à la façon de l'ordre et mesme que le chapitre de l'année 1591 avoit ordonné qu'on demoliroit ces fortifications pour réédifier
p.58. la maison d'une manière | plus régulière et plus commode à loger des religieux, il semblait que l'accident de cette incendie universelle deut eslider la force des oppositions formées de la part de Monsieur l'Evesque de Viviers diocesain et des sieurs fondateurs, néantmoins dom de Lingendes prieur et unique et le dernier des religieux passez de cette ancienne maison eust une si forte et si grande inclination pour son rétablissement, qu'il l'eust plutost remis en estat de loger le petit couvent qui y estoit resté, qu'on n'eust eu pris la dessein de le diviser et renvoyer dans d'autres maisons de l'ordre. Il crut bien que s'il eust demandé le roy de ces religieux on le luy eust accordé, mais il ne donna aucun advis de ce funeste accident de peur qu'on ne luy fit défense d'en reparer les ruines.

Il arriva une merveille en ce malheur qui ne peust estre que d'un heureux pré-
-age pour la stabilité de Bonnefoy, et laquelle j'e reporte icy pour l'avoir appuiée des personnes dignes de foy qui l'ont veue et qui m'en ont fait le raport. Il y a quelques vingt cinq ans d'espris cette incendie jusques à ce temps, où l'on en fait le recit. L'incendie arriva une nuit par la négligence d'un domestique qui servoit un ancien religieux malade. Il ne prit pas le soing qu'il devoit à ranger et esteind-
p.59. -re les tisons du foyer | de la chambre du malade, le soir, lorsqu'il couvrit le feu pour se retirer. Ces tisons mal rangés s'estant reallumez mirent le feu à d'autre bois, et de là à la cheminée, et avant que l'on fust esveillé et qu'on y peust apporter du remède le feu se répendit incontinent par toute la maison. On a remarqué

remarqué cy devant que la maison estant toutte renfermée dans une forme carrée dont le milieu est le petit cloistre, les couverts sont tous unis, de sorte que le feu s'estant pris à l'une des extremités par la cheminée de la chambre de ce malade, il s'espandit incontinant par tous les couverts de la maison qui n'estoient desunis par aucune interruption. Deux bons vieillards malades furent promptement portez dans l'église, où peu de temps après ils moururent; les autres gagnèrent le dehors. on jetta dans l'église ce que l'on peust garantir des autres et ce qu'il y avoit de plus précieux. La merveille qui arriva est que le feu ayant consommé le couvert de l'église aussi bien que tous les autres, il brusla la machine qui tenoit la lampe de l'église suspendue devant le très saint Sacrement. En sorte qu'il fallust que la lampe tombe sur le pavé de l'église. Cette
p.60. lampe estant tombée de la sorte, le verre qui contenoit l'huille et tout le reste devoit estre brisé. Neantmoins, la lampe ne fust point brisée, l'huille ne fust point respandue, ny le feu n'en fust pas estaint. Le chœur où estoit suspendue cette lampe estoit planché de bois; Il se trouva par rencontre qu'au dessous de la lampe les ais estoient un peu pourris, et la lampe estant tombée à l'endroit de ces ais gastez, elle y fust receue avec tant de dextérité qu'il n'y a point d'industrie humaine qui l'eust peu placer plus justement pour empescher qu'elle ne fust versée et estainte. La conservation de cette lampe allumée fust d'un bon présage à Dom prieur qui conduisant sa chère maison de sa profession comme une bonne et ancienne mere en Israel, il présagea que puis que la terre de la lampe n'avoit pas esté brisé, ny l'huille respendue dans un si funeste accident où elle devoit avoir esté brisée mille fois que lampas ejus non extinguetur in æternum. —

L'incendie ayant commencé par le couvert de la maison ne consomma que ce qui estoit de bois c'est à dire les couverts, les planchers, les meubles et tout ce qui se trouva dans les greniers qui estoient remplis de grains. Tout le bas
p.61. estage de la maison / et mesme les cond du cloistre estant voute, comme l'église le réfectoire et les offices, le feu ne fist pas un dommage considérable aux murailles. Dom prieur qui crut bien que s'il donnoit advis aux superieurs majors de l'ordre de cet accident ils luy ordonneroient de laisser la maison en l'estat où elle

où elle avoit esté reduite par cet incendie, se mist en devoir de réparer ces ruines dez le lendemain que l'accident fut arrivé, et à cest effect il mit un grand nombre d'ouvriers dans la forest voisine, pour abatre des arbres et les mettre en oeuvre. Il fust bien secourue par un gentilhomme du voisinage qui luy ouvrit ses greniers pour la subsistance de ses ouvriers. Il y procéda avec tant de diligence qu'avant le chapitre les couvertz de la maison furent entièrement restablis. Il ne manquoit que les planchers à faire et les séparations des chambres des religieux, qui estant en petit nombre, soit à cause de ceux qui estoient employez aux commencemens des maisons de Moulins et du Puy, ou de ceux qui estoient mort au temps de l'incendie, se logeoient facilement dans les offices de la basse court qui ne furent point endomagez. De sorte qu'avant qu'on eust fait reflexion
p.62. sur les ruines | désirées de cette maison elles furent réparées.

Il est vrai que le climat de Bonnefoy est rude, et l'intempérie de l'air fort grande, que les neiges y couvrent presque pendant huict mois de l'année la superficie de la terre, et mesme qu'il y a des années qu'on y voit tomber de la neige tous les mois, N'éantmoins sy elle estoit bastie à la façon de l'ordre et en l'estat qu'elle l'estoict avant que Dom Chamard l'eust reduite en forteresse, ces incommodités de la nature seroint suffisamment suppléés par d'autres avantages de la mesme nature, qui favorisés de l'amour de dieu rempliroit cette maison d'un aussy bon nombre de religieux profez comme elle l'a fait pendant l'espace de cinq siecles entiers, complets et revolus qui se sont justement passés depuis la fondation, jusques à la mort du dernier profez. C'est une chose digne de remarque que la maison de Bonnefoy fut establie en l'année 1156, et que dez lors comme une mère féconde elle n'a discontinué à produire des enfants pour le ciel qu'en l'année 1856, que le dernier des siens profez, Dom François de Lingentes, mourut dès le commencement de l'année courante en fait voir la carte du chapitre de cette année, qui font justement
p.63. cinq siècles entiers qu'elle a gardé sa fecundité. Il faut encore | remarquer qu'elle a demeuré justement cent ans à perdre sa fécondité qui receut les premières atteintes de sa viuité lors qu'on luy osta la forme d'autrefois de la régularité

regularité, ce qui commença précisement en l'année 1536, comme on le remarque gravé en une pierre de taille de la chaise du lecteur du refectoire de Bonnefoy. Ce fust en cette année que Dom Chamard entreprit de renouveller les anciens bastimens de cette maison, et comme il fault destruire pour redifier, on ne s'apperceut pas du dessein qu'il avoit de faire une forteresse qu'en l'année 1561, qu'on commença à s'y opposer comme a esté remarqué cy devant. C'est avec justice que les chapitres généraux de son temps ont blasmé cette conduite et que ceux qui l'ont suivy, scavoir en 1591 et 1616 ont voulu la réformer. Neantmoins il fault advouer que la divine providence en a sceu tirer des avantages en ce que ce défault de régularité ez bastimens de Bonnefoy a donné lieu à l'establissement de deux maisons de l'ordre Moulins et Notre Dame du Puy, auxquelles on n'auroit jamais pensé si ceux qui restoient de profez à Bonnefoy y eussent esté logez commodément: Et com-

p.64. -me ces deux maisons de Moulins et du Puy sont présentement réglées pour ce qu'elles doivent avoir de Bonnefoy pour leur tenir lieu de fondation et de dotation, il fault esperer que le présage de cette lampe restée allumée après l'incendie de la maison sera bien heureux en ce que ceux qui auront desormais la conduite de cette maison penseront à rebastir son grand cloistre, et à luy rendre sa première fecondité de produire des religieux profez, qui y ayant esté volontairement receus et ayant de leur bon gré choisy ce lieu pour leur demeure, ne ressentiront point si vivement l'austérité de son climat, comme font ceux qui l'habitent depuis qu'elle n'a plus de profez, à cause que ceux cy venant des autres maisons de la province, qui sont très belles et commodes, trouvent présentement à Bonnefoy un changement très notable en l'intemperie de l'air, en l'irregularité de ses bastimens et au petit nombre de ses religieux; ce qui ne sera point si rude à ceux qui y feront profession, si une fois on se resout à rebastir le grand cloistre. Dom de Luigendes estant donc decédé vers le commencement de l'année 1656 on pourveut incontinent la maison d'un prieur mesme avant le chapitre.

1656-1658. — Ludovicus Hedou. — 84e pr. —

p.65. D. Louis Hédou profez et coadjuteur de chartreuse / estably prieur par le R.P. 1ère

Pere au commencement de l'année fust confirmé par la carte de 1656. Il semble qu'en cette disposition il y eust une conduite singuliere de la divine Providence, en ce que l'establissement de cette maison ait commencé par un religieux profez de Chartreuse, duquel la posterité en ait esté si feconde qu'elle en ait remply cinq siecles tous entiers, et cette posterité estant finie en la personne du dernier prieur, il sembloit estre convenable que la maison fust remise entre les mains d'un profés de Chartreuse, puis que elle n'en avoit plus de legitimes enfans qui peussent la conduire. Il n'y présida que deux ans et fust institué prieur de Caors et convisiteur de la province par la carte de 1658. Il n'y résida que peu de temps, il fust appellé au prioré de Lyon qu'il gouverna quelques années, et fust enfin envoyé au cloistre de Bellon, où la carte de luy donna son obit.

1658-1669.— Nicolaus du Bois.— 85e P.

D. Nicolas du Bois profez de Bourdeaux, fust appellé du prioré de Rhodez à celuy de Bonnefoy par la carte de 1658, il y présida jusques à 1669. Il fust ensuite institué au prioré de Rhodez et de là transféré à celuy de Glandiers et enfin renvoyé procureur à Bourdeaux. —

1669-1679.— Joannes Claudius de la Roche.— 86e P.

p. 66.— D. Jean Claude de la Roche profez du Port Ste Marie fut changé du rectorat de Nostre Dame du Puy au prioré de Bonnefoy au commencement de l'année 1669, où il fust confirmé par la carte du chapitre suivant. Il y présida jusques à 1679 qu'il fust institué prieur de Glandiers par la carte du chapitre.

1679-1684.— Antelmus Lurcy.— 87e P.

D. Antelme Lurcy profés de Lodeve fust pareillement promu du rectorat de Nostre Dame du Puy au prioré de Bonnefoy par la carte de 1679, où il presida jusques au chapitre de 1684. — (Ici s'arrête le manuscrit.) —

Valsainte 2 novembre 1895.

f. Prof. B.

Bonnefoy.—

Nota. — Dans l'histoire du Languedoc de Dom Vaissette, tom. 8. col. 1923-1939. il y a ce qui suit. — Ce vol. 8, nouv. édit. est de 1879. —

Chartreuse de Bonnefoy. — Le présent catalogue d'actes relatifs à la chartreuse de Bonnefoy, au diocèse de Viviers, est extrait d'un inventaire des archives du couvent, rédigé au septième (lire, 17e) siècle. cet inventaire, qui appartient aujourd'hui à M. H. Vaschalde, se compose de quatre cent soixante feuillets; nous n'avons analysé que les chartes les plus intéressantes. Elles fournissent d'ailleurs nombre de renseignements sur l'histoire du pays aux quatorzième et quinzième siècles.

---

1. — 1179. — Guillaume Jourdan donne à Bonnefoy un mas, appelé del Motas, avec diverses terres aux environs et dans le terroir de Lautacoup, et le droit de pêche dans le lac d'Arcons. I. pag. 12. —

En note: Nous donnons ici, en note, cette première charte, dont l'original existe aux archives de l'Ardèche, d'après une copie que nous a communiquée M. l'abbé Rouchier. On peut considérer cet acte comme l'acte même de fondation de la chartreuse:

« Nemullis innotescit quod rerum, presentium, veritas via... custodiri valeat. Unde ego Guillelmus Jordani in hac presenti carta scribere feci, omnibus hoc scripturam legentibus et audientibus notum faciens, quod pro amore Dei et salute [illegible] et remedio anime mee et predecessorum meorum donari et perpetua stabilitate concessi habitatoribus Bonefidei tam presentibus quam futuris Rippam Lassam cum omnibus appendiciis suis, ubicumque aliquid juris habebam, et cetera omnia que infra terminos eorum pire hereditario possidebam. Hoc donum feci in manu Rotberti prioris Bonefidei et de interioris poeis tenorem meo sigillo hoc scripturam munivi. Donationis hujus testes sunt Rotbertus prior Bonefidei, Johannes procurator ejusdem domus, Guillelmus de Forcata conversus, Geraldus de Podio Bosonis, Bertrandus Bruni, Petrus de Forcata, Girbertus de Faymo. —

Notum sit tam presentibus quam futuris, quod ego Guillelmus Jordani pro amore Dei et salute

Dei et salute anime mee et predecessorum meorum donavi et perpetua stabilitate concessi habitatoribus Bonefidei tam presentibus quam futuris mansum del Motos, Los Coinets, pratum de Milones, Calmem Caninam, et quicquid mei juris erat a Calma Canina usque ad Altared et inde ad terminorum fines de Ligered et medietatem de Villavicilha et Rippam Lassam, et Pretale ubicunque juris aliquid habebam, et quod infra territorium de Chantaloba in terra Aude vel in alio loco jure meum esse credebam, et cetera omnia absque ullo retentu, que infra terminos eorum quibuscipti sunt jure hereditario possidebam, scilicet in bosco et plano, in montibus et vallibus, in aquis, pascuis et pratis et in omnibus aliis rebus, excepto quod de nemore liceat propriis hominibus meis tantummodo ad focum faciendum, sive ad edificia construenda tantum sibi necessaria et hoc extra defensum, quod consilio meo fecerunt. Hoc ego ita constitui, ut nullus ex hominibus meis, nec etiam ego vel heres meus de omnibus quam predicte domus fratribus vel sine de nemore sive de re alia quicquam alicui dare vel vendere valeamus. Preterea dedi eis piscaturam lacus qui dicitur Arcona, ita tamen ut si quis ex hominibus meis voluerit ad opus meum piscari in eodem lacu, non prohibeatur ab illis. Hoc donum feci in manu Rotberti prioris Bonefidei, Armando del Sauzet presente, ejus domus conversо, anno ab Incarnatione Domini MCLXXVIIII (1179). Et ad diutturnioris pacis tenorem, proprio sigillo et aliis hanc cartam munire feci.

Isti siquidem sunt termini Bonefidei: Gerbers, Rupis nemorosa inter Gerber et Montleu, ab oriente Calmis Magalene sita, Lecos, Dozonencha, Petra Bertus, Monsol, Greno, Chalmet, rivus traverse, rivus de Corbavaissa, lo Pas de la Saincira, Cleriat, Rupes Urserica, Chabrimund, rivus de Maissos, cumba Arnaldorum, petra de la Mealha, Rupis Graïlosa, Rivus nemoris Grosa, Tauron, Serrad, Rupes de Verret, Rupes Luparica, Roca Estremeira, Mons acutus, via de Plumbazel. — Hujus donationis testes sunt Petrus sacerdos de Fayno, Johannes de Salvatge, Pontius de Montirol, Guigo de Boreia et Silvio filio ejus, Torcitus Arnaldi, Guigo et Hugo et Pontius milites de Fayno, Guillelmus Baile, Jacobus Guersos,

Petrus de

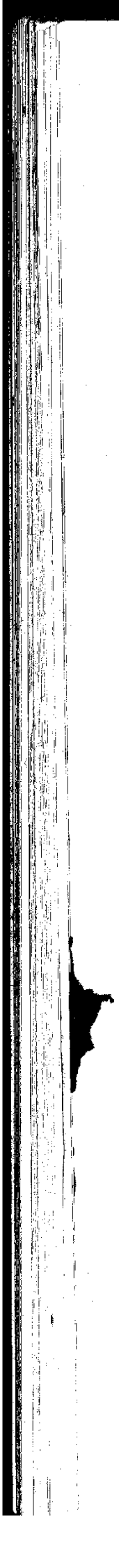

Petrus de Valyelada, Petrus de Chadro, Poncius de Romegeiriis, Blanchardus, Durandus scripsit qui hec audivit et vidit etc. >> —

2. — 1179. — Accord ménagé entre l'abbé d'Aiguebelle et le prieur de Bonnefoy par le prieur de Val-Ste Marie et Girard, convers de la chartreuse; les pâturages de chaque abbaye sont formés aux extrémités de l'autre, et les bornes en sont soigneusement indiquées. — I. pag. 70. —

3. — 1184. — Bertrand d'Anduze donne à la chartreuse de Bonnefoy dix saumées de sel à prendre annuellement dans la ville de Sommières, sans payer aucun droit. — I, pag. 61. —

4. — 1187. — Bertrand de Melgueil, seigneur d'Alais, donne à la chartreuse de Bonnefoy, en remission de ses péchés, cinq saumées de sel à prendre annuellement au grenier d'Alais, sans payer aucun droit. — I, pag. 61. —

5. — 1188. — Accord passé entre Jarenton, prieur de Bonnefoy, et l'abbaye de Saint-Chaffre, au sujet des dîmes de leurs possessions de la paroisse des Estables, dîmes que Bonnefoy refusait de payer, sous prétexte d'exemptions à elle accordées par Alexandre III. — I, pag. 15. —

6. — 1197. — Raimond Pelet, seigneur d'Alais, confirme le don fait à la chartreuse de Bonnefoy par son prédécesseur Raimond Pelet, de cinq saumées de sel à prendre annuellement au grenier à sel d'Alais, sans payer aucun droit. — I, pag. 60. —

7. — 1200. — Raimond Pelet, seigneur d'Alais, déclare exempter la chartreuse de Bonnefoy de la levée d'une emine de sel par minot dans l'étendue de la terre d'Alais. — I, pag. 60. —

8. — 1201. — Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et sa femme Philippe exempte Bonnefoy des droits de pâture dans leurs terres du mandement de Mezenc. — I, pag. 14. —

9. — 1205. — Bertrand, évêque du Puy, arbitre commun, termine les différends, qui existaient entre les religieux de Mazan et ceux de Bonnefoy, au sujet du lieu de la Rochette, du lac d'Arcone, etc. — Sa sentence approuvée par Innocent III, le 3 août 1207. — I, pag. 29. —

10. — 1206. — Guillaume de Solignac donne aux religieux de Bonnefoy tous ses

tous ses droits sur le terroir de Bomefoy, et approuve toutes ventes faites à la maison par ses feudataires. – I, p. 12. –

11. – 1209. – Bertrand, évêque du Puy, et son chapitre achètent pour le compte de la chartreuse de Bomefoy, à Guillaume Baudoin et Géraldon de Glavenas tous leurs droits sur le lieu de Bomefoy. – I, p. 12. –

12. – 1209. – Accord entre Gibert de Solignac et les religieux de Bomefoy, au sujet du lieu de Termes réclamé à la chartreuse par ce seigneur; les religieux lui payent dix sous, et il s'engage à indemniser l'abbaye de Saint-Chaffre, au cas où elle leur intenterait une action. – I, p. 16. –

13. – 1210. – L'Abbé de Saint-Chaffre déclare abandonner à la chartreuse de Bomefoy toutes les dîmes qu'il pourrait exiger pour ses possessions territoriales. – I, pag. 16.

14. – 1210. – Bertrand et son fils Pierre d'Auduze donnent à la chartreuse de Bomefoy quarante setiers de sel à prendre annuellement dans le grenier d'Alais, sans payer aucun droit de lauda. – I, pag. 61. –

15. – 1216. – Albert de Tanjat donne aux religieux de Bomefoy un village, appelé Terrisse, avec ses dépendances et une somme de vingt livres, à charge pour eux de célébrer un anniversaire le jour de la Nativité de la Vierge pour le salut de son âme et de celle de feu son père. – I, pag. 13. –

16. – 1220, 17 sept. – Bracle, fils de Pons de Montlaur, donne à Bomefoy, en perpétuelle aumône, tous les droits qu'il possédait au lieu de Freyssen et à la Cuche, et ratifie les donations de feu son père à la maison, à condition de faire chaque année un repas dans l'abbaye le jour de la Toussaints. – I, pag. 171.

17. – 1221. – Richard de Prunayret confirme la donation faite à la maison de Bomefoy par son père et son oncle de certaines terres sises au terroir des Chabanes, de Rioufreyt et Las Sanhérias. – I, p. 261. –

18. – 1221. – Pierre Stéar, seigneur de Générand, donne à la maison de Bomefoy tous ses droits sur la Terrisse et Ligeret avec deux jets du lac d'Issarlès. (I, p. 30.

19. – 1222. – Hugues de Burzet, sa femme Chaberte et leurs fils Raimond donnent aux religieux de Bomefoy toutes leurs possessions dans le ténement des Estables pour les revenus en être employés chaque année à un repas,

donné

donné aux religieux le jour de l'octave de Saint-Michel. — I, pag. 107. —

20. — 1226. — Géraldon de Chapteuil donne aux prieur et religieux de Bonnefoy tous ses droits supérieurs sur les terres acquises par eux de Tarenton de Mezenc, au lieu de la Chalm-Méjane. — I, pag. 13. —

21. — 1228. — Transaction entre l'abbé de Saint-Chaffre et le prieur de Bonnefoy au sujet des lieux de Deux-Rabes et de Coulanges, dont les deux tiers sont adjugés à l'abbé et le reste au prieur. — I, pag. 17. —

22. — 1242. — Béraud de Solignac, seigneur du Béage, confirme toutes les donations faites par ses ancêtres à la maison de Bonnefoy, déclare qu'elle pourra terminer le rivier que son père avait voulu faire faire dans les trois ans, et lui donne six deniers du Puy à prendre sur le tènement de Courbe-Vayse. — I, pag. 257. —

23. — 1244. — Eracle de Montlaur donne aux religieux de Bonnefoy, pour la rémission de ses péchés et le salut de ses parents, une cellule dans le couvent, qui habitera un religieux, qui célébrera l'office divin, moyennant une redevance perpétuelle de quatre muids de vin à prendre à Aubenas même, dans le cellier seigneurial. — I, pag. 331. —

24. — 1246. — Innocent IV à l'archevêque de Vienne et à l'évêque du Puy. — Il leur ordonne de maintenir les établissements de chartreux de leurs province et diocèse dans la jouissance de tous leurs droits et privilèges et de leur faire rendre tous les biens qui leur avaient été enlevés. —

Fulminée par Bernard, évêque du Puy, en 1246. — L'inventaire donne la date de 1202 et l'attribue à Innocent III; la date de la fulmination nous oblige à rapporter cette bulle à Innocent IV et à l'année 1246. — I, p. 1.

25. — 1247. — Arbitrage entre le prieur de Bonnefoy et le procureur de l'abbé de Mazan, au sujet du différend qui les partageait pour les droits de pâturage des mandements de Mezenc, Gérorand, le Béage, etc. (I, p. 65,

L'accord définitif fut conclu l'année suivante. — I, pag. 66. —

26. — 1249. — Philippe, comtesse de Valentinois, confirme la donation faite à Bonnefoy par son père, Guillaume-Jourdain, en 1179. — I, pag. 12. —

27. — 1253. — Eracle, seigneur de Montlaur, et sa femme Marguerite reconnaissent

naissent avoir reçu de la maison de Bonnefoy une somme de soixante livres qu'ils doivent employer dans l'année à l'achat de redevances dans le mandement d'Aubenas. – I, pag. 332. –

28. – 1256. – Guillaume de Contaignet et ses neveux vendent au prieur de Bonnefoy un homme, appelé Jean de Prunegrolles, moyennant cinquante sous viennois. – I, pag. 73. –

29. – 1264. – Bracle de Montlaur, seigneur d'Aubenas, mande au fermier de son château d'Arlempde de livrer chaque année à Bonnefoy douze cartons de seigle donnés par son père pour la réfection des religieux du couvent. I, p. (332).

30. – 1273. – Les habitants du lieu des Estables se reconnaissent pour hommes liges de la chartreuse de Bonnefoy, et déclarent tenir leurs terres dudit couvent. (I, p. 81.

31. – 1279. – Testament de Guillaume de Contaignet, par lequel il demande à être enseveli dans le cimetière de la chartreuse et donne aux religieux cinquante livres pour l'entretien d'un prêtre, qui célébrera à perpétuité l'office divin. – I, pag. 73. –

32. – 1283, 26 nov. – Transaction entre Pons de Montlaur, seigneur de Châteauneuf, et ses hommes de ce château d'une part, et les religieux de Bonnefoy de l'autre, au sujet de l'usage du bois de Clergeac, appartenant à la chartreuse. – I, pag. 272. –

33. – 1283. – Transaction entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et les prieur et religieux au sujet de donations faites à ceux-ci par les anciens comtes, du partage de la justice de différents villages du pays, du droit de pêche dans le lac d'Areonne. – I, pag. 27. –

34. – 1286. – Echange entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et Raimond Olivier, prieur de Bonnefoy ; le comte reçoit du couvent une rente perpétuelle de cent quarante sous viennois, assise sur la leude de Privas, et lui cède la moitié du mas de la Vacharesse. – I, pag. 169. –

35. – 1286. – Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, confirme les donations faites à Bonnefoy par ses prédécesseurs et prend le monastère sous sa protection. – I, pag. 13. –

36. – 1299. – Transaction entre Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, seigneur

-nois, seigneur de Fay et Mezenc, et les prieur et religieux de Bonnefoy, au sujet de la justice, haute, moyenne et basse du lieu des Estables et de ses dépendances. - I, pag. 163. -

37. - 1306. - Les habitants du lieu des Estables reconnaissent au procureur de Bonnefoy qu'ils doivent au couvent diverses redevances et cens, comme tenant de lui différentes maisons, terres et seigneuries. - I, pag. 122. -

38. - 1308, 25 nov. - Transaction entre Girard de Salenche, prieur de Bonnefoy, et Pierre Julien de Largentière, par laquelle celui-ci s'engage à faire payer audit prieur trois muids de vin tous les ans, par les tenanciers d'Aubenas, en échange de semblable quantité donnée au couvent par son aïeul, Aymar Julien, et assise sur le lieu de Largentière. - I, pag. 395.

39. - 1312, 4 Juillet. - Transaction passée entre Béraud du Béage, chanoine du Puy, procureur de son neveu Béraud du Béage et de Guillaume de Solignac, coseigneurs pour le lieu du Béage, et Henri d'Amplepuis, prieur de Bonnefoy, au sujet de l'usage et de la propriété de plusieurs bois dépendants de ladite seigneurie du Béage. - I, pag. 218. -

40. - 1318, 18 oct. - Raimond Goschac, prieur de Bonnefoy, acquiert de Pierre Aimar, seigneur de Montbel, et de son fils Poncet, deux sols trois deniers tournois de rente qu'ils percevaient sur une vigne de la communauté, sise à Aubenas. - I, pag. 343. -

41. - 1321, 12 dec. - Gui de Montlaur, en échange de douze cartons de seigle de redevance annuelle donnés au couvent de Bonnefoy par ses prédécesseurs pour servir à l'entretien d'un religieux, redevance assise sur le château d'Arlempde, lui donne une redevance égale sur les hommes du lieu de Faucony, dans le mandement de Châteauneuf, sous réserve de la justice et des droits supérieurs. - I, pag. 274. -

42. - 1332. - Appel interjeté par devant le bailli roy et du Velai, par le procureur des religieux de Bonnefoy contre Guillaume de Tournon, seigneur de Contaignat, et ses officiers, qui avaient fait planter des fourches patibulaires et exercé divers actes de justice à Veyradeyres et autres lieux voisins. - I, pag. 25. - L'enquête eut lieu en 1333 et prouva le bon droit du

(couvent.

43. — 1334. — Sentence rendue par le juge royal du Vivarais, au siège de Montfaucon, contre les religieux de Bonnefoy, qui avaient fait arracher des fourches patibulaires plantées par le seigneur de Contaignet; les fourches sont replacées et les religieux condamnés à cent livres d'amende. — Ils appelèrent immédiatement de cette sentence par devant le sénéchal de Nîmes. — I, p. 25.

La sentence du sénéchal de Nîmes fut rendue en 1335, et annulla la précédente. — I, pag. 26. —

44. — 1334. — Guy de Poitiers, comte de Villars, seigneur de Fay de Mézenc, fonde dans la chartreuse de Bonnefoy un service annuel pour le salut de lui et de sa famille, moyennant une rente de vingt sous. — I, p. 61.

45. — 1344. — Benoît Brossard, commis et député par le roi pour la levée des finances des nouveaux acquêts faits par les gens d'église, taxe à cent vingt-huit livres les droits d'amortissement dus par la maison pour différentes acquisitions aux lieux d'Aubenas, Montpezat, Issel, etc... I, pag. 350. —

46. — 1344-1345. — Clément VI aux chanoines de l'église de Viviers. Il les charge de juger le procès fait au prieur de Bonnefoy, en vertu de certaine lettre obtenue du Saint-Siège par le prieur de Saint-Martial (diocèse de Viviers), touchant plusieurs dîmes qu'ils se disputaient. — I, pag. 2. —

47. — 1359, 15 nov. — Guillaume Rostaing, bailli de Montpezat pour le seigneur de Montlaur, permet à Pierre Randon, maréchal à Montpezat, de faire sur le devant de sa maison une fenêtre, un auvent et un banc de bois, large d'une aune, le tout sous la cens annuel de deux deniers. — I, p. 379.

Cette maison fut donnée à Bonnefoy, le 21 mars 1374, par Mondette Bonnaude, veuve de Pierre Randon. — Ibidem. —

48. — 1350. — Compromis passé entre le prieur de Bonnefoy et les habitants dudit lieu au sujet de la valeur d'un tournois d'argent que les habitants devaient payer annuellement au prieur; celui-ci prétendait qu'il devait valoir douze sous, et ses adversaires soutenaient qu'ils n'étaient tenus que de le payer en monnaie courante. — I, pag. 82. —

49. — 1362, Mars. — Jean II prend sous sa protection et sauvegarde les prieur

– de les prieur et couvent de Bomefoy avec toutes leurs possessions, droits et privilèges. – I, pag. 6. –

50. – 1363, 11 Juin. – Transaction entre le prieur de Lyac et celui de Notre-Dame de Tournon, par laquelle ladite église de Tournon n'ayant pas de cimetière, il est décidé qu'on établira un cimetière auprès d'elle avec le consentement de l'évêque de Viviers. – Auparavant les paroissiens de Tournon étaient enterrés à Lyac. – I, pag. 355. –

51. – 1363, 27 oct. – Transaction entre Bermond de Brion, seigneur de Brion, et Guillaume, prieur de Bomefoy; le seigneur soutenait que les possessions féodales du couvent à Arcens étaient tombées en commise faute d'hommage; le prieur reconnait sa faute, s'avoue coupable de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs de vassal, et rend hommage au seigneur de Brion. – I, pag. 409. –

52. – 1363, 3 nov. – Transaction entre le prieur de Bomefoy et ses sujets de la terre de Bomefoy, au sujet des rentes dues à la maison et qui devaient être payées en monnaie forte, le tournois valant douze ou quinze deniers; le prieur réclamait la monnaie ancienne, les emphitéotes ne voulaient payer qu'en monnaie courante, année par année. – I, pag. 92. –

53. – 1368, 30 Oct. – Sentence des officiers de la juridiction de Montpezat entre Pierre Randon, maréchal à Montpezat, et Pons del Clotz, meunier dudit lieu, au sujet des réparations à faire au moulin, dont l'eau passait sous la maison dudit Randon et la rendait inhabitable. (I, p. 382.

54. – 1378, 20 Mai. – Le lieutenant du châtelain de Mézenc condamne Pons Arnissolle, dit Chaumayne, à une amende de dix livres pour avoir contrevenu à sa défense de faire paître des bestiaux dans ces terres et mandement de Bomefoy, sans en demander la permission. – I, f°. 91.

55. – 1393, 6 Mai. – Testament de Pons de Montteur, baron dudit lieu et de Sabran, par lequel il fonde une chapelle portant son nom dans l'église de Bomefoy, donne un calice d'argent et les vêtements sacerdotaux nécessaires pour y célébrer tous les jours une messe des morts, et lègue pour cette fondat.

cette fondation une somme de trois cents livres. – I, pag. 36. –

56. – 1397. – Au moment de l'ouverture de l'audience de justice par Jean de Lescure, juge ordinaire de la comtesse de Valentinois, dame de Mézenc, le prieur de Bonnefoy réclame de lui, conformément à une ancienne transaction, le serment de bien rendre la justice au lieu des Estables, dépendant de l'abbaye (sic) du prieuré ? – I, pag. 79. –

57. – 1399, 25 Juin. – Charles VI exempte la chartreuse de Bonnefoy comme tous les prieurés de l'ordre des chartreux, du paiement des décimes imposés sur les gens d'église. – I, pag. 6. –

58. – 1400, 3 Août. – Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, donne à Lhermite, seigneur de Lafaye (diocèse de Clermont), son château de Mézenc, avec toutes ses dépendances et appartenances, sous l'obligation de foi et d'hommage lige et sous réserve de l'usufruit viager pour dame Hélix de Beaufort, comtesse de Valentinois ; le château pourra être racheté en rendant au sieur Lhermite la somme de deux mille livres et le montant des réparations qu'il y aura faites. – I, p. 143. –

59. – 1400, 30 Août. – Transaction entre Jean de Prelis, chanoine de Charays, prieur de Saint-Martial, et les paroissiens de l'église de ce nom, au sujet des droits sur le produit des enterrements, de la réparation de l'église, des offrandes, des dîmes, etc... I, pag. 452. –

60. – 1402, 15 sept. – Jean de Meyras, secrétaire du duc de Berry, lieutenant du roi en Languedoc, et commissaire sur le fait des amortissements et nouveaux acquêts, donne quittance de quatorze livres dix sous, montant des droits d'amortissement pour certaines redevances acquises du vicomte de Turenne par le prieur de Bonnefoy. – I, pag. 326. –

61. – 1408, 28 Juillet. – Les hommes et vassaux de Bonnefoy interjettent appel contre une ordonnance du juge et châtelain seigneurial de Mézenc, qui les a taxés à quatre cents livres pour la réparation du château de Mézenc, ils déclarent qu'ils sont sujets de l'abbaye du couvent (sic), et que d'ailleurs ce château ne peut leur servir de lieu de refuge, à cause de sa position au haut d'une montagne extrêmement froide. – I, pag. 89. –

62. – 1409.

62. – 1409, 24 Janvier. – Charles VI octroie à la chartreuse de Bonnefoy seize saumées de sel à prendre chaque année sans payer aucun droit dans les greniers de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. – A la suite mandement pour ladite donation adressée par Jean, duc de Berry et d'Auvergne, aux généraux grenetiers des greniers à sel de ladite sénéchaussée. – I, pag. 45. –

63. – 1412. – L'hermite, seigneur d'Argental, de la Faye et de Mezenc donne aux religieux de Bonnefoy le quatrième étage de la tour de son château de Mezenc pour s'y réfugier et y mettre leurs meubles et joyaux en temps de guerre, à condition de ne point disposer de cet étage en faveur d'autres. – I, pag. 83. –

64. – 1431. – Charles VII déclare exempter les hommes de diverses localités de l'obligation de faire le guet au château des Estables, appartenant à la dame de Mezenc, le château est en ruines, et plus de trente hommes ont péri lors de sa chute. – I, pag. 82. –

65. – 1436, 4 Juillet. – Philippe de Lévis, comte de Villars, seigneur de Vachères, mande à son receveur de Vachères de payer exactement chaque année au prieur de Bonnefoy la somme de trente sous, montant d'un legs fait au couvent par l'un de ses prédécesseurs. – I, pag. 278. –

66. – 1442, 3 Sept. – Hélix de Vendac, dame du Béage, confirme le don fait aux religieux de Bonnefoy, par ses prédécesseurs seigneurs du Béage, d'une tour de ce dernier château, appelée le grenier de Bonnefoy, pour s'y refugier en temps de guerre et y transporter leurs meubles et joyaux, avec permission d'y faire telles portes et fenêtres qu'ils jugeront bon. – I, pag. 250. –

67. – 1445, 26 Juin. – Sentence rendue par la cour royale de Velay, à la requête du syndic de Bonnefoy contre Etienne Gilbert de Rioufreyt, qui prétendait avoir le droit de passer sur les prés de Tombarel, dépendant du couvent, avec un char à bœufs pour porter son foin à Rioufreyt. – Défense lui est faite de récidiver. – I, pag. 279. –

68. – 1445. – Jean d'Étampes, trésorier général des finances du roi en Languedoc, amortit l'acquisition faite par les chartreux de Bonnefoy de certains

certains prés et pâturages, au lieu de Saint-Martial, et d'une rente, au lieu de Chueytz, moyennant la somme de vingt livres. - I. pag. 7.

69. - 1446. - Jean de Bourbon, évêque du Puy et comte de Velai, juge exécuteur et conservateur des privilèges de l'ordre des Chartreux, maintient, conformément à une bulle de Jean XXII de l'an 1318, la chartreuse de Bonnefoy dans la jouissance de tous ses droits, privilèges et possessions. - I. p. 2.

70. - 1454, 29 Mai. - Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, confirme la cession faite par le seigneur de Lurenne, Guillaume d'Alais, à Bomefoy, de certaines réservances en échange de quarante setiers de sel que le couvent percevait à Alais. - I, pag. 326. -

71. - 1464, 23 Juin. - Transaction passée entre les officiers seigneuriaux de Vachères, pour le comte de Villars et le procureur du couvent de Bomefoy au sujet des crimes d'hérésie et autres commis par Jacques Dumas et Marguerite Mayenche, mari et femme, emprisonnés au lieu de Vachères par les officiers du comte comme haut justicier. - La femme fut exécutée et le mari mourut en prison; le procureur de Bomefoy réclamait leurs biens par droit de confiscation. - Les biens en litige furent remis aux enfants des conjoints comme leur ayant été substitués antérieurement. - I, pag. 282.

72. - 1476, 13 Mai. - Etienne, prieur de Bomefoy, et Antoine Lafrenas, gardien du couvent des cordeliers d'Aubenas, exécuteurs testamentaires de feu Jean Chauchat, conférent, conformément aux clauses de son testament, la chapelle de l'hôpital de Montjezat à Jean Boysson, prêtre dudit lieu. - I. pag. 388. -

73. - 1481, 25 octobre. - Louis XI confirme les exemptions et privilèges accordés à la chartreuse de Bomefoy par ses prédécesseurs, l'exemption des tailles que les consuls d'Aubenas voulaient lui faire payer et amortit jusqu'à cent livres de rente acquises ou à acquérir par la maison. - I. p. 8.

74. - 1483, 12 Août. - Transaction entre le prieur de Bomefoy et Jean Eyraud, maréchal des Etables, au sujet d'une maison bâtie trop près du couvent et que ledit Eyraud fit immédiatement démolir en promettant de s'abstenir à l'avenir de telles prétentions. - I. pag. 93. -

75. - 1484, 27 Mai

75.- 1484, 27 Mars.- Charles VIII amortit en faveur de la chartreuse de Bonmefoy les biens et rentes qu'elle avait acquis, montant à la somme de quatre vingt douze livres dix sols, et lui permet de continuer ces acquisitions jusqu'à concurrence de cent livres.- I, pag. 8.

76.- 1484, Mars.- Charles VIII accorde à la chartreuse de Bonmefoy des lettres de sauvegarde et de franchise. I, pag. 8.

77.- 1490, 16 mai.- Hommage rendu au roi, comme dauphin et comte de Valentinois, par Etienne Vole, prieur de Bonmefoy, pour lequel il se reconnait lui et ses religieux hommes liges dudit seigneur et avoue tenir de lui, en franc fief noble, la maison de Bonmefoy et ses appartenances.- I, p. 28.

78.- 1497, 7 Mai.- Charles VIII défend à tous ses officiers de loger des gens de guerre dans les maisons, granges et autres dépendances de la chartreuse de Bonmefoy, et prendre aucune chose, fourrages etc... dans ses possessions.- I, pag. 9.-

79.- 1523.- François 1er décharge la chartreuse de Bonmefoy des impositions que les évêques de Viviers et du Puy avaient mises sur le couvent, outre la cotisation annuelle accoutumée.- I, pag. 10.-

80.- 1574, 20 septembre.- Henri III renouvelle le privilège accordé par les rois de France aux religieux de Bonmefoy de prendre chaque année au grenier à sel du Pont-Saint-Esprit 5 cigs 5 asnées de sel, sans payer aucun droit; les actes originaux de ce privilège avaient été brûlés par les huguenots.- I, pag. 45.-

81.- 1588-1589.- Rôle des gens de guerre qui ont gardé les maison et forteresse de Bonmefoy durant les troubles publics et qui ont été payés et entretenus par le monastère pendant tout ce temps, avec les rôles des contributions levées pour l'entretien de ces gens de guerre.- I, pag. 30.

82.- 1621, 8 Mars.- Le duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, indique quelles seront les localités qui devront contribuer au payement et à l'entretien des quinze hommes de guerre accordés à la chartreuse pour renforcer sa garnison.- I, pag. 31.-

83.- 1621, 6 Avril.- Le duc de Montmorency, lieutenant général en Languedoc

– Inventaire. –

Languedoc, excepte les métairies appartenant à la chartreuse de Bonnefoy du logement des gens de guerre, tant à pied qu'à cheval. – I, pag. 31. –

84. – 1623–1670. – Actes pour la translation à Moulins de la chartreuse de Bonnefoy ; cette translation n'aput être effectuée. – I, pp. 53, 56.

Hactenus Histoire du Languedoc, t. 8, col. 1923–1939. —

Necrologium d^{s} Bonaefidei
ex chartis caput^{is} gener^{is}.

---

ch. 1369 Obiit D. Raimundus (seu Rainaldus) Prior d^{s} Bonae fidei. (D. Joseph Capus)

" 1377 " D. Guillelmus Prior Bonae fidei qui habet tricenarium per totum Ordinem. (ob. D. Guillelmus Prior Bonae fidei, necrol. de Villeneuve et J.c.) –

" 1378 " D. Nicolaus de Metis Prior Bonaefidei et monachus Cartusiae qui habet tricen. per tot. Ord. (D. Nicholaus de Metis Prior Bonae fidei qui h^{t} tricen. [Carte de la Part-Dieu] ; D. Nicolaus de Agetis Prior d^{s} Bonae fidei, nec. vill. et J.c.).

" 1397 " D. Gualterus de Castro Prior domus Bonae fidei (professus Vallis benedictionis, ajoute J.c.)

" 1405 " D. Ægidius Roseira (Reyra, J.c.) monac. sac. d^{s} Bonae fidei.

" 1417 " Fr. Petrus Albussonis ~~Steymbert~~ (Albussi, J.c.) (~~Amiringas Stribet, J.c.~~) conversus d^{s} Bonae fidei.

" 1420 " D. Guillelmus Bernardi dudum sacerdos monac. profs d^{s} Bonae fidei.

" 1427 " D. Jacobus Besserie (Bessene, J.c.) monac. d^{s} Bonae fidei.

" 1441 " D. Joannes Alerii mon. profs d^{s} Bonae fidei, diaconus.

" 1443 " D. Petrus Ferreoli mon. et proc^{r} d^{s} Glanderii (alias Prior Bonae fidei, 1424–1426 ; vic. Bertandi 1426–1427 ; Prior Portus B. M^{ae} 1427–1429 et Glanderii 1430–1433)

" 1446 " D. Guillermus Rengnonis (Rengnonis, c. de Luc. ; Renchonis, J.c.) mon. profs d^{s} Bonaefidei et dudum Prior ejusdem et etiam dd. Vernae, Bonifassons, Calcisii (et Durboni 1405, J.c.) ac vicarius dd. Bertandi et Pratimollis, sac.

" 1449 " D. Antonius Agni (Agin, J.c.) mon. profs d^{s} Bonae fidei, sac.

ch. 1450 obiit D. Joannes Sarracenus (Sarraceni, J.C.) mon. prof.s d.s Vallis benedictionis, sac. (alias Prior Bonae fidei. Montis Rivi 1412. Bonifassius 1416, convisit.s Prov.ae, J.C.), et dictus Joannes Sarraceni habet anniv. perpet. per tot. ord. associandum cum 1° anniv.s currente post diem obitus ejus, qui fuit 8 martii, et ita scribatur in calend.is conv.lis dd. Ord.is -

" 1453 " D. Joannes Vincentii (et J.C.; Vincelleti, n.vill.) mon. prof.s d.s Bonae fidei, olim Prior dictae d.s, et dd. Portus B.Mae et Bellivisus prope Castris, sac.

" 1463 " Poncius Jordain (Jordani, n.vill. et J.C.) donatus d.s Bonae fidei.

" 1464 " D. Jacobus Valentini mon. prof.s 1° Vallis benedictionis, ultimo d.s Bonae fidei, qui alias fuit Prior d.s Durbonis (et vic. Vallis S.tae Mae et Prior Bonae fidei ajoutent n.vill. et J.C.), sac.

" 1465 " D. Andreas Jalberti vicarius d.s Bonae fidei, sac.

" 1467 " Armandus Imberti donatus d.s Bonae fidei.

" 1469 " D. Johannes Bolieti (Bollieti, J.C.) mon. prof.s d.s Montis mercuae qui fuit alias Prior d.s Bonae fidei et d.s S.tae Crucis in Jaresio, sac. Et habet anniv. perpet. per tot. ord. cujus obitus dies scribatur in Kalend. conv. dd. Ord.s sub. 12a octobris.

" 1470 " D. Georgius Quienmarant vicarius d.s Durbonis prof.s d.s Portus B.M.is (+ 15 martii, J.C.) qui alias fuit Prior dd. Bonaefidei, S.tae Crucis in Jaresio et dictae d.s Durbonis (-1456., J.C.) sac., et habet per tot. ord anniv. perp. associandum cum 1° anniv.s currente post diem obitus ejus qui fuit 15° Martii et ita scribatur in Kal. conv. dd. ord.s.

" 1475 " Jacobus Chavalis donatus d.s Bonae fidei.

" 1476 " D. Claudius Regis, monach. d.s Bonae fidei.

" " " Petrus de Marco (Manso, J.C.)
" " " Petrus Hebrardi (Ebrardi, J.C.)
" " " Petrus Calatris (Chaberti, J.C.)
" " " Guilielmus Brunelli
} donati d.s Bonae fidei.

" 1486 " Fr. Johannes Jaconini (Jarnin, J.C.) conv. d.s Bonae fidei.

" 1489 " D. Johannes Laxast (Lavastre, J.C.) mon. prof.s d.s Bonae fidei, sac.

" 1491 " Dñus Franciscus oeconomus d.s Bonae fidei, sac. (Ricronum donatus

. . dⁱ Bonae fidei, J.c.).

ch. 1492 obiit D. Stephanus Vole Prior dⁱ Bonae fidei, sac.

" " " D. Antonius Moneti monac. profⁱ 1º dⁱ Bonae fidei, ultimo Stæ Crucis in Jaresio et obiit 18 februarii, sac.

" 1493 " nobilis Katerina Subflagis (Catherina Saluagie, J.c.) uxor D. Jacobi de Pacsi (de Paesy, J.c.) alias de Ugonis magna benefactrix dⁱ Bonae fidei. qui habet monach. in provª Dalmatiæ (sic) (Aquitaniæ, J.c.), cujus dies obitus scribetur 2ª maii.

" 1494 " Fr. Jacobus convⁱ dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" 1495 " D. Modonius Reveri (Modonus Riverii, J.c.) mon. profⁱ dⁱ Bonae fidei, sac.

" 1496 " D. Petrus Riocrose profⁱ dⁱ Bonae fidei, alias 1489 procr per ch. Monti Rivi (J.c.)

" " " D. Guillelmus Frugerii profⁱ et vicarius supradictæ dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" " " D. Petrus de Scriptis profⁱ dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" " " Claudius Sontignani
" " " Petrus Alberti } donati dⁱ Bonae fidei (J.c.)

" " " Joannes Pagrole magnus benefactor dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" 1498 " Bartholomeus Quirati donatus dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" 1499 " D. Mathæus Qirandi profⁱ dⁱ Bonae fidei (J.c.).

" " " D. Petrus de Fontebono benefactor dd. Vallis benedictionis et Bonae fidei (J.c.).

" 1500 " Joannes Marchoni donatus dⁱ Bonae fidei.

" " " Dñus Daghezuy et de Bidagio ex genere fundatorum dⁱ Bonae fidei.

" 1502 " D. Antonius de Fraxino mon. profⁱ dⁱ Bonae fidei, alias Prior ejusdem dⁱ et dⁱ Vallis bonæ (habens annir. perpet. per tot. ord. cum 1º occurrente post diem obitus ejus [qui fuit die Stⁱ Lucæ evangelistæ (18 oct., J.c.)] scribendum in Kal. conv. dd. ordⁱⁱ insuper habet plen. cum psalt. monach. in provⁱⁱ Aquitaniæ et provinciæ, c.m.).

" " " Stephanus Rinerii donatus dⁱ Bonae fidei.

" 1503 " Sebastianus Vlesèque benefactor dⁱ Bonae fidei.

ch. 1503 obiit Catherina Lais (Lays, m.v. et J.c.) benefactrix d^{s} Bonaefidei.

" 1504 " Guillelmus Curtilis (et J.c.; c.g.; Curtilius. m.v.) donatus d^{s} Bonaefidei

" 1505 " Guillelmus Soterani (c.g.; Sauteram, m.v. et J.c.) donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1506 " Jacobus Salibaja (Salibage, c.g.; Salvage, m.v. et J.c.) } donati domus

" " " Andreas Ribanis (Ribaudi, c.g.; Ranaudi, m.v.) } Bonaefidei.

" 1507 " Blasius de Bosco donatus d^{s} Bonae fidei.

" 1509 " D. Joannes Parsi (Pacsi, m.v.; Paesi, c.g.; J.c.) mon. prof^{s} d^{s} Bonae fidei, sac.

" 1511 " D. Guillelmus Socretra (Sochera, c.g.; Sochria, m.v. et J.c.) mon. prof^{s} d^{s} Bonaefidei, sac.

" " " Vitalis Ysartelli (Yssartelli, J.c.; Usartelli, m.v.) donatus d^{s} Bonae fidei.

" 1514 " Magister Simon Baysoni (Boysoni, m.v. et J.c.) benefactor d^{s} Bonae fidei.

" 1515 " Jacobus Colay (et J.c.; Tolan, c.f.s.) donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1516 " D. Claudius (Ysartelli, c.m.; Issartelli, m.v et J.c.) mon. prof^{s} d^{s} Bonaefidei, sac.

" 1521 " D. Petrus Bruni benefactor d^{s} Bonaefidei, sac.

" " " D. Petrus Talaronis mon. prof^{s} d^{s} Bonae fidei ~~et vallis clarae~~ qui alias fuit Prior ipsius d^{s} et dd. Bonipassus et Vallis clarae, obiit 6^{a} Martii, qui laudabiliter vixit in ordine 45 annis, sac.

" " " Joannes Vole pater Prioris d^{s} Bonae fidei, donatus ejusdem d^{s} -

" " " Joannes Cellareri (et J.c.; Cellaleni, c.m; Cellalerii, c.f.) benefactor d^{s} Bonaefidei -

" 1523 " D. Antonius de Fraxino mon. prof^{s} d^{o} d^{s} Bonae fidei, ultimo d^{s} Vallis bonae, qui alias fuit Prior dictae d^{s} Vallis bonae et d^{s} Arverine, et vicarius d^{s} monialium Pratimollis et convis^{r} prov^{ae} Provinciae, obiit 12^{a} Julii, sac.

" 1525 " D. Joannes Valentini, mon. prof^{s} d^{s} Bonaefidei, sac.

" 1526 " D. Andreas Vole mon. prof^{s} d^{s} Bonae fidei, qui obiit 6^{a} dec.

" " " Ludovicus Chaussinandi (chaussinandi, c.f.; Cosmandi, J.c.; Cosmandi, m.v.) donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1528 " D. Antonius Chassaleti mon. prof^{s} d^{s} Bonae fidei, sac.

ch. 1529 obiit D. Antonius Chapusi (Chapusii, J.c.) profs dc Bonaefidei, qui obiit 23a Januarii, sac.

" " " D. Joannes Raymundi hospes in dc Avinionis, profs dc Bonaefidei, qui obiit 15 julii, sac.

" 1530 " D. Joannes Sanlis profs et vicarius dc Bonaefidei, qui obiit in domo Pratimollis, sac.

" 1533 " Joannes Hillarii benefactor dc Bonaefidei.

" 1534 " Joannes Mazi (Maza, n.v.s.; J.c.) donatus dc Bonaefidei.

" 1538 " Stephanus Sauterani donatus dc Bonaefidei.

" 1540 " D. Joannes Lamberti mon. profs dc Bonaefidei, qui obiit 9 febr., sac.

" 1541 " D. Jacobus de Bosco Prior dc Bonaefidei, sac.

" " " Joannes Bresse (Ibressa, n.v.; J.c.) benefactor dc Bonaefidei.

" 1543 " Claudius Michaelis (cl. nicholaus, c.m.) donatus dc Bonaefidei.

" 1544 " D. Joannes Volle (et J.c.; Vole, c.m.) mon. profs dc Bonaefidei alias ibidem Prior, sac.

" " " D. Laurentius Robin (Robini, n.v.; J.c.) mon. profs dc Bonaefidei, hospes in do Vallis bonae, sac.

" 1546 " D. Stephanus de Meysonechi (Joannes Meysonenchi, n.v.; J.c.) mon. profs dc Bonaefidei, hospes in do Vallis Stae Mae, sac.

" " " Valentinus } donati dc Bonaefidei.
" " " Gonetus }

" " " Gabriel Essartel (Yesertellio, n.v.; J.c.) donatus dc Bonaefidei.

" 1550 " Joannes Robini (Robin, n.v.; J.c.) donatus dc Bonaefidei.

" 1553 " D. Petrus Anthoardi profs dc Bonaefidei.

" 1555 " D. Ferdinandus de Bonavilla, mon. profs dc de Covis, hospes in do Bonaefidei.

" 1556 " D. Simondus Armandi (Armandi, n.v.; J.c.) mon. profs et vicarius dc Bonaefidei, qui habet missam de Bta Ma in provis Gebennensi, Provinciae, Aquitaniae et Burgundiae.

" " " D. Antonius Chamarini profs dc Bonaefidei, qui propter suos graves excessus et crimina quae commisit non meretur tamen de gratia conce-

ditur ei beneficium ordinis.

ch. 1557 obiit D. Symon de Chaŭa (Chassa, n.v.) Prior d^{s} Silvae benedictae et olim d^{s} Bonaefidei qui obiit 23^{a} octob. Et habet missam de B^{ta} M^{a} per tot. ord. a singulis sacerdotibus cum penultima oratione De nobis celeb^{r}

" " " D. Symon Columbi de Marchia mon. prof^{s} et vicarius d^{s} Bonaefidei.

" 1559 " D. Joannes Berneti prof^{s} d^{s} Bonaefidei.

" " " Laurentius Chananandi donatus d^{s} Bonaefidei qui 40 an. laudabiliter vixit in ord.

" 1560 " D. Joannes Amondi sive Clavelli prof^{s} d^{s} Bonaefidei qui 30 annis laudabiliter vixit in ord. (J.c.; Chauvet).

" 1563 " D. Laurentius Brunus mon. prof^{s} d^{s} Bonaefidei, hospes in d^{o} Glanderii.

" 1564 " D. Claudius Ozimberti prof^{s} et vicarius d^{s} Bonaefidei, sac.

" 1565 " D. Anthonius Blancheti prof^{s} d^{s} Bonaefidei, hospes in d^{o} Caturci, sac.

" 1566 " Jacobus Ruel donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1567 " Jacobus Ruuel donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1570 " D. Anthonius Chamard (Chamart, n.v.; J.c.; c.f.) prof^{s} et Prior d^{s} Bonaefidei, qui habet missam de B^{ta} M^{a} a singulis sacerdotibus ... celebrandam per tot. ord.

" " " D. Petrus Feyandier } mon^{i} prof^{i} ejusdem d^{s} qui cum dicto priore
" " " D. Joannes Charmasac } fuerunt ab hereticis occisi.

" 1572 " D. Michael Denimes (Dimonia, n.v.; J.c.; Dionysius, c.f.) mon. prof^{s} d^{s} Bonaefidei, hospes in d^{o} Avinionis et olim Rector d^{s} Bonipassus et Prior d^{s} Vernae (1562, J.c. et n.v.)

" 1578 " D. Antonius Barnabas mon. prof^{s} d^{s} Bonae fidei, hospes in d^{o} S^{tae} Crucis in Jarsio.

" 1580 " D. Petrus Quisrius (Quisrins, J.c; Quisonis, ch. tris.) prof^{s} d^{s} Bonaefidei, vicarius d^{s} Glanderii.

" 1581 " D. Joannes Alegret prof^{s} et antiquior d^{s} Bonaefidei.

" " " Claudius donatus d^{s} Bonaefidei.

" 1585 " D. Joannes Hespali (Herpalli, c.f.; Messire, n.v.; Maisiot, J.c.) prof^{s} et antiquior d^{s} Bonae fidei.

ch. 1586 obiit D. Antonius Arnaldus (et J.c.; Arnaudus, n.v.s.) profs d.s Bonaefidei hospes in d.o Silvae benedictae.

" 1587 " D. Petrus Fasiander (Fasandier, n.v; J.c.) } profs d.s
" " " D. Laurentius Compemach (Champoussorcq, n.v; J.c.) } Bonae fidei.

" 1588 " D. Petrus Abausis (Abausi, n.v; J.c.) profs d.s Bonaefidei, alias Prior dd. Calesii et Durbonis. (P. Abausi procr. Vallisbonae, n.v; J.c.).

" 1591 " D. Raimundus Audebertus (Audibertis, n.v; J.c. profs a.s villaefranchae, Prior d.s Bonaefidei, habens missam de Spu per tot. ora.. (n.v. et J.c. ajoutent: alias procr. Montis Rivi et 1577 ad 1583, correctr Avenionis 1585. procr. generalis Montis Rivi et Vernae,.

" 1592 " Vitalis Blanc donatus d.s Bonaefidei.

" 1593 " D. Claudius Quindon (Quindo, n.v; J.c.) profs d.s Bonaefidei.

" 1594 " D. Joannes Barbe profs d.s Oglanderii, alias Prior dd. Bonaefidei et Vallis Claraе, habens missam de Sa Ma per tot. ord. et anniv. perpet. scribendum in calend. dd. ord.is sub die obitus sui qui fuit 28 nov.

" 1595 " D. Antonius Fulgentius profs d.s Bonaefidei.

" 1600 " D. Joachim de Brezenault profs d.s Avenionis Prior d.s Vernae, alias convis.r et visit.r provae Provinciae ac Prior dd. Bonaefidei, Siligniaci, Vallis bonae, Montis Rivi, Bonipassus, Vernae, Vallis Ste Mae, iterum Montis Rivi ac denique Vernae ubi obiit, habens plen. cum psalt. monach. et missam de Bta Ma (in quo vixit laudabiliter 23 annis, n.v; tantum 23 an. J.c.).

" 1604 " D. Matthaeus Malescot profs et alias Prior d.s Bonae fidei (et vicarius d.s Vallisbonae n.v; J.c.).

" 1609 " D. Joannes de la Val prof. 1o d.s Silvae benedictae, 2o d.s Cartusiae, alias Prior dd. Ste Crucis, Bonaefidei (1587, n.v; J.c.) et Montis Rivi (1585, n.v.; Jc.) (ac procr. Bonipassus et Avenionis, n.v; J.c.) habens missam de Bta Ma per tot. ord.

" 1610 " D. Dionysius Carbotel (Charbotel, n.v; J.c.) profs d.s Bonaefidei, hospes in d.o Caturci.

" 1614 " D. Petrus Ginoux (Ginoup, n.v; J.c.) profs d.s Bonaefidei.

" " " Fr. Joannes Girard (Ginad, c.f.) conv. profs d.s Bonaefidei.

" 1621 " D. Petrus Bellot profs et vicarius d.s Bonaefidei.

ch.

ch. 1621 obiit D. Bartholomeus Ogeli (Beli, m.v; J.c.) profs dc Bonaefidei, hospes in dc Glanderii.

" 1622 " D. Antonius de Lamare (de la mere, m.v; J.c.) diaconus, profs dc Bonaefidei.

" 1626 " D. Claudius Janot (Janes, m.v; Janon, J.c.) profs dc Stae Crucis, Prior dc Caturci et convisitor prov.ae Aquitaniae, alias Prior dd. Bonaefidei et Ruthenae.

" " " D. Anselmus (et J.C.) Fournier (Anthelmus, m.v.) profs dc Reparatorii, alias Prior ejusdem dc et dc Bonaefidei (et Vallisbonae 1587 usque ad 1588. procr Bonerii. J.c.).

" 1632 " D. Jacobus Granier (Granier, J.c.; Graviere, m.v.) profs dc Bonaefidei hospes in dc Burdegalensi.

" 1637 " D. Joannes Bonefont (Bonefort, J.c.) profs dc Bonaefidei, hosp. in dc Btae Mae de Amicis.

" 1638 " D. Petrus Dreux profs et antiqr cartusiae, alias Prior dd. Sellionis et Anveriae ac Rector dd. Montis meruloe, Bonaefidei et Cureriae habs miss. de Bta Ma p.t. ord. sub officio Assumptionis ejusdem Btae Mae celebrandam. (conversionis 55, J.c.).

" " " Claudius
" " " Franciscus } donati dc Boniloci (Bonaefidei, J.c.).
" " " Mauritius
(la c.f. seule fait Franciscus donatus dc Valencenarum.)

" 1639 " D. Jacobus Bernat (Bernot, J.c; Chernet, m.v.) profs et Prior dc Villaefranchae, alias Prior dd. Bonaefidei et Ruthenae.

" 1644 " D. Petrus Maignet (et J.c; Maignus, c.f.) profs, procur. et alias Prior dc Bonaefidei, habs miss. de Ba Mc p.T. ord.-

" 1647 " D. Antonius Bertran (Bertrand, J.c; Bertian, m.v.) profs dc Bonaefidei.

" 1649 " D. Carolus Moncel (Montel, J.c; ch. Tms.) profs et vicarius dc " . (alias sacrista Vallis Bonae 1626, J.c.).

" " " D. Petrus Torillon (Thorillon, m.v; Torilhon, J.c.) profs et Consr ejusdem dc.

" 1653 " D. Robertus Desnearins profs dc Bonaefidei, Prior dc Caturci, et alias dictae dc Bonaefidei et dc Molinensis.

" " " D. Vitalis Caylar (Caysar, m.v; Calar, J.c; Caillar, c.Tms.) profs dc Tolosae, correrius dc Bonaefidei.-

" " " D. Joannes du Noyer profs et sacrista dictae dc Bonaefidei.

" " " D. Antonius du Rousseau (du Roseau, J.c.; du Rousseauh, c.fr.) profs dictae dc Bonaefidei.

ch. 1656 obiit D. Franciscus de Lingendes prof.s et Prior d.s Bonaefidei, alias Prior dd. Oflanderii et Molinensis, hab.s miss. de B.a M.a p.t.ord.

" " " Fr. Antonius Liotard conv. prof.s d.s Bonaefidei.

" 1659 " Fr. Jacobus Richard conv. prof.s d.s S.te Crucis, hospes in d.o Bonaefidei.

" " " Fr. Ferreolus (et T.e et c.Tnis.) Calott (Forcolus Callote, m.v.; T.c.; c.Trds.) conv. prof.s d.s Bonaefidei.

" 1661 " Fr. Jacobus Arnaud conv. prof.s d.s Bonaefidei.

" 1667 " D. Ludovicus Hedore (c.Tnis; Edour, c.f.) prof.s Cartusiae, hospes in d.o Sellionis, alias Prior dd. Bonaefidei, Caturci et Lugdunensis et convis.t. prov.ae Aquitaniae hab.s miss. de B.a M.a p.t.ord. (de Rouen, convers. 29. alias coadj.r cart.ae, T.c.).

" 1674 " Fr. Joannes Ravel donatus d.s Molinensis, hospes in d.o Bonaefidei.

" 1678 " D. Joannes Claudius de Brezolles (et c.Tnis; de Bressoles, T.c.) prof.s Cartusiae, vicarius d.s Bonaefidei.

" 1684 " D. Petrus Rivier prof.s d.s Caturci, vicarius d.s Bonaefidei. –

" " " Fr. Petrus Liabeuf (Liabeuf, m.v.; c.Tnis.) conv. prof.s d.s " .

" 1695 " D. Nicolaus du Bois prof.s et antiq.r d.s Burdigalae, alias Prior dd. Oflanderii, Bonaefidei et Ruthenae qui ultra 30 (sic; 50, c.Tnis.) annos laudabiliter vixit in ord. –

" 1696 " D. Anthelmus Turcis (Turcy, c.Tnis.) prof.s d.s Tolosae, coadj.r d.s Villaefranchae et alias Prior d.s Bonaefidei.

" " " Fr. Jacobus Lintolii (Enioly, c.Tnis.) donatus d.s Bonaefidei, hospes in d.o Oflanderii.

" 1697 " D. Urbanus Auban (et Schwengel et c.Tnis.) prof.s et antiq.r d.s Tolosae, alias Prior dd. Bonaefidei et B.ae M.ae de Anicio.

" 1703 " Fr. Antonius Vitallier donatus d.s Bonaefidei.

" 1707 " D. Joannes B.ta Prevost prof.s et antiq.r d.s Tolosae, alias Prior d.s Villaefranchae et Bonaefidei.

" " " Fr. Bernardus Ducros conv. prof.s d.s Bonaefidei.

" " " Fr. Ludovicus Camard conv. " " " , hospes in d.o Oflanderii.

" 1708 " D. Joannes Claudius la Roche prof.s d.s Portus B.ae M.ae, coadj.r d.s B.ae M.ae de Anicio, alias Prior dd. Bonaefidei, Portus B.ae M.ae, Oflanderii et B.ae M.ae de

Anicio, hab.t miss. de B.a M.a p.t. ord.-

ch. 1709 obiit D. Basilius Freschon prof.s d.s Tolosae, correrius d.s Bonaefidei (c.Tars.).

" 1713 " D. Jacobus Prozet prof.s d.s Tolosae, procur.r d.s Burdigalae, alias Prior dd. B.tae M.ae de Anicio, Bonaefidei et Molinensis.

" 1714 " Fr. Nicolaus de la Potiere conv. prof.s d.s Bonaefidei.

" 1715 " D. Joannes Fredericus Nido Derumquel prof.s d.s Castrensis, vicarius d.s Bonaefidei.

" 1718 " D. Joannes Roy prof.s d.s S.tae Crucis, Prior d.s Bonaefidei, alias Prior dd. S.tae Crucis et B.tae M.ae de Anicio, hab.s miss. de B.ta M.a p.t. ord.-

" 1722 " D. Antonius Julien (et c.Tars; Jullien, c.Prémol) prof.s d.s Caturci, Prior d.s Bonaefidei hab.s miss. de B.ta M.a p.t. ord.-

" 1723 " D. Antonius Dumas (et c.Tars; Dumas, c.Prémol) prof.s d.s Lugduni, hospes in d.o Bonaefidei.

" 1734 " D. Ludovicus Aldiquier prof.s d.s Ruthenae, Prior d.s Bonaefidei.

" 1736 " D. Sebastianus Metrau (et c.Tars; Metro, c.Pr.; Mettau, c.f.) prof.s d.s S.tae Crucis, hospes in d.o Bonaefidei.

" 1737 " D. Augustinus Dussol prof.s et correrius d.s Tolosae, alias Prior dd. Glanderii et Bonaefidei hab.s miss. de B.ta M.a p.t. ord.-

" " " D. Bruno de Ricou (de Rucau, c.m.) prof.s d.s Bonipassus, 2.us coadj.r et alias Prior d.s Montis Rivi et dd. Vallis S.tae M.ae, Vernae, Bonaefidei, Durlonj, B.tae M.ae de Anicio et Molinensis, hab.s miss. de B.ta M.a p.t. ord.

" 1740 " Fr. Claudius Quichard (Quichad, c.Pr.; Giegore, c.f.) donatus Cartusiae, hospes in d.o Bonaefidei-

" 1744 " D. Ambrosius Bergeron prof.s d.s Tolosae, hospes in d.o Bonaefidei.

" 1745 " D. Josephus Verthamon prof.s d.s Vallis clarae, hospes in d.o Bonaefidei-

" 1746 " D. Alexius Alary (A narij, c.Tars.) prof.s d.s Caturci, vicarius d.s Bonaefidei.

" 1748 " Fr. Franciscus Ogier (et c.Tars; Hogier, c.m.s.) donatus d.s Bonaefidei-

" 1757 " D. Henricus La Serre prof.s d.s Burdigalae, Prior d.s Portus B.tae M.ae, convisit.r provi.ae Aquitaniae, alias Prior d.s Bonaefidei.

" " " D. Philippus Despaltz prof.s et antiq.r d.s Villaefranchae, coadj.r d.s Bonaefidei-

" 1758 " D. Stephanus Jacquinet prof.s cartusiae, correrius d.s Sylvae benedictae, alias Prior dd. Bonaefidei, Glanderii, Majoraci et Siligniaci, hab.s miss. de B.ta M.a

. p.t. ord. in quo 54 annis laudab.e vixit.

ch. 1761 obiit D. Hugo Chaix prof.s d.s Portus B.tae M.ae, conversus d.s Bonaefidei, alias Prior earumdem dd. Bonaefidei et Portus B.tae M.ae (its et c.Tus; c.f. dit: prof.s Portus B.tae M.ae et Prior. alias Prior d.s Bonaefidei, errare debet. D. Palémon B.) -

" 1765 " Fr. Bernardus Narps conv. prof.s d.s Flandriae, hospes in d.o Bonaefidei.

" 1771 " D. Gabriel Landonet prof.s et Prior d.s Molsheimii, alias Prior dd. Sellionis et Bonaefidei.

" 1773 " D. Ludovicus Lasserre prof.s d.s Tolosae, coadj.r d.s Bonaefidei, alias Prior d.s Villaefranchae.

" 1778 " D. Franciscus Missillier prof.s et Prior d.s Portus B.tae M.ae, visit.r provin.ae Aquitaniae, alias Prior d.s Bonaefidei, hab.s plen. cum psalt. monac., mss. de B.ta M.a p.t.ord. in quo ultra 51 annos laudab.r vixit et anniv. perp. script.m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 8.a Martii.

" " " D. Joannes B.ta Malpeyre prof.s d.s Villaefranchae, sacrista d.s Bonaefidei.

" 1785 " D. Joannes Antonius Maignal prof.s et antiq.r d.s Caturci, Prior d.s " -

" 1792 " D. Jacobus Combes prof.s, antiq.r et conversus d.s Villaefranchae, alias " dd " et B.tae M.ae de Anicio.

" 1805 " D. Zozimus Ricard prof.s et prior d.s Tolosae, alias prior d.s Bonaefidei-

" 1823 " D. Victor Falcou prof.s d.s Castrensis, alias prior d.s Bonaefidei.

" 1834 " Fr. Bruno Pascal donatus d.s Bonaefidei, novissime hospes cartusiae.

7 fevr. 1981

Chartreuse de Bonnefoy.—

Nota.—Voici ce que je trouve sur cette chartreuse dans l'« Histoire de Languedoc, de Dom Devic et Dom Vaissete, nouvelle édition, tome IV, 1876 pag. 648-652.—

Note 142.—Chartreuse de Bonnefoy. (Diocèse de Viviers.). La chartreuse de Bonnefoy, dont l'établissement remonte environ à 1156, fut l'une des plus importantes colonies de l'ordre de Saint Bruno. Richement dotée par les seigneurs du pays, protégée et enrichie par les papes et par les rois de France, elle fut durement éprouvée par les guerres de religion.

Voici une liste de ses prieurs, beaucoup plus complète que les listes imprimées, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Rouchier, connu depuis longtemps pour ses recherches sur le Vivarais.

En Note : Voir, sur les privilèges de cette chartreuse, Poncer, Mémoires historiques sur le Vivarais, 1873; in 8°; tom. 3, pag. 54-108.—

Liste des Prieurs.—

I.— Robert I, prieur de la chartreuse de Bonnefoy, reçoit, en 1179, de Guillaume Tourdais, seigneur de Mezenc, fondateur du monastère, le manse Del Motos, la moitié de ceux de Ville-Vieille et de Ribelasse, le droit de pêche dans le lac d'Arconne, et beaucoup d'autres biens. La même année il transigea avec l'abbé d'Aiguebelle sur les limites respectives des pâturages que les deux monastères possédaient dans les paroisses des Sagnes et de Sainte-Eulalie, cet accord fut conclu par l'entremise du prieur du Val-Sainte-Marie et de Girard, convers de la chartreuse.—

2.— Jean, prieur en 1183. En 1184, Bertrand d'Anduze, seigneur de Sommières, fit donation à la chartreuse de Bonnefoy de dix saumées de sel à prendre annuellement dans la ville de Sommières, exempts de tous péages et autres droits.

3.— Tarenton de Servissas, 1187-1189, traita avec Bernard d'Arsas, abbé de Saint-Chaffre, du rachat des dîmes que l'abbaye prenait sur certaines terres de la chartreuse, pour la somme de mille sous du Puy. On voit par une

par une autre charte que Pons, seigneur de Montlaur, paya lui-même à Sainte Chaffre cette somme de mille sous dont il fit donation aux religieux de Bonnefoy.

4.- Odilon, 1190, - Sous ce prieur, Raimond, duc de Narbonne et comte de Toulouse, prit la chartreuse sous sa protection et y fit bâtir une église. Vers le même temps, Hugues, seigneur de Mézenc, lui donna de grands biens. -

5.- Guillaume de Fourchades, issu d'une maison fort ancienne de Polignac, 1197-1201. - Le prieur reçut d'importantes donations d'Aymar de Poitiers et de sa femme Philippe, fille de Guillaume-Jourdain, et d'Armand, seigneur de Contaignet. Ces sires de Contaignet doivent être comptés parmi les bienfaiteurs de Bonnefoy. Le même s'accorda avec Philippe abbé de Mazan, sur les limites des pâturages que les deux maisons possédaient dans les environs de la montagne de Mézenc. -

6.- Odilon Alféran, 1215.

7.- Jean Lautier, 1216-1220. - Il acquit de Géreton de Mézenc, ces terres de Chaumène, des Effraits et de Vacheresse pour le prix de trois mille cinq cents sous du Puy. Albert de Tanjac donna, la même année, à la chartreuse, le village de Veissa avec ses dépendances et une rente de vingt livres. En 1219, Pons, seigneur de Montlaur, et Miraille, sa femme, cédèrent tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans les limites de Bonnefoy. -

8.- Faucelin, 1222; Guillaume de Burine, fils de Guigue, confirme les donations faites par son oncle Hugues de Mézenc, à Bonnefoy, et reçoit trente livres à titre de gratification. En 1223, Faucelin fit confirmer la vente consentie par Géreton de Mezenc à son prédécesseur. Il reçut de Hugues, seigneur de Burzet, et de Chaberte, sa femme, tout ce qu'ils possédaient aux Estables en alleus, fiefs, cens, rentes, etc.., à la charge pour le prieur de donner chaque année un repas aux religieux, le jour de l'octave de Saint-Michel; les donateurs ajoutèrent une rente annuelle d'un demi-muid de vin. Cette donation, à la prière du seigneur de Burzet, fut approuvée et scellée par l'évêque du Puy.

J. Gibert

Prieurs.—

9.— Gibert, 1225.—

10.— Arnaand, 1227,

11.— Guillaume d'Aix, 1228. Sous ce prieur, il y eut une sentence arbitrale entre l'abbaye de Saint-Chaffre et Bonnefoy pour la fixation des limites de leurs propriétés respectives. En 1229, Chabert, seigneur de Contaignat, et ses deux fils, donnèrent au couvent le mans de Freycenet, et divers droits dans la forêt de Serre-Morel.—

12.— Guillaume d'Alconat, 1260-1252.— En 1249, la comtesse de Valentinois, Philippine de Fay, fille du fondateur de la maison de Bonnefoy confirma toutes les donations de sa famille et y ajouta de nouvelles libéralités, à la charge d'un anniversaire qui se célébrerait le lendemain de la décollation de Saint-Jean Baptiste, pour le repos de l'âme de feu Guillaume Tournadin, son père. En 1251, Pierre Ythier, seigneur de Gérorand, concéda aux religieux le droit de pêche dans le lac d'Issarlès et un jet sur le rivage dudit lac, appelé lou Pal de la Cabote.— Dans le même t. 4 pag. 602 il y a: «Guillaume I de Monestier, en 1240 (13e abbé de Mazan, ord. cistere.) au mois de juin de cette année, il s'accorda avec Guillaume d'Alconat, prieur des chartreux de Bonnefoy, par la médiation de Bertrand, évêque du Puy, pour la délimitation des pâturages de l'abbaye et de la chartreuse dans les mandements des châteaux de Mézenc, du Bouchet et de Contaignet.»—

13.— Lioutaud, 1256.—

14.— Etienne, 1260.—

15.— Antelme de Turcy, 1267, transige avec le cardinal de Bourg (à la table il est dit qu'il faut corriger et mettre, le cardinal de Bonzi), archevêque de Narbonne et abbé de Saint-Chaffre, au sujet de la forêt dite de Lafont, dont l'étendue est évaluée à neuf cent soixante treize cartonnates (la cartonnate de huit cents pas, ce qui porterait la superficie à environ deux cents setérées).—

16.— Martin, 1270.—

17.— Raimond Richard, 1271.—

18.— Lambert, 1276.—

19.— Raimond Olivier, 1279-1284, échange avec Aymar de Poitiers
garenté

la rente de quarante sous accordée aux chartreux par ses prédécesseurs, à prendre sur la leude de Privas, à charge, pour le prieur, de traiter honorablement ses religieux et de leur donner un repas le jeudi saint de chaque année. Le prieur reçut en échange la moitié du mas de la Vacheresse. –

20. – Pons de Saletas, 1289. –

21. – Hugues de Modiac, 1292-1293. – Pons, baron de Montlaur, par son testament du 6 mai 1293, fonda dans l'église de la chartreuse la chapelle dite de Montlaur, dotée d'un revenu annuel de quinze livres. –

22. – Ancelin de Ravel, 1299-1302, transige avec Guillaume de Poitiers touchant les droits de justice et de suzeraineté sur les hommes et les terres de la chartreuse. –

23. – Jean de Cremelin, 1306. –

24. – Hugues Guinenan, 1306. –

25. – Guérin de Saleney, 1307-1309. Il eut un différend avec Raimond, abbé de Mazan, au sujet de certaines propriétés sur lesquelles les deux maisons prétendaient avoir des droits. La contestation fut terminée en 1308 par l'arbitrage de noble Hugues de Salaron, bailli de Fourchades. – On trouve dans le catalogue des Abbés de Mazan – t. IV, pag. 603: « Raimond III, 22e abbé de Mazan en 1301. – En 1308, Raimond régla avec Girard, prieur de la chartreuse de Bomefoy, les droits litigieux des deux monastères sur le territoire de Gibernestas et la forêt de Sépos. »

26. – Guillaume d'Amplepuy, 1310. –

27. – Pierre Raimond de Goschalk, 1315-1332. – Accense le bois de Clergeac aux hommes de Bomefoy, habitant les paroisses des Estables et du Monastier, sous la censive d'un quarteron de froment pour chaque famille.

28. – Jean de Crémieal, 1333-1335. – Sous son prioral, Bomefoy eut à soutenir un grand procès contre Guillaume de Contaignet, qui disputait aux religieux la justice du lieu de Veiradeyres. Condamnés par le juge royal du Valai, au siège de Montfaucon, à une amende de mille livres pour avoir fait abattre des fourches plantées au lieu de Veiradeyres par les gens du sire de Contaignet, les chartreux se rendirent appelants devant le sénéchal de Beaucaire

Beaucaire, qui cassa la sentence du juge royal du Velai et confirma les religieux dans leurs droits de seigneurs justiciers des localités dont il s'agissait (1335). – L'année précédente, Guillaume de Poitiers, seigneur de Fay et de Mézenc, avait fait une fondation de vingt sous annuels pour un anniversaire, le jour de la Conversion de saint Paul. –

29. – Jean de Fay, de l'ancienne maison de ce nom, 1340, fit vérifier par le juge royal du Velai les divers privilèges de franc-salé que la chartreuse de Bonnefoy avait obtenus des principaux seigneurs du Midi.

30. – Guigues Raillet, 1344. –

31. – Jean de Fay, prieur pour la seconde fois, 1353. –

32. – Raimond de Coquisat, 1358. –

33. – Jean du Breuil, 1359. –

34. – Guillaume Loup, 1362–1366. Au mois de mars 1362, par lettres patentes datées de Villeneuve-lès-Avignon, le roi Jean prit sous sa sauvegarde et protection le prieur et le couvent de Bonnefoy, et confirma leurs droits et privilèges. Guillaume transigea, le 3 octobre 1363, avec les sujets tenanciers de la chartreuse sur le mode de paiement de leurs rentes.

35. – Martin Raimond, 1370. –

36. – Guillaume de Montarel, 1373. –

37. – Nicolas de Melis, 1377. –

38. – Martin Raimond, prieur pour la seconde fois, 1379. –

39. – Dominique Du Puy, 1383. –

40. – Bertrand de l'Host, 1391. –

41. – Dominique Reynier, 1395. –

42. – Gautier de Chateauneuf, 1396. – Le prieur de Bonnefoy était partisan de Boniface IX, et son général Boniface Ferrier reconnaissait Benoît XIII qui siégeait à Avignon. Gautier se saisit de tous les papiers de sa chartreuse et les envoya à Rome. Il fut bientôt déposé, déclaré inhabile à exercer des fonctions dans l'ordre, mis en pénitence et condamné à manger à terre une fois le mois. –

43. – Bertrand de l'Host, second prieurat, 1398. –

44. Guillaume

– Prieurs. –

44. – Guillaume de Rumilhon, 1406. –

45. – Jean Vincent, 1409. –

46. – Jean Sarrasin, 1409; obtint le 10 février de cette année des lettres patentes de Charles VI, confirmant les privilèges de la chartreuse.

47. – N. de Mortemar, 1412. – Sous son prieurat, Jean de Montraval dit l'Hermite, seigneur de Mézenc et d'Argental, qui venait de faire réparer son château de Mézenc, donna aux Chartreux de Bonnefoy le quatrième étage de la tour de ce château pour s'y réfugier et y déposer leurs joyaux et meubles en temps de guerre. –

48. – Jean Vincent, (second prieurat), 1416.

49. – Pierre Ferreol, 1424.

50. – Guillaume de Rumilhon, de nouveau, 1426.

51. – Bernard de Montferrand, 1428. –

52. – Jean Vincent, (troisième prieurat), 1431. –

53. – Jean Bottet, 1438. –

54. – Jean Vincent, prieur pour la quatrième fois, 1464-1465. ita
Il acquit, en 1465, divers fonds et rentes à Saint-Martial, Chueyres, Montpezat et Aubenas, et ces acquisitions furent amorties par lettres de Jean d'Estampes, trésorier général du roi en Languedoc, moyennant le payement de vingt livres. –

55. – Georges Guiguemen, 1466. –

56. – Jacques Valentin, 1469. –

57. – Jean Bottet, (second prieurat), 1469. –

58. – Etienne Volle, 1468-1492. – Il refuse, en 1478, de rendre hommage exigé par Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, se fondant sur les transactions intervenues entre ses prédécesseurs et les anciens comtes de Valentinois. Il obtint, en 1481, des lettres patentes du roi Louis XI, par lesquelles ce prince exempta les religieux de Bonnefoy des tailles que les consuls d'Aubenas leur avaient imposé pour les biens qu'ils possédaient dans le territoire de cette ville; le 7 mai 1497, le roi Charles VIII lui accorda des lettres patentes, défendant à tous les officiers de guerre de loger

de loger leurs soldats dans les maisons, granges et dépendances de Bonnefoy et de prendre des fourrages et des denrées sur les terres de ce couvent.

59. — Pierre de Talaron, 1502-1517. — Obtient des lettres de sauvegarde de François 1er, renouvelant tous les privilèges accordés au couvent par ses prédécesseurs. —

60. — Jean Volle, 1517-1538. — Sous son prieurat, le roi François 1er déchargea les religieux de Bonnefoy des impositions que les évêques de Viviers avaient mises sur le couvent, et de l'aide accordée au roi en 1523. —

61. — Simon Chane, 1541-1551. — A cette dernière date, Jacques de Tournon, seigneur de la Chèze et de Contaignet, lui fit abandon de divers territoires, qui furent ensuite délimités par Jean Eschalier dit de Lissac, bailli de Contaignet.

62. — Antoine Chamar, 1551. Sous ce prieur, la chartreuse fut prise en 1569, pour les Calvinistes que le massacrèrent avec plusieurs de ses religieux. — Même vol. IV. p. 410 il est parlé d'Antoine II de Saint-Nectaire, appelé plus communément de Tennetarre, 77e évêque du Puy (1561-1598) il est dit entre autres : « Il marcha, à la suite de plusieurs autres seigneurs, contre les réligionnaires en 1568, et reprit avec le sénéchal du Puy la chartreuse de Bonnefoy dans le Vivarais. » —

63. — Jean Barbe, 1570. —

64. — Pierre Fazandier, 1577. —

65. — Mathieu Malescot, 1578. —

66. — Joachim Brasnard, 1583. —

67. — Antalme Fournier, 1584. —

68. — Jean de Laval, 1587. —

69. — Raimond Audibert, 1588. —

70. — Antalme Fournier, (2e prieurat), 1591. —

71. — Antoine de la Palu, 1595. — Il était encore prieur lorsque, le 19 mars 1599, le nommé André Verdier de la Cracheresse, paroisse des Estables, fit entre ses mains l'abandon plein et entier de ses biens à condition d'être reçu au monastère

— Prieurs. —

au monastère en qualité de donat.

72. — Pierre Druis, 1604. —

73. — Claude Janot, 1606. —

74. — Jacques Bournot, 1610. —

75. — Claude Janot, (1ecom priorat), 1616. —

76. — François de Lingende, 1620. — Le 23 mars de cette année, il reçut de Juste-Henri de Lauron, baron de Chalençon, l'investiture de la seigneurie de Mezenc et des Estables, que son prédécesseur avait acquise, le 5 décembre 1617, de nobles Claude et Christophe de Chamalzel.

77. — Pierre Maignet, 1622. — Pendant les troubles qui eurent lieu dans la Province, la Chartreuse reçut une garnison de quinze hommes de guerre, que le duc de Montmorency porta à vingt. Cette garnison devait être entretenue aux frais des sujets de cette maison, obligés eux-mêmes d'y faire le guet. En considération des grandes pertes qu'ils avaient subies pendant les guerres civiles, le roi Louis XIII, accorda aux Chartreux de Bonnefoy tous les biens, meubles et immeubles du seigneur de la Tour Panissac et du capitaine la Bregière, confisqués pour crime de rébellion; cette donation est du 30 juin 1622. Le même prieur obtint de ce prince des lettres d'exemption du logement des gens de guerre, données à Grenoble, le 6 août 1630. Mais, fatigués des vexations continuelles qu'ils avaient à souffrir, les chartreux de Bonnefoy songèrent, d'accord avec Henri de Bourbon, prince de Condé, à s'établir à Moulins. Ils avaient déjà fait l'acquisition d'un local dans les faubourgs de cette ville; la fondation avait été autorisée, le 28 novembre 1623, par le général des Chartreux; un certain nombre de religieux s'étaient même transportés à Moulins, lorsque l'évêque de Viviers écrivit au prieur Dom Maignet pour s'opposer au transfert. La lettre de ce prélat est datée du 11 juin 1627. Cette opposition fit échouer le projet. —

78. — Robert Des Marins, 1636. —

79. — François de Lingende (1ecom priorat), 1665. Son second priorat fut marqué par un terrible incendie qui détruisit la chartreuse, le 8 février 1653. Il ne resta debout que les murailles. La plus grande partie des meubles, de la bi-

-bliothèque

— Prieurs. —

bliothèque, des titres et papiers du monastère furent la proie des flammes. —

80. — Louis Hodon (lisez Hedou), 1656. —

81. — Nicolas Dubois, 1658. —

82. — Claude de La Roche, 1669, requit Marcellin Besson, juge des Estables, pour vérifier et inventorier les titres et papiers qui avaient échappé à l'incendie du couvent. (Inventaire du 22 avril 1669.). —

83. — Antelme de Turcy, 1679. — allait 1691 emprisonné.

Hactenus, Histoire du Languedoc, tom. IV. pag. 648-652. —

enfin Vot

Notes sur la Chartreuse de Bonnefoy.

Souvenirs traditionnels écrits par un jeune homme dont les parents ont été fermiers des Pères.

Les Chartreux s'établirent à Bonnefoy, cinquante ans après la fondation de leur ordre, en 1156 Robert profès de Chartreuse en fut le 1er Prieur, c'est sur ces instances que Guillaume Jourdain donna des terres et fit bâtir une maison qui n'était pas du tout celle dont nous avons vu bien des fois les ruines. D'après la tradition, c'est en dessous de Bélarbeau fond de la côte appelée la Chevalerie qu'elle fut bâtie à ses débuts comme toute chose qui commence, elle ne possédait pas beaucoup de biens. Certes il y avait bien là 300 hectares de terrain qui était couvert de landes et de bois c'était inculte; les chartreux se firent défricheurs et furent des ouvriers dans les environs afin de pouvoir abattre du bois défoncer les terres, faire des champs pour y cultiver du blé, des pommes de terre enfin tout ce qu'on pouvait récolter pour servir à l'alimentation. Nos pères dont l'unique profession était d'être bergers ne possédaient alors que des cabanes en chaume qui leur servaient d'habitation pendant l'été, en hiver ils allaient en Provence pour garder leurs troupeaux. Ils abandonnèrent peu à peu leur occupation pour être défricheurs et rester définitivement toute l'année chez eux.

Plus tard la Chartreuse fut transportée à la Bouriette à un endroit assez rapproché de celui occupé par les ruines du couvent actuel. Alors grâce aux libéralités des seigneurs des environs ou même de simples manants la Chartreuse voyait ses revenus sensiblement agrandis les seigneuries du Mézenc, des Estables et de nombreux fiefs dans les environs leur appartenaient. Nous voyons en 1240 par exemple les Chartreux accorder aux paelgels ou habitants des Estables le droit de ramasser du bois dans leur forêt du Mézenc moyennant un septier de blé cette mesure valait 5 doubles décalitres et aujourd'hui il y a quelques années plus tard en 1270 que survint un accident au château des Estables les Chartreux y tenaient une garde de quarante hommes, ils étaient logés dans des tours du château. Le château était déjà vieux vers cette époque et on ne le réparait pas souvent

à tel point qu'il arriva ceci les tours s'abattirent peut-être pas toutes mais enfin toutes celle où l'on montait la garde, trente hommes y restèrent. La chartreuse eut ses heureux jours comme ses mauvais, ce n'est pas que des chartreux eussent à se plaindre de leurs fidèles vassaux mais des incursions de ceux du dehors qui venaient de temps à autre saccager la chartreuse. certes à l'appel des chartreux les paysans accouraient avec leurs fourches, leurs faux, leurs triques et leurs râteaux armes assez élémentaires qui constituaient leur moyen de défense à l'époque où la poudre n'était pas encore inventée. Une 1ère fois ce fut les brigands limousins qui s'étaient établis au sud de la Lauzière pour en extraire la lauze dont on couvre les maisons, dans le fond c'était pour arrêter les voyageurs, marchands, des muletiers qui suivaient la voie tracée dans un temps très reculé peut-être à l'époque gallo-romaine pour se rendre de l'Auvergne dans le Midi. Ils vinrent nous assure la légende ou la tradition en grand nombre pour raser et saccager de fond en comble le couvent mais ils n'y réussirent que par moitié empêchés qu'ils furent par les fermiers des chartreux qui entendant sonner la cloche d'alarme par le frère qui faisait le guet se rendirent immédiatement à l'appel qui leur était fait : les brigands n'emportèrent que la moitié de ce qu'ils avaient volé c'était surtout des victuailles. Dans la suite ces brigands ne devaient plus revenir à Bonnefoy la grotte qui leur servait d'habitation s'effondra sur eux et les engloutit ils y restèrent ensevelis une trentaine, hommes, femmes et enfants. Ceci se passait peu avant la guerre de cent ans. Plus tard nous voyons les Anglais faire leur apparition à Bonnefoy ils y signalèrent par de nombreuses déprédations, incendièrent une partie du couvent et tuèrent plusieurs religieux. Ce n'est pas simplement à Bonnefoy que nous voyons des traces du passage des Anglais mais aussi dans les environs pour ne parler que des Estables, nous voyons que le village des Herbaux fut incendié par eux tout près du village de Travers des près appelés les Anglades c'est jusque là qu'ils vinrent empêchés qu'ils furent d'aller plus loin par le mauvais temps et par suite le village de Travers fut préservé du pillage et de la destruction. Plus tard pendant les guerres de religion les protestants vinrent faire leur incursion à Bonnefoy ils étaient guidés par un homme Barreyre celui-ci connaissait le prieur et lui dit de lui ouvrir car c'était la nuit celui-ci fit ouvrir aussitôt à l'instant même plus de cinquante huguenots entrèrent avec lui et massacrèrent de presque la totalité des chartreux dont le prieur Antoine Abamard

ceux qui parvinrent à s'échapper par une porte dissimulée derrière la maison envoyèrent un domestique au Puy pour chercher des hommes d'armes.
Avant la révolution les évêques du Puy étaient en même temps comtes du Velay et par conséquent ils avaient des troupes et exerçaient leur juridiction sur toute la province, à cette époque il y avait au Puy un évêque travailleur nommé Antoine de Senectaire, il se hâta d'envoyer à la Chartreuse trente hommes d'armes ils trouvèrent les Huguenots qui étaient saouls les massacrèrent tous/on montre encore à quelques cent mètres de la Chartreuse l'endroit où ils furent inhumés qui porte le nom de traou dous yganons. Plus tard les Chartreux refirent un autre couvent qui est le couvent actuel et l'entourèrent d'un fossé pour se garantir des incursions des brigands et des malandrins qui n'auraient pas manqué de venir piller et saccager le couvent ce-ci ne devait plus se renouveler cependant vers 1650 un grand incendie dont les causes restèrent inconnues détruisit une grande partie des bâtiments de la Chartreuse en particulier l'habitation des moines les archives et le mobilier furent presque entièrement brulées c'est ce qui est cause de la pénurie des documents concernant la Chartreuse de Bonnefoy. Incendiée et pillée à maintes reprises la Chartreuse était en piteux état au commencement du 18ème siècle aussi se résolut-on à la reconstruire on commença en 1719 et à l'époque de la Révolution en 1791 les travaux n'étaient pas encore terminés. A cette époque les chartreux avaient 50000 livres de revenus. Ils étaient seigneurs des Estables, Chandeyrolles et autres lieux. Vers 1760 les bénédictins de la province du Languedoc voulant savoir ce qu'il y avait de remarquable dans toutes les paroisses de la province, s'informèrent auprès des curés des dites paroisses. Celui des Estables qui était Monsieur Deluce dit entre autres choses que les chartreux de Bonnefoy possèdent 12 domaines dans sa paroisse. Parmi les maçons qui travaillaient à Bonnefoy plusieurs étaient des Estables ou de la Borée on rapporte qu'ils ne gagnaient que 6 liards ce qui ne ferait que 7 centimes et cinq millièmes de notre monnaie actuelle; ce ci ne doit pas être vrai car avec une journée pareille il aurait été impossible aux ouvriers de pouvoir vivre.

Quelle impression ont laissé les chartreux à leurs voisins aux gens du

peuple l'impression est plustot bonne en effet des localités les maisons environ
la chartreuse devaient un bon peu de leur prospérité d'alors aux pères
chartreux la prospérité dans ces endroits perdus au milieu des montagnes
ne devait être que relative en comparaison de celle d'aujourd'hui si l'on
considère le manque presque complet de voies de communication mais il
en était ainsi dans presque toute la France ici les montagnards n'étaient
plus arriérés qu'ailleurs. Les montagnards durent en 1er lieu aux chartreux
l'amour de l'agriculture ils leur enseignèrent comment il fallait s'y
prendre pour travailler les champs élever le bétail en un mot tout ce
qui regarde le travail de nos montagnes. En 2e lieu comme il fallait
vendre le bétail sur leur demande plusieurs foires furent établies par diverses
ordonances royaux ou rescrits dans les paroisses des Estables et du Béage
C'est ainsi pour ne parler que des Estables que la foire de St Luc qui
a lieu le 18 Octobre fut établie sous Henri II et celle de St Philibert qui
a lieu le 21 Août par Louis XIII. Comme beaucoup des pères venaient du
Gévaudan et du Rouergue ils conseillèrent à leurs fermiers et finalement
à tous les autres fermiers et propriétaires d'aller acheter des bœufs de la race
d'Aubrac soit à la Canourgue à Marvejols à Mende à la Souterraine
aux Salles de Curan et à Rodez. Ils étaient bons à l'égard de leurs
fermiers et aussi à l'égard de tout le monde. Les habitants bien qu'ils
dussent payer beaucoup d'impots, ne devaient pas les payer comme
aujourd'hui. Ils se payaient surtout en nature dès que quelqu'un
venait à perdre une vache ou toute autre bête de bétail les chartreux
leur venaient en aide sans passer comme aujourd'hui par tous les
rouages de l'administration. C'était peu avant la révolution, les
Chartreux avaient à cette époque un grand nombre de domestiques,
dont l'un était affecté au service du prieur; celui-là était des
Estables et s'appelait Jaladon il était rompu au métier n'ayant
fait que cela pendant toute sa vie et le père prieur en était bien
content avec cela il s'était fait des envieux même chez les chartreux
Un beau jour ils jurèrent de lui jouer un tour ils conseillèrent aux autres

Notes sur Bonnefoy

— Notes supplémentaires —

[illegible] principale cloche des Eclaireurs de Bonnefoy
[illegible] peu de temps après la Révolution transférée
[illegible] Estables. Son poids peut varier de 10 à
[illegible] quintaux. De son son argentin et clair de Dieu
[illegible] dissipe les orages. Rien d'étonnant quand
[illegible] sait qu'elle avait appelé pendant si longtemps,
[illegible] la nuit et le jour, les saints religieux à
[illegible] prière. Aussi, c'est elle qui est, des deux
[illegible] ches, la première ébranlée, quand l'orage
[illegible] nonce menaçant. La confiance des habitants
[illegible] Estables en cette précieuse cloche peut se
[illegible] duire par ces deux vers :

Cesse, sainte cloche du bon Dieu !
Et dissipe l'orage, en ce lieu

[illegible] ien d'autres choses encore provenant de Bonnefoy,
[illegible] été transférées dans l'église des Estables.
[illegible] ne autres : un autel en bois doré, aux gradins
[illegible] quel étaient sculptées plusieurs petites niches
[illegible] noms et aux vocables variées. Après être
[illegible] té, de longues années à la place du
[illegible] tre autel, il avait été déplacé et collé
[illegible] s la chapelle dite du Sacré-Cœur. Aujourd'hui

il n'y est plus ; qu'est-il devenu ? je ne le sais.
Tout ce que je puis savoir, c'est que j'ai vu de
mes propres yeux, le tableau de ce charmant
et gracieux autel, dans une des maisons de la
même paroisse des Etables appelée Chambrueil
ou Berregron. Il est regrettable que des choses
si précieuses, disparaissent à des usages profanes
ou à des passe-temps d'enfants.
Si l'église des Etables fut dotée, à titre onéreux
ou gratuit d'une des cloches et d'un des autels
de l'église si Sainte et si coquette de Bonnefoy
celle de Tence, possède à son tour les magnifiques
stalles, au banc de saints religieux Chartreux
de Bonnefoy avaient et les nuit et le jour pour
et chanter les louanges de Dieu. Pauvre église ! que
j'ai vu moi-même étant jeune, mais dans
quelle état de dévastation ! sans portes et
sans croisées, parce que les belles pierres de
taille avaient disparu. Seule, la voûte tenait
encore debout. Il Suyent vide Sion ». Les rues de
Sion pleurent de la prophète des lamentations.
On aurait pu dire la même chose en parlant
de cette pauvre église des Chartreux, de leurs

lles et de leurs cellules devenues la proie des bêtes
vandales dévastateurs.

..... Un bon vieux prêtre du nom
Chavre qui avait blanchi dans le rude
ais considant métier du salut des âmes à l'époque
me où les Chartreux étaient encore à Bonnefoy
fait ou à souffrir cruellement, comme les dernières
vexations tyranniques des farouches révolu-
naires de 1793. Après la tempête apaisée,
s'était retiré, à Bonnefoy même, pour y
re dans un repos bien mérité, de foi, d'espérance
de tant de pieux souvenirs, laissés dans ce
int asile par les pieux Chartreux qu'il
vait connu lui-même, attendu qu'il était
pays, et qu'il avait reçu le jour, à
elques pas de là, sur le versant Oriental
Mézenc, paroisse du Borée. Dans son repos
vait de ne pas redouter dans sa retraite
itoire, les bons Chartreux d'autrefois. Aussi
e de larmes versées à ce souvenir amer!
était bien la même église, les mêmes cellules;
ais les habitants n'y étaient plus. Plus de
ières, plus de chants, plus rien de cette

affluence d'étrangers qui accouraient chaque jour aux bons et charitables religieux, qui une aumône, qui un bon conseil, qui une parole douce et réconfortante, pour le consoler dans un moment d'angoisse, de noir chagrin. Cependant ce qui adoucissait les amertumes de son âme angoissée, c'était le joyeux rendez-vous des bons paysans du voisinage qui venait chaque dimanche entendre la Sainte messe afin de remplir leur devoir de chrétien et obéir au précepte de l'Eglise. Oh alors! que ne passait-il dans ces doux et saints entretiens. A-t-on besoin de me demander ce que le vénérable Vallard pouvait bien dire à son auditoire, tout imprégné de foi, d'amour et de dévouement. Le sujet de ces petits sermons était, n'en doutons pas, les vertus que les saints religieux avaient pratiquées dans ce lieu béni, sanctifié par la prière et la pénitence, les bons et touchants exemples de sainteté qu'ils y avaient laissés et le bien qu'ils y avaient fait au point de vue spirituel, et au point de vue temporel. Et qui pouvait nous

dire les larmes qui coulaient alors de part et d'autre.
Le dimanche passé, voilà le bon solitaire livré à lui-même, prier, parcourir les salles, les cellules des anciens moines austères, fixer les vieux tableaux encore appendus aux parois des murs sacrés, visiter les cryptes sépulcrales, où gisaient tant de religieux morts en odeur de sainteté, où étaient ensevelis tant d'ossements saints, vraies reliques de tant de bienheureux dans le ciel. Voilà ce qui était son occupation de chaque jour. Après dans un séjour plus ou moins long de cette solitude déserte et désolée, le bon vieux prêtre, mourut. Où fut-il enseveli? On ne l'a pas su. Ce que l'on sait, c'est que des membres de sa (famille) famille existent encore au chef-lieu des Estables, et d'autres aussi peut-être, disséminés sur les confins de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Tous ces renseignements, je les tiens de feu mon vieux père, décédé en 1870, à l'âge de 84 à 88 ans. Il avait sous la tutelle de 14 à 18 ans. S'il n'a pas vu de visu les bons Chartreux de Bonnefoy, il les a du moins connus de réputation

Et cette connaissance, il l'avait pu acquérir bien facilement attendu que les parents et ses voisins, allaient fréquemment à Bonnefoy dont la distance n'était pour eux que d'une lieue environ. Mais ce qu'il pouvait très bien certifier c'est qu'il avait vu de ses propres yeux et plusieurs fois, le vieux prêtre, son parent et le couvent dans le même état où les anciens religieux l'avaient laissé; comme j'ai vu moi-même, le tragique Gembert ce même devant du Couvent qui; après avoir rendu ou plutôt dévasté à vil prix d'argent, meubles, pierres et bois des pauvres exilés, mourut misérablement vers 1850.

Le Châtiment de Dieu était visible et frappant

Abbé A. Chaure

domestiques de lui cacher ses habits le matin avant de se lever ce qu'ils firent et voilà que tout à coup le père prieur l'appelle Jalandon ! Jalandon !. - Je suis à vous mon père dit-il je suis à vous finalement ne trouvant pas ses habits, lui qui ne bronchait pas sur l'obéissance se rendit en chemise auprès du don prieur qui en eut sen haut le coeur en le voyant en costume primitif : Eh comment mon ami lui dit-il, vous n'avez pas eu le temps de prendre vos braies ». Hélas mon père on me les a cachées cependant, je ne voulais pas rester plus longtemps sans venir comme les autres jours prendre vos ordres. Allez mon ami, allez dans le vestuaire prendre une paire de braies puis, nous vous mettrez au travail, il va s'en dire que les habits de Jalandon lui furent rendus et que les autres domestiques durent se faire pardonner leur mauvais tour.

C'était un peu plus tôt en 1780 environ, le sieur Hilaire de Fonteysse fesait un petit domaine appartenant aux pères chartreux ce domaine était situé à Magnandès dans la paroisse de Borée les pères lui avaient rendus maintes fois services alors lui désirant leur être reconnaissant leur envoya un panier de bonnes poires elles commençaient à être un peu mures c'est son fils qui fut chargé de faire la commission le fils donc prit son baton d'une main et son panier de l'autre et le voilà 2 heures après il arrivait à la chartreuse c'est que la montée avait été rude à travers des sentiers forestiers on n'aurait pas passé un mulet aussi il suait le pauvre il alla tout droit chez le père portier d'alors il savait sa cellule pour y avoir été d'autres fois le père portier d'alors c'était don Antoine fit asseoir le jeune Hilaire après les congratulations d'usage on en vint au cadeau. Le fils Hilaire voulut faire voir au père ce qu'il apportait et disait en découvrant son panier je vous apporte voyant que ses poires n'étaient pas

[redacted]. La tradition ne dit pas ce que dit le bon père Antoine mais il dut admonester le jeune Hilaire de façon à ce qu'il ne s'entretint pas avec lui, avec des expressions aussi [illegible].

Cependant le père Hilaire eut vent de la conversation de son fils avec

le père Antoine, il ne manqua pas d'aller lui faire ses excuses il le fit en patois. Oh moun bouon père que vous o dit moun garçon, moun garçon Oh mon bon père qu'est ce que vous a dit mon garçon mon garçon est mal ... vous ... il y a ... - A mon ami dit le bon père tel est le père tel est le fils. Les pères engagèrent leurs fermiers encore surtout les marchands de vin à aller en Vivarais allant échanger soit du blé soit de l'avoine ou de l'orge pour du vin ce vin là n'était pas si cher et combien meilleur que celui d'aujourd'hui alors on ne connaissait pas la manière de frauder le vin le mouillage et le plâtrage étaient inconnus. Que de bonnes coutumes du temps des pères aujourd'hui disparues, mais il est vrai aussi que depuis lors nous sommes allés toujours de l'avant vers le progrès aujourd'hui nous avons le chemin de fer et les routes départementales ou nationales sillonnées d'automobiles de bicyclettes et motocyclettes les ballons les biplans monoplans dirigeables sont maîtres des airs bientôt il n'y aura plus de distance entre le ciel et la terre ou plutôt la distance y sera toujours mais en une heure l'on aura franchi l'obstacle. Nous devons constater cependant que si nous dominons les distances materielles nous nous en éloignons toujours de plus en plus du coté spirituel. Enfin de compte les pères auraient pu être à Bonnefoy continuer à faire le bien comme par le passé que les progrès ne seraient continués quand même. Lors de la révolution les Chartreux se retirèrent en Suisse à Beauchatel ou Neufchatel. Plus tard ils écrivaient à monsieur Gumbert le propriétaire d'alors qu'ils lui achèteraient la Chartreuse pour le prix de cent mille francs qui fut refusé. Il était donné à nos pères de voir la chartreuse de Bonnefoy tomber en ruines ce n'est pas les vandales mais le temps qui détruit tout ce qui n'est ni habité ni réparé. Les différents propriétaires ont tous de parti pris négligé de faire la moindre réparation à la Chartreuse sauf cependant ~~Monsieur de Pavin~~ de la Farge ~~qui~~ avait entrepris la reconstruction de l'église, mais la ~~mort l'enleva trop tôt parce qu'~~ Il était déjà vieux lorsqu'il est mort. Depuis lors les travaux ne se sont plus continués les fermes qui de la

chartreuse où avait résidé jusqu'à nos jours le fermier de Bonnefoy viennent d'être abattues par Monsieur D'Alamel de Bournet le nouveau propriétaire et gendre de Monsieur de La Farge. Le propriétaire qui fit le plus de mal à la chartreuse fut sans contredit Monsieur Gimbert il vendit les pierres dont beaucoup avaient beaucoup de valeur, des vases en pierres qui se trouvaient sur le portail de l'église au nombre de six, les autels enfin il faisait argent de tout il est vrai que sur la fin de ses jours il était fort pauvre tant il est vrai que les biens de l'église ou de couvent n'enrichissent guère les usurpateurs. Plusieurs fermiers d'après ce qu'on rapporte y ont trouvé de l'argent en faisant des fouilles pour y faire des champs - par ex.. un sieur Perronnet dont le domestique fit la découverte d'une caisse carrée il se hâta de lui dire ne t'en dire à ma femme qu'elle mette un bon morceau de lard dans la marmite ce que l'autre fit mais de la caisse il n'entendit plus parler. On rapporte encore que Monsieur Gimbert reçut un jour une lettre qui lui venait de Beaufort lui disant que la fortune des pères de Bonnefoy était dans une cloche qui était enterrée sous la souche du grand fayard dans le ruisseau de la Varenne. Certains ont même dit que d'aucuns qui allaient à la recherche du trésor avaient vu des feux, sans doute les âmes des pères qui erraient au milieu de ses ruines venant psalmodier une dernière prière qu'ils avaient oublié de faire ou qu'ils avaient mal faites. Il est dit encore qu'une grotte voutée mettait en communication le couvent actuel et l'ancien couvent appelé la Bouriette. Elle devait servir de refuge aux moines pendant l'incursion des diverses bandes de brigands anglais ou religionnaires. Il y a longtemps qu'elle avait cessé de servir à la révolution. Certains papiers concernant Bonnefoy étaient possédés par les Eyraud anciens propriétaires de la propriété de Goudoffre. Ces mêmes Eyraud furent pendant longtemps procureurs-syndics pour les pères de Bonnefoy dans la paroisse des Estables on raconte que la dîme et autres impositions étaient levées aux Estables, village, dans deux maisons dont l'une est appelée le Faillen et l'autre Chaumène. Dans la première les ancêtres des propriétaires actuels qui l'avaient achetée comme bien national, je crois y trouvèrent un double décalitre d'or et d'argent

en défaisant un mieux mur qui la séparait d'une autre maison y attenant dont ils se vensaient de se rendre propriétaires. Il n'est pas avéré qu'il y en eut un double décalitre, mais il est certain qu'il y en avait encore peu, ce qui c'est passé dans la suite la prouvé.

La chartreuse est située dans un bas fond et est entourée presque complètement de bois de pins, de sapins. Il faut pour la voir sy être à coté les ruines actuelles n'indiquent pas comment étaient reparties les diverses parties du couvent on reconnait l'église la maison des prieurs la prison où était enfermés certains individus qui se comportaient mal à l'égard des pères le cimetière était en dessous de l'église les tombes des prieurs étaient recouvertes de pierres tombales portant différentes inscriptions. L'une des cloches de l'église des Estables avait appartenue à Bonnefoy c'est la petite Les régistres de la paroisse des Estables que j'ai consultés à plusieurs reprises ne disent rien ou presque rien de Bonnefoy d'ailleurs ils ne commencent qu'en 1598 et ils ne sont pas toujours bien suivis.

Note sur le livre de comptes de la Chartreuse de Bonnefoy en possession de M. Francois Malartre à Dunières. —

Les tous les Livres de comptes de la Chartreuse De Bonnefoy, tenue au domaine de Valauries commune du Bèage (Ardèche) appartenant actuellement à Mlle Molhérat et ayant appartenu autrefois à la Chartreuse de Bonnefoy, Mlle Molhérat est la belle-sœur de M. Malartre

Ce registre de comptes peut avoir environ 150 pages double et mesure environ 0.40 de largeur sur 0.50 de hauteur. La calligraphie est remarquable, il manque quelques unes des premières pages (8 ou 10 environ)

Il ~~Commence~~ va de l'année 1716. jusqu'à l'année 1728. —

Extrait d'un document s'y trouvant:

" Concordat cum originali.

" F. S. A. Dussol prieur. F. H. Despaltry p.t.c.t.

F. C. Boutry Vicaire et coadjuteur

" Accord fait entre la Chartreuse de Bonnefoy et celle

" de N-D. du Puy.

" 1° Le Vénérable Dom Prieur de la Chartreuse de Bonnefoy

" promet de donner à la Chartreuse de N-D. du Puy

" cette année 1724, à la Toussaint ou à Noël mille

" livres pour tous arréages, fins, à cette dite

" année mil sept cent vingt quatre,

" 2° plus il donnera en 1725 aux fêtes de Pâques la

" somme de 1500 livres, payera pareille somme en 1726 au

" même temps de Pâques, plus payera en 1727 deux

" mille six cents livres y compris le sel, le beurre, le fromage

" et le vin, moyennant laquelle somme de deux mille

" six cents livres, la Chartreuse de Notre Dame du Puy

" n'aura rien à demander à l'avenir à la Chartreuse

" de Bonnefoy, et ainsy continuera d'année en année

" aux fêtes de Pâques.

« 3ème plus le d. prieur de Bonnefoy pourra et
« pourra exiger en 1727 à la Chartreuse de V. D. du Puy
« outre la pension de 2600 livres, la somme
« d'onze cents livres, et pareille somme en 1728,
« pour parfaire le payement de la pension de 1725
« et 1726. Fait et arrêté en Chartreuse
« le 9ème Août mil sept cent vingt quatre
« en foy de quoy, nous avons tous signé.
« Signé : f. Antoine prieur de Chartreuse
« f. Bruno de Ricou, prieur de Brina,
« f. G. Augustin Dussol prieur de Bonnefoy.
« Concordat cum originali F. S. A. Dussol prieur de Bonnefoy »

Notes
sur l'Abbaye de Bonnefoy
dans le Bas-Vivarais.

L'ancien vignoble de l'Abbaye de Bonnefoy dans le Bas-Vivarais.

Quand on va de Laurac à la Croisette d'Uzer, après avoir passé l'embranchement de la route de Vallon et avant le pont de Martel — d'où vient ce nom de Martel ? se rapporterait-il à l'époque sarrasine ? — on aperçoit à gauche une grande maison de campagne qui domine toute la campagne environnante — c'est Bellevue.

Bellevue était une ancienne propriété des moines de l'abbaye de Bonnefoy au pied du Mézenc. C'est de là qu'ils tiraient leur récolte de vin. Il y avait une cuve en pierre où l'on pouvait faire cent charges de vin, soit 16.800 litres, puisque la charge dans le pays équivaut à 8 setiers de 21 litres, soit 168 litres. Tout près de Bellevue est le quartier du Final des quatre Portes. On dit qu'il y avait là autrefois une cave où quatre propriétaires avaient leur entrée et leur compartiment respectif. Les autres abbayes de la montagne, Mazan, les Chambons, avaient aussi leurs vignes dans le Bas-Vivarais.

Les Chambons avaient une propriété dite du Croisset (de Croseto) dans les environs d'Aubenas. Le beau pré qui s'étend de Sainte-Bz au ruisseau de Burel, au-dessous de Chastiers, leur appartenait aussi. Tout à côté est une grange, le Cellier de Mazan, dont le nom indique assez l'origine.

Bellevue paraît avoir été non seulement un vignoble, mais une sorte de maison de santé ou de refuge pour les chartreux de Bonnefoy trop éprouvés par le dur climat de la montagne. La chapelle a été transformée en écurie.

Au commencement de ce siècle, c'était une belle propriété bourgeoise et rien n'avait été épargné pour en faire une résidence agréable. Mais, après la mort du propriétaire, comme il y avait plusieurs enfants, il fallut vendre le domaine. La maison de Bellevue fut divisée, ainsi que le domaine, en trois parts dont chacune échut à une famille de cultivateurs. Au lieu d'une maison, ce fut un mas. Le domaine ne fut peut-être pas plus mal cultivé, mais il ne fut pas moins, par la force même des choses, une perte sèche pour la famille qui s'en allait, car toutes les dépenses précédemment faites dans un but d'agrément et même d'utilité véritable en vue d'un propriétaire unique et aisé, se trouvaient arbitraires.

Note prise dans Voyage autour de Valgorge par le Docteur Francus.

Privas. Imprimerie typographie Roure
1879.

Pour aller des Estables au Gerbier-de-Jonc et à Lachamp-Raphaël, nous empruntons une route forestière récemment construite, et qui est une des plus pittoresques de la France centrale.

A partir des Estables, elle se dirige vers l'Est, traverse l'herbage et s'élève jusqu'à la limite de la Haute-Loire et de l'Ardèche, au pied des rochers de Cuzet. Elle descend ensuite dans la vallée de la Veyradeyre, fraîche et boisée, en passant au-dessus et à proximité des ruines pittoresques de la Chartreuse de Bonnefoy.

La Chartreuse de Bonnefoy fut fondée en 1156 par un seigneur du Mézenc, Guillaume de Tay, dit Jourdain, parce qu'il était né en Palestine. « Mise à sac au XIVe siècle par des routiers anglais, elle eut à souffrir beaucoup au XVIe siècle, des guerres de religion. En 1569, elle fut prise par un nommé Chareyre, de Mézillac, qui, à la tête de 30 protestants, y pénétra par trahison, tua le prieur et s'y livra à toutes sortes d'excès. Le sénéchal et l'Evêque du Puy accoururent à la tête d'une petite troupe, entrèrent la nuit dans le couvent par une porte secrète et massacrèrent les protestants, dont les cadavres furent jetés dans un grand trou dit encore trau dos Peigonaous, le trou des Huguenots.

Les agressions se renouvelèrent : les moines demandèrent un asile à l'Evêque du Puy qui leur offrit la Maladrerie de Brives ; ils y envoyèrent une colonie. Au moment de la Révolution, les Religieux se dispersèrent et la Chartreuse de Bonnefoy fut adjugée comme bien national, au prix de 51.000 livres en assignats.

Les bâtiments qu'on voit encore aujourd'hui sont relativement récents ; commencés en 1719, ils n'étaient pas encore terminés au moment de la Révolution. La construction principale avait la forme d'un rectangle avec la chapelle au milieu. Il y a quelques années, la façade de ce bâtiment, le clocher et une tour se dressaient encore au milieu de murs effondrés. Il ne reste plus guère que la maison du mieux (belles boiseries actuellement à l'église de Cerce. Haute-Loire.) à côté de laquelle s'élève une ferme moderne.

Les botanistes feront de belles récoltes dans les bois et les prairies de Bonnefoy : Arabis cebennensis, c. Myrris odorata, Mulgedium plumieri, Luzula nivea. La Flore de Bonnefoy est certainement une des plus riches.

Les géologues retrouveront aux environs, notamment sur la montagne qui domine Bonnefoy à l'Est en prime sur ce point l'arête des Cévennes, une succession de roches volcaniques très analogue à la succession du Cirque des Boutières.

Note prise dans La Haute Loire et le Haut-Vivarais - Guide du touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue par M. Boule.
Paris. Masson et Cie.

(Cet ouvrage est tout récent.)

La Chartreuse de Bonnefoy.

Les agressions contre la Chartreuse. — Sa destruction. — Le domaine est acheté par Mr de Lafarge 1884. — L'inventaire des Archives de la Chartreuse. L'homme vivant et l'homme mourant. — Les oubliettes du château de Boulogne. — Les monastères et les asiles d'aliénés.

La Chartreuse de Bonnefoy, située au fond d'une vallée sous le Mézenc, 1345 m. d'altitude, date de 1156 et doit sa fondation, comme nous l'avons déjà dit, à un membre de la famille de Say; mais les bâtiments, dont une bonne moitié est en ruines, sont de construction relativement récente, puisque, commencés en 1719, ils n'étaient pas encore terminés au début de la Révolution qui y mit le feu. Le clocher et une tour se dressent encore au milieu des ruines. Le toit de l'église est effondré, sauf le chœur, où l'on a pu, dire la messe, il y a quelques années, lors de la fête d'inauguration donnée par le nouveau propriétaire, M. Edouard de Lafarge, le regretté fondateur de tant d'œuvres de bienfaisance dans l'Ardèche et l'intelligent directeur de la grande usine des chaux hydrauliques de Lafarge. Une aile du bâtiment principal a été heureusement conservée, et on y trouve plusieurs pièces habitables, notamment celles qui formaient l'appartement du prieur. Le fermier et les bêtes de la ferme sont logés dans les communs et les anciennes écuries.

La chartreuse de Bonnefoy a subi plusieurs invasions. On n'a aucun détail sur un premier événement de ce genre qui aurait été le fait des routiers anglais du XIVe siècle, et par suite on peut conserver quelques doutes

à cet égard. Mais il n'en est pas de même des deux autres: celle de Huguenots du XVI^e siècle et celle des révolutionnaires du siècle dernier.
L'invasion des Huguenots a été rapportée d'une façon assez vague par les historiens du Languedoc, d'après les éléments fournis par de Thou, d'Aubigné et Cerussis.
L'abbaye aurait été surprise par Culant ou Colars, commandant pour les princes dans les montagnes du Languedoc, à la tête de cent hommes. Culant, en se retirant, aurait laissé une garnison de cinquante hommes, sous les ordres des capitaines Charrentre et Crialet. Enfin ceux-ci, assiégés par Pechelonne, sénéchal du Velay, auraient été obligés de capituler, et auraient été malgré cela, tous massacrés, à l'exception de Crialet.
Des relations plus détaillées et plus précises, nous apprennent que les choses se sont passées différemment. Il n'y est question ni de Culant ni de Crialet, mais seulement de Charreyre, de Mézilhac, qui à la tête d'une trentaine de protestants, pénétra par trahison, le 23 août 1569, dans le couvent et s'y livra à toutes sortes d'excès. Après avoir assassiné le prieur, il voulut, entre autres choses, forcer le P. Procureur à manger de la viande, contrairement aux règles de son ordre. Ce religieux s'y refusant, ces misérables lui firent subir une horrible mutilation et, lui mettant le morceau de chair vive dans la bouche, lui disaient: Tu en mangeras! On répugne à la reproduction de pareilles atrocités,

mais il faut bien cependant répondre par quelques faits au système d'exagérations et de mensonges qui se pratique parfois si largement du côté des corréligionnaires de Chaneyre !

Le Sénéchal du Puy, M. de Pochelume, prévenu de ce qui se passait par un domestique de l'abbaye resté fidèle à ses maîtres, accourut en toute hâte, pénétra de nuit dans le couvent par une issue secrète et surprit à son tour les brigands qui furent tous massacrés. Tel est le résumé des faits, tels qu'ils sont consignés dans une relation contemporaine, publiée par M. Henry Mosnier, d'après un texte qui existe aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Une autre relation, émanée d'un des religieux témoins oculaires de l'événement et qui confirme la précédente avec plus de détails, se trouve à la Bibliothèque nationale ; et l'on peut y voir, comme dans l'autre, par l'horrible incident que nous venons d'indiquer, comment ceux dont certains écrivains font des précurseurs de la liberté de conscience entendent pratiquer cette liberté.

Les dommages éprouvés en cette circonstance par les Orbatrens furent l'objet de deux enquêtes ordonnées en 1578 et 1588, sur la demande de ces religieux, devant Jean Berthaud, juge-mage de la Sénéchaussée du Puy.

Les agressions se renouvelèrent si souvent contre les moines du Mézenc qu'ils demandèrent un asile à l'Evêque du Puy. On leur offrit la

maladrerie de Saint Lazare de Brives. Ils y envoyèrent une colonie, mais ne purent se résoudre à quitter leur solitude.

(Au sujet des événements de la Révolution à Bonnefoy, j'ai relevé la note suivante dans les manuscrits de Delichères:

« Le 17 juillet 1790, le Département nomme Mrs Bouillond et Sanglier, deux de ses membres pour se rendre à Montpellier, et retirer la portion des titres, papiers et documents concernant le département; dans le dépôt des archives de la province.

— Les abbaye et chartreuse de Mazan et de Bonnefoy étaient de ce district. — Je m'y rendis avec Ranieuf, le .... août pour arrêter le compte de ces deux maisons et préparer la sortie des religieux qui étaient menacés du pillage par les communes voisines. J'apposai le scellé sur les archives de Bonnefoy d'où je les enlevai dans la nuit celles de Mazan, attendu les oppositions des habitants du voisinage, qui se proposaient de les brûler, pour anéantir des titres qu'elles renfermaient contre leurs intérêts.

Les archives de ces deux maisons étaient précieuses, surtout celles de Bonnefoy qui remontaient au commencement du XIIIe siècle et qui étaient bien conservées. Comme, depuis, Bonnefoy a été rejeté dans le district du Vaucluse, ces archives y ont été apportées et sans doute brûlées, en conséquence du décret qui ordonnait de brûler les titres féodaux. Cet incendie laissa bien des regrets

Un autel en bois avait été élevé sur l'emplacement de l'ancien autel, et la grand'messe fut célébrée au milieu de ces ruines, cent ans après la disparition des Chartreux. M. de Lafarge aurait désiré pour ce centenaire que la robe blanche d'un chartreux reparût dans ces déserts, d'où on l'avait expulsée. Le R. Procureur de la Grande Chartreuse, originaire de Privas, qui avait une affection toute particulière pour M. de Lafarge, comme du reste tous les hommes de valeur qui l'ont connu, lui avait promis d'assister à cette fête; mais au dernier moment il fut retenu, regrettant de ne pouvoir se rendre à un si cordial appel. Deux mois après cette religieuse manifestation, M. de Lafarge était enlevé à sa famille et au département, laissant un vide qui ne se comblera jamais.

La vieille façade, ou plutôt l'avant-corps du milieu, rappelant bien l'architecture de l'époque, menaçait ruine, elle aussi; un chantier fut installé pour la rétablir. A peine avait-on commencé le travail que le froid survint, et il fallut tout interrompre. L'année suivante il fut impossible à M. de Bonnet de se rendre à Bonnefoy avant la fin du mois d'août, trop tard pour entreprendre aucune réparation. Mais, en 1892, les travaux furent mis sur le chantier dès le commencement de juin; la dernière retouche fut donnée aux clochers et la remise en état du fronton de la façade fut terminée au milieu du mois d'

sur la perte de divers monuments précieux de l'histoire de ces contrées »

La Chartreuse de Bonnefoy, mise aux enchères comme bien national, fut adjugée, le 21 Octobre 1791, à un nommé Montbrun, du Beage, au prix de 80.000 livres.

La propriété de la Chartreuse appartenait, en dernier lieu, à la famille Bourasse, du Chaylard. M. Edouard de Lafarge en fit l'acquisition en 1884 au nom de son gendre, M. de Bournet. Dès l'année suivante, on fit au pavillon du prieur, seule partie existant encore de l'édifice, des réparations urgentes et on le rendit un séjour aussi confortable que possible pour ces hautes régions. Successivement, les fermes du Pré des Bœufs et du Grangeon furent acquises et complétèrent la propriété. La désolation de ces ruines et surtout l'absence de tout signe religieux rappelant le passé impressionna péniblement M. de Lafarge. C'est alors qu'il conçut la pensée de réparer le clocher qui menaçait ruine, et d'y édifier un superbe Christ en fonte de 4 m 50 de hauteur. Il lui fallut une énergie surhumaine pour mener à bien ce travail si délicat et si dangereux, dans une région dénuée des ressources les plus élémentaires. La bénédiction solennelle en fut faite au mois de Juillet 1890 au milieu d'un concours de 3.000 âmes et d'une quarantaine de prêtres, parmi lesquels le Père-Abbé de Notre-Dame des Neiges et son assistant.

droit : c'est tout ce qu'il était possible de conserver de ces belles ruines.

Parmi les manuscrits de Bonnefoy, il faut citer l'Inventaire général de ses archives, dressé en l'année 1695 par Jacques Robert, procureur de la ville du Puy, dont MM. Bucer et Vaschalde ont donné des extraits. Les manuscrits du marquis de Fabillien contiennent à ce sujet le renseignement suivant :

« Cet inventaire, tiré de la Chartreuse de Bonnefoy, fut porté pendant la Révolution commencée en 1789 au département à Privas, où je me le suis procuré en 1801. Il consiste en un petit in-folio manuscrit de 458 pages d'écriture sans compter la table. »

Comment ce manuscrit tomba-t-il entre les mains de Bucer qui le céda ensuite à M. Vaschalde ? Je l'ignore. Le fait est qu'il n'aurait jamais dû sortir de nos dépôts publics.

Parmi les curieux usages d'autrefois, dont on trouve la trace dans les papiers de Bonnefoy, est celui-ci.

Les Chartreux, ayant acheté la seigneurie du Mézenc, étaient tenus de bailler homme vivant et mourant au baron de Chalancon, qui, dans la vente s'était réservé ce droit.

Quelles terribles suppositions n'ai-je pas entendu émettre à la lecture de cette clause jetée au public, sans explications aucunes, par des écrivains qui d'ailleurs, étaient hors d'état de donner la bonne !

Or, il s'agissait simplement d'une mesure fiscale qu'on retrouve dans d'autres provinces, notamment le Forez et le Lyonnais.

Les communautés religieuses ne mourant pas comme les individus, on avait imaginé, pour leur faire payer des droits de succession, de les obliger à désigner un homme à leur choix, au décès duquel elles avaient à payer certains droits, comme on en paye aujourd'hui à l'enregistrement quand on fait un héritage.

C'est ainsi qu'aux choses du moyen age, qui semble d'abord extraordinaires, on trouve le plus souvent un sens fort simple et fort rationnel, toutes les fois qu'on peut dissiper les obscurités. Le fameux droit du Seigneur est de ce nombre. Il n'est pas un demi-savant dans le Bas-Vivarais, qui ne vous affirme encore son ancienne pratique à Saurac. En allant au fond des choses, que trouve-t-on? Un droit de six livres que le Seigneur prélevait sur toute fille de tenancier qui se mariait hors de ses domaines. Une aventure du même genre nous est arrivée à propos de la fameuse oubliette du château de Boulogne près d'Aubenas. Ayant voulu vérifier le fait il fut évident pour nous, vu l'état des lieux et la position de la prétendue oubliette dans un petit pavillon isolé à l'angle de la grande cour, que nous étions en présence d'un vulgaire water-closet probablement réservé à la domesticité du château. Quand les prétendues oubliettes des vieux châteaux ne sont pas ce que nous venons de dire, ce sont ordinairement des citernes. Mais il n'y a

pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, et les plus évidentes démonstrations n'empêcheront pas les journalistes radicaux du Midi de continuer à l'occasion leurs philippiques contre la férocité des anciens Seigneurs!

Extrait du Voyage fantaisiste et sérieux
à travers l'Ardèche et la Haute Loire
par le Docteur Francus (Auguste Mazon.)
Tome II Chapitre XVII.